

## Ordre du jour du Comité Syndical ENRx du Mardi 26 mai 2026

1. **Approbation du Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 02 février 2026,**
  - o [Projet de délibération](#)
2. **Actualités sur la situation budgétaire 2026 du syndicat mixte ENRx et sur les nouveaux programmes ou conventions** (Interreg VI, Département du Nord...)
3. **Examen et vote du Compte de gestion et Compte administratif (Budget principal d'ENRx ) 2025,**
  - o [Examen et vote du Compte de gestion 2025 - Projet de délibération](#)
  - o [Examen et vote du Compte administratif 2025 – Projet de délibération](#)
  - o [Affectation des résultats 2025 – Projet de délibération](#)
  - o [Mise en conformité de l'inventaire comptable Espaces naturels régionaux avec l'état de l'actif du payeur régional – Projet de délibération](#)
4. **Examen et vote du Compte de gestion et Compte administratif (Budget annexe d'ENRx ) 2025 « Agence Régionale de la Biodiversité des Hauts-de-France »,**
  - o [Examen et vote du Compte de gestion 2025 - Projet de délibération](#)
  - o [Examen et vote du Compte administratif 2025 – Projet de délibération](#)
  - o [Affectation des résultats 2025 – Projet de délibération](#)
  - o [Mise en conformité de l'inventaire comptable Espaces naturels régionaux avec l'état de l'actif du payeur régional – Projet de délibération](#)
5. **Examen et vote du Budget supplémentaire ENRx (Budget principal ENRx ) 2026,**
  - o [Examen et vote du Budget supplémentaire 2026 - Projet de délibération](#)
6. **Examen et vote du Budget supplémentaire ENRx (Budget annexe ENRx) 2026 « Agence Régionale de la Biodiversité des Hauts-de-France »,**
  - o [Examen et vote du Budget supplémentaire 2026 - Projet de délibération](#)
7. **Information sur le transfert des bureaux lillois**
8. **Ressources humaines**
  - o *Présentation de l'évolution de l'organigramme de l'équipe et perspectives*
  - o [Tableau des effectifs – projet de délibération](#)
  - o [Tableau des quotas – projet de délibération](#)
  - o [Composition du Comité Social Territorial, le maintien du paritarisme, le recueil du vote des représentants de l'employeur – projet de délibération](#)
9. **Questions Diverses**

Lettre d'info mai 2026  
Regards sur la haie

## Convocation Comité Syndical

Lille, le 11 mai 2026

Nos réf. : AJ/MM/CTH  
Objet : Convocation CS 26/05/2026

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la réunion du Comité syndical d'Espaces naturels régionaux se déroulera le :

**Mardi 26 mai 2026 à 14h en présentiel**  
**Au siège Espaces naturels régionaux**  
**6, rue du Bleu Mouton – Lille**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour du comité syndical.

Dans l'hypothèse où le quorum nécessaire à la tenue de cette réunion ne serait pas atteint, la réunion sera reportée au **Judi 4 juin à 14h au siège d'ENRx.**

Si vous ne pouvez pas participer à cette réunion, n'hésitez pas à contacter Madame Catherine Thibaut par mail ([c.thibaut@enrx.fr](mailto:c.thibaut@enrx.fr)) ou au 03.20.12.89.11.

Le dossier numérisé sera disponible à partir du 18 mai, en téléchargement, sur l'espace sécurisé des élus (site internet ENRx) : <https://www.enrx.fr/espace-elus/>, avec le mot de passe : Enrx2022.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

**Anthony JOUVENEL**  
Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Réunion du : 26 mai 2026  
Date de convocation : 11 mai 2026  
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT ( <i>Titulaire</i> ) Sylvie CLERC-CUVELIER ( <i>Suppléante</i> ) <b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE ( <i>Titulaire</i> ) Benoît LEMAIRE ( <i>Suppléant</i> ) <b>PNR Scarpe-Escaut</b> Raymond ZINGRAFF ( <i>Titulaire</i> ) Vincent DOCHEZ ( <i>Suppléant</i> )	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,

**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Liste des délibérations adoptées lors du  
Comité Syndical d'Espaces naturels régionaux le 26 MAI 2026**

N°26 - 1345	Délibération adoption du PV Comité syndical 02 février 2026	26 mai 2026
N°26 - 1346	Vote du compte de gestion 2025 budget principal	26 mai 2026
N°26 - 1347	Vote du compte administratif 2025 budget principal	26 mai 2026
N°26 - 1348	Affectation des résultats 2025 budget principal	26 mai 2026
N°26 - 1349	Mise en conformité de l'inventaire comptable d'ENRx avec l'état de l'actif du payeur régional/budget principal	26 mai 2026
N°26 - 1350	Vote du compte de gestion 2025 budget annexe ARB	26 mai 2026
N°26 - 1351	Vote du compte administratif 2025 budget annexe ARB	26 mai 2026
N°26 - 1352	Affectation des résultats 2025 budget annexe ARB	26 mai 2026
N°26 - 1353	Mise en conformité de l'inventaire comptable d'ENRx avec l'état de l'actif du payeur régional/budget annexe	26 mai 2026
N°26 - 1354	Budget supplémentaire 2026 ENRx (budget principal)	26 mai 2026
N°26 - 1355	Budget supplémentaire 2026 (budget annexe ARB)	26 mai 2026
N°26 - 1356	Déménagement des bureaux lillois rue du Bleu Mouton	26 mai 2026
N°26 - 1357	Délib création du tableau des effectifs	26 mai 2026
N°26 - 1358	Délib adoption tableau des quotas	26 mai 2026
N°26 - 1359	Délibération sur la composition du Comité social territorial	26 mai 2026

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1345

Réunion du :

26 mai 2026

Date de convocation :

11 mai 2026

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT ( <i>Titulaire</i> ) Sylvie CLERC-CUVELIER ( <i>Suppléante</i> )	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>
	<b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE ( <i>Titulaire</i> ) Benoît LEMAIRE ( <i>Suppléant</i> )	
	<b>PNR Scarpe-Escaut</b> Raymond ZINGRAFF ( <i>Titulaire</i> ) Vincent DOCHEZ ( <i>Suppléant</i> )	

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,

**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Adoption du Procès-verbal du Comité syndical du 02 février 2026

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

**Vu** les Statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibérés le 19 février 2024 par le Comité syndical et ratifiés par ses membres,

**Vu** le Règlement intérieur du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) délibéré par le Comité syndical en date du 13 mai 2024,

**Le Comité syndical,**

**Après avoir délibéré et procédé au vote,**

Volants : 7 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Adopte** le procès-verbal du Comité syndical du 02 février 2026,

## Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

*Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

*Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.*



Le Président du Syndicat mixte  
M. Anthony JUVENEL

**Syndicat mixte Espaces naturels régionaux**

**Compte-rendu de la réunion du Comité syndical ENRx du lundi 02 février 2026**

Réuni au siège social, 6 rue du Bleu mouton, 59028 LILLE Cedex

• **Les membres titulaires avec voix délibérante :**

Étaient présents et ayant le droit de vote :

<b>Alexandre COUSIN</b>	Conseiller régional Hauts-de-France	Région Hauts-de-France
<b>Paul-Henry HANSEN-CATTA</b>	Conseiller régional Hauts-de-France	Région Hauts-de-France
<b>Benoît WASCAT</b>	Titulaire PNR Avesnois	Parcs naturels régionaux
<b>Raymond ZINGRAFF</b>	Titulaire PNR Scarpe-Escaut	Parcs naturels régionaux

Étaient excusés et ont donné leur pouvoir :

<b>Anthony JOUVENEL</b>	Ayant donné pouvoir à Alexandre COUSIN	Région Hauts-de-France
<b>Patricia POUPART</b>	Ayant donné pouvoir à Alexandre COUSIN	Région Hauts-de-France
<b>Sophie WAROT-LEMAIRE</b>	Ayant donné pouvoir à Raymond ZINGRAFF	Parcs naturels régionaux

Étaient excusés :

<b>Aurore COLSON</b>	Conseillère régionale Hauts-de-France	Région Hauts-de-France
<b>Sylvie CLERC-CUVELIER</b>	Suppléante PNR Avesnois	Parcs naturels régionaux
<b>Nelly JANIER DUBRY</b>	Conseillère régionale Hauts-de-France	Région Hauts-de-France
<b>Vincent DOCHEZ</b>	Suppléant PNR Scarpe-Escaut	Parcs naturels régionaux
<b>Benoît LEMAIRE</b>	Suppléant PNR des Caps et marais d'Opale	Parcs naturels régionaux
<b>Danièle PONCHAUX</b>	Conseillère régionale Hauts-de-France	Région Hauts-de-France

• **Les membres à titre consultatif :**

Étaient invités et présents :

Néant		
-------	--	--

Étaient invités et excusés :

<b>Laurent CHOCHOIS</b>	Représentant	CESER Hauts-de-France
<b>Philippe GAYOT</b>	Représentant	CESER Hauts-de-France

• **Les invités :**

Étaient invités et présents :

Néant	
-------	--

Étaient invités et excusés :

<b>François CHARLET</b>	Directeur du PNR des Caps et marais d'Opale
<b>Jean-Pierre CALMETTES</b>	Inspecteur Divisionnaire - Paierie Régionale des Hauts-de-France
<b>Valérie DUBOIS</b>	Directrice du PNR de l'Avesnois
<b>Philippe JAECK</b>	Administrateur de l'Etat - Payeur régional des Hauts-de-France
<b>Patrice MARCHAND</b>	Président du PNR Oise Pays de France
<b>Sébastien DESSANLIS</b>	Directeur du PNR Baie de Somme Picardie maritime
<b>Sylvie CAPRON</b>	Directrice du PNR Oise Pays de France
<b>Isabelle ZARLENGA</b>	Directrice du PNR Scarpe-Escaut

Assistaient également à la réunion :

<b>Catherine THIBAUT</b>	Assistante de direction ENRx
<b>Fabien CAPPELLE</b>	Secrétaire général et Responsable Administratif et Financier (RAF) ENRx
<b>Frédéric COQUELET</b>	Représentant du personnel ENRx
<b>Sandrine DEVIENNE</b>	Responsable des ressources humaines ENRx
<b>Gérald DUHAYON</b>	Coordinateur de l'ARB ENRx
<b>Michel MARCHYLLIE</b>	Directeur général ENRx
<b>Cathy TREMBLAY</b>	Cheffe de projet Mécénats & partenariats ENRx

En l'absence de Monsieur le Président, Anthony JOUVENEL, empêché ce jour, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, **M Benoît WASCAT** ouvre la séance du Comité syndical d'ENRx convoqué le 16 janvier 2026. Il accueille les participants à cette réunion organisée en présentiel au siège, 6 rue du Bleu Mouton à Lille.

Il rappelle que cette organisation prévue par les articles 7 et 8 des Statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux et des Articles 12 à 17 du Règlement intérieur adoptés en 2024 nécessite de faire l'appel des présents, de faire mention des excusés et de constater les absences.

Un dossier de séance présentant les différents points soumis à l'ordre du jour a été transmis à chacun des membres préalablement à cette réunion. Une feuille de présence a été émarginée en entrant en séance. Il rappelle que dorénavant, le procès-verbal et l'ensemble du dossier de séance sont fournis en format numérique avec une mise en ligne sur le site ENRx dans le lien « élus » (avec un mot de passe). Pour illustration, le dossier de ce jour comporte 261 pages avec un sommaire dynamique pour accéder aux différents points de l'ordre du jour.

Après avoir procédé à l'appel, M. le Vice-Président constate qu'avec **4 élus présents et 3 pouvoirs, soit 7 votants, le quorum est atteint** et le Comité syndical peut valablement délibérer. **Il précise les pouvoirs transmis et les attributions aux membres présents :**

- Monsieur Anthony JOUVENEL a donné pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN,
- Madame Patricia POUPART a donné pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN,
- Madame Sophie WAROT-LEMAIRE a donné pouvoir à Monsieur Raymond ZINGRAFF.

Le quorum étant atteint, **M. le Vice-Président** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Comité syndical.

Il souhaiterait revenir sur quelques points d'actualité de ce début d'année 2026, notamment la nouvelle formule de la Lettre d'infos ENRx. Cette dernière a été diffusée très largement (ensemble des conseillers régionaux, partenaires, élus du Comité syndical, ensemble des collectivités des Hauts-de-France)

En ce début d'année  
2026

## Nouvelle formule de Lettre d'Infos ENRx

### MOT DU PRÉSIDENT

#### FOCUS

Fromagerie de Flandre, un bel exemple de partenariat avec ENRx/CRRG

#### RETOUR SUR...

Pomexpo & Cie

#### NOS ACTUALITÉS

ENRx installe son conseil des races patrimoniales

Interreg  
France Wallonie Vlaanderen

DIVAGRO

Lancement "Planter dans la cour du collège" 2026



### S'INSCRIRE À LA LETTRE D'INFO ENRx

ENRx est soutenu par la Région Hauts-de-France pour mettre en oeuvre des missions d'envergure régionale avec les territoires et acteurs publics et privés.

Membres : Région Hauts-de-France, PNR de l'Avesnois, PNR des Caps et Marais d'Opale, PNR Scarpo-Escart



Se désabonner | Gérer votre abonnement

6, rue du Bleu Mouton - BP 70073 - 59028 Lille cedex - 03 20 12 89 12

Photographies : Philippe Houck, Olivier Delvaux, ENRx

### DU CÔTÉ DE L'ARB HAUTS DE FRANCE

### À VOS AGENDAS

## En ce début d'année 2026

# Nouvelle formule de Lettre d'Infos ENRx

### Bilan rapide

- 72 % d'ouverture de l'invitation (+ 1 600 destinataires)
- 146 abonnés supplémentaires depuis le 13 janvier
- 2 désabonnés
  
- 1441 abonnés au 31 janvier 2026

**PROCHAINE Lettre en mars/avril 2026**



3

Sont ensuite étudiés les différents points figurant à l'ordre du jour.

### 1. Approbation du Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 05 décembre 2025

M. le Vice-Président soumet le procès-verbal de la réunion de comité syndical du 05 décembre 2025. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité (7 voix).

### 2. Examen et vote du budget primitif

Préalablement à la présentation (conforme aux Rapports d'Orientations Budgétaires et débats de décembre 2025), il est précisé que les présentations se basent sur l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2026 avec le Conseil régional Hauts-de-France. Compte tenu du vote postérieur du Budget de la Région, il est rappelé en préambule que :

- La Région a délibéré en décembre 2025 pour assurer un versement de 4/12 de sa participation statutaire 2026 (correspondant à une avance financière) pour ne pas mettre en péril la situation des structures, dont ENRx
- Ces 4/12 d'avance s'appuient sur la référence de la participation statutaire allouée au Syndicat mixte pour l'année 2025.

La présentation des Budgets Primitifs 2026 se fait sur la base des illustrations powerpoint et dans les documents de séance. Afin d'illustrer efficacement à la fois les éléments chiffrés et les illustrations activités, M. le Vice-Président laisse la parole à M. MARCHYLLIE.

#### a. Budget primitif Espaces naturels régionaux 2026

La présentation est établie sur la base de la nomenclature M57 que les textes réglementaires prévoient pour le Syndicat mixte.

L'Assemblée délibérante vote le présent budget

- Par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Par chapitre pour la section d'investissement.

Le présent budget est voté sans reprise anticipée du résultat de l'année 2025.

Dans un souci de clarté, le budget primitif de l'année 2026 est présenté sous la forme de deux documents :

- Un premier document qui reprend la nomenclature du plan comptable M57
- Un deuxième document synthétique où les budgets sont individualisés, avec une distinction entre :
  - Le budget général (page 1)
  - Les opérations programmées (page 2)
  - Le récapitulatif reprenant le B.P. total 2026 (page 3)

Le budget primitif total 2026 s'équilibre en

➤ Dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 3 260 309.42 €  
(Page 3, colonne 5, lignes 85 et 97)

Le budget principal (page 1)

Pour assurer les engagements budgétaires 2026 et assurer la nouvelle phase d'évolution de ses missions et de son organisation, ce budget a été conçu conjointement avec le programme prévisionnel d'activités 2026.

Les différents services présentés dans ce budget sont le reflet des missions d'ENRx qui y sont présentées, à savoir :

- ENRx au service des politiques régionales, notamment de la Région Hauts-de France,
- ENRx au service des collectivités des territoires ruraux et des espaces ruraux des collectivités,
- ENRx et sa mission C.R.R.G. au service de la connaissance, de la conservation, de la gestion et de la valorisation du patrimoine génétique régional des Hauts-de-France,
- ENRx, son évolution, son « projet d'entreprise »,
- ENRx, son fonctionnement institutionnel, son organisation et sa gestion.

Il convient de distinguer à l'intérieur du budget général :

- Le budget de fonctionnement/charges à caractère général
- Le budget des charges de personnel et des frais assimilés

□ Le budget de fonctionnement/charges à caractère général

Il s'établit à hauteur de 682 001.65 € et représente 29.00 % du budget général (colonne 11, ligne 67).

Les budgets proposés se répartissent de la manière suivante :

- 1) Direction Générale (colonne 3, ligne 67), 14 500.00 €
- 2) Administration et gestion des ressources (colonne 4, ligne 67), 366 207.65 €

- 3) *Partenariats - Mécénats (colonne 5, ligne 67), 8 000.00 €*
- 4) *Education – Ecocitoyenneté – Médiation (colonne 6, ligne 67), 20 000.00 €*
- 5) *Développement rural - Agroforesterie (colonne 7, ligne 67), 500.00 €*
- 6) *Plantons le Décor et actions associées (colonne 8, ligne 67), 30 000.00 €*
- 7) *Valorisation des expériences/Communication (colonne 9, ligne 67), 60 000.00€*
- 8) *C.R.R.G. (colonne 10, ligne 67), 182 794,00 €*

Le budget des charges de personnel et des frais assimilés

Il s'établit à hauteur de 1 669 514.09 € et représente 71.00 % du budget général (colonne 11, ligne 83).

Les budgets proposés se répartissent de la manière suivante :

- 1) *Direction Générale (colonne 3, ligne 83), 156 942.00 €*
- 2) *Administration et gestion des ressources (colonne 4, ligne 83), 336 312.09 €*
- 3) *Partenariats - Mécénats (colonne 5, ligne 83), 115 477.00 €*
- 4) *Education – Ecocitoyenneté - Médiation (colonne 6, ligne 83), 96 235.00 €*
- 5) *Développement rural - Agroforesterie (colonne 7, ligne 83), 26 914.00 €*
- 6) *Plantons le Décor et actions associées (colonne 8, ligne 83), 179 811.00 €*
- 7) *Valorisation des expériences-Communication (colonne 9 ligne 83), 96 235.00 €*
- 8) *C.R.R.G. (colonne 10, ligne 83), 661 588.00 €*

Les recettes

Le Conseil Régional (colonne 11, ligne 92)

Conformément à la convention pluriannuelle d'Objectifs 2024-2026, ainsi que son avenant n°1 2025-2026, le Conseil Régional versera une participation statutaire en 2026 contribuant à son administration et à son fonctionnement courant de 2 176 400.00 €.

Les Départements (colonne 11, ligne 93)

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais participera au fonctionnement du Centre Régional de Ressources Génétiques à hauteur de 10 367,00 €.

Le Conseil Départemental du Nord participera au fonctionnement du Centre Régional de Ressources Génétiques et de l'opération « Planter dans la cour du collège » à hauteur de 25 000,00 €.

□ Les recettes propres (colonne 11, ligne 95)

Ces recettes sont estimées à 19 958.40 € et sont constituées par la participation des salariés au titre des chèques-repas ainsi que des recettes perçues par la Régie instituée par le Syndicat mixte pour la vente des produits et prestations fournies par ENRx.

□ Les mécénats et partenariats public-public (colonne 11, ligne 96)

Ces recettes sont estimées à 43 000.00 € et sont constituées des différentes conventions pluriannuelles visées avec les structures suivantes : Métropole Européenne de Lille (2025-2028), Communauté Urbaine de Dunkerque (2025-2026), Commune de Ronchin (2024-2026),

□ Remboursements des frais par le budget annexe (colonne 11, ligne 91)

Ces recettes sont estimées à 76 790.34 € et sont constituées d'une partie des frais de fonctionnement refacturés au budget annexe. Elles sont égales à 20 % des charges de personnel inscrites dans les opérations programmées – mission ARB-HDF.

Le budget : opérations programmées (page 2)

Il est établi à hauteur de 908 793.68 € sur la base des financements acquis à ce jour et intégrera les recettes et les dépenses complémentaires lors du budget supplémentaire et des D.M.

Les opérations programmées proposées se répartissent de la manière suivante :

□ Mécénat « Fond de dotation VOIX DU NORD » : 8 126,00 € de sollicitation financière

Le don prévu dans la convention de mécénat 2025 servira à la réalisation de projets de reforestation sur foncier public notamment dans les communes de Potelle, Fresnes sur Escaut, Artres, Rieulay, Coulogne et sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Henin Carvin.

□ Plantons dans les lycées des Hauts-de-France : 64 000.00 € de sollicitation financière

La Région Hauts-de-France a décidé de confier à ENRx cette nouvelle opération « Plantons dans les lycées des Hauts-de-France ». Cette dernière vise à sensibiliser les lycéens à la biodiversité, à renforcer leur engagement citoyen, à favoriser la biodiversité dans les établissements et à améliorer leur résilience face au changement climatique. Elle prolonge les objectifs initiaux du dispositif régional « Génération+ Lycée & Nature ». Tout en étant spécifique, elle s'adosse à l'opération « Plantons le Décor® » piloté par ENRx.

□ Projet Interreg VI DIVAGRO : 130 000.00 € de sollicitation financière

ENRx est chef de file de ce nouveau projet DIVAGRO « Diversité des agroressources : outils de robustesse et de résilience face aux impacts des changements climatiques » en partenariat avec 3 autres opérateurs belges (CRA-W, ILVO, Hortiforum). Ce projet s'inscrit sur une période de réalisation du 01 octobre 2025 au 31 mars 2029 et est financé à 60 % par les fonds européens FEDER (Interreg VI). La sollicitation financière 2026 est prévue à hauteur de 130 000 €.

□ Projet Interreg VI Clim@monts : 54 000,00 € de sollicitation financière

Financé par l'Europe (Interreg VI) à hauteur de 60 %, ce projet a pour objectif de renforcer la trame écologique et la qualité des paysages sur les Monts de Flandre transfrontalier par une gestion concertée des milieux naturels, un partage des expertises dans les domaines de l'écologie et de la sensibilisation du public et la mise en place d'aménagements pour mieux encadrer l'accueil des visiteurs.

❑ Projet Interreg VI Clim@villes : 66 000,00 € de sollicitation financière

Financé par l'Europe (Interreg VI) à hauteur de 60 %, ce projet a pour objectif de renforcer la résilience des petites villes de la région transfrontalière aux effets du changement climatique, en mettant l'accent sur les solutions fondées sur la nature et la participation citoyenne. Il vise à promouvoir l'échange d'expertises européennes, à accompagner des projets prototypes et à lancer des appels à projets permettant de démultiplier les initiatives en s'appuyant sur l'expérience des projets prototypes.

❑ Pacte en faveur de la haie : 81 240,00 € de sollicitation financière

Financé par Réseau Haies Hauts-de-France (ex-AFAC Hauts-de-France), ce projet a pour objectif de mobiliser les acteurs de territoires autour d'un objectif collectif ambitieux d'obtenir un gain net de 50 000 kms de linéaire de haies au niveau national. ENRx apportera sa contribution à ce dispositif en répondant à des enjeux régionaux de biodiversité, de paysage, d'adaptation aux changements climatiques et aussi à ceux liés à la présence sur le territoire régional de risques naturels (érosion des sols, inondations, ...), pour lesquels la haie constitue une solution pertinente.

❑ Restauration écologique – Démarche paysagère : 66 476,00 € de sollicitation financière

Financé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (Fonds vert), ce projet a pour objet la structuration et l'animation d'un collectif d'acteurs en Hauts-de-France développant une filière d'approvisionnement en plants marqués « Végétal Local® ».

❑ Mission ARB-HDF : 438 951.68 €

Prise en charge des charges de personnel liées à la mission ARB.

Ces dépenses, estimées à 438 951.68 €, seront refacturées au budget annexe.

Le budget inscrit en budget d'investissement (20 380.00€) correspond à la dotation aux amortissements prélevée en section de fonctionnement à l'article 6811 ; cette somme est ventilée selon les différents bien antérieurs restant à amortir.

En conclusion, la balance générale du budget primitif 2026 (page 3, colonne 5) s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'investissement : 20 380.00 € (lignes 13 et 22)

En section de fonctionnement : 3 260 309.42 € (lignes 85 et 97)

Soit un total général de : 3 280 689.42 €

Dans le cadre du vote du budget primitif d'Espaces naturels régionaux, l'Assemblée délibérante doit :

- Voter la section d'investissement par chapitre,
- Voter la section de fonctionnement par chapitre.

**Considérant** la note de présentation du Budget Primitif 2026,

**Considérant** la présentation, ce jour, du Budget Primitif d'Espaces naturels régionaux 2026,

La balance générale du budget primitif d'Espaces naturels régionaux 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section d'investissement : 20 380.00 €
- En section de fonctionnement : 3 260 309.42 €
- Soit un total de général de : **3 280 689.42 €**

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Décide** d'approuver le budget primitif d'Espaces naturels régionaux 2026,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**b. Budget primitif annexe d'ENRx – Agence Régionale de la Biodiversité des Hauts-de-France (ARB) 2026**

La présentation est établie sur la base de la nomenclature M57 que les textes réglementaires prévoient pour le Syndicat mixte.

L'Assemblée délibérante vote le présent budget

- Par chapitre pour la section de fonctionnement,
- Par chapitre pour la section d'investissement.

Le présent budget est voté sans reprise anticipée du résultat de l'année 2025.

Dans un souci de clarté, le budget annexe de l'année 2026 est présenté sous la forme de deux documents :

- Un premier document qui reprend la nomenclature du plan comptable M57
- Un deuxième document synthétique où les budgets sont individualisés, avec une distinction entre :
  - Le budget général (colonne 3)
  - Les opérations programmées (colonnes 4 et 5)
  - Le récapitulatif reprenant le B.P. total 2026 (colonne 6)

Le budget annexe total 2026 s'équilibre en

➤ Dépenses et recettes d'investissement à la somme de 6 857.72 €  
(Colonne 6, lignes 16 et 25)

➤ Dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 624 680.72 €  
(Colonne 6, lignes 86 et 95)

Le budget général (Colonne 3)

Pour assurer les engagements budgétaires 2026 et assurer la nouvelle phase d'évolution de ses missions et de son organisation, ce budget a été conçu conjointement avec le programme prévisionnel d'activités 2026.

Il convient de distinguer à l'intérieur du budget général :

- Le budget de fonctionnement/charges à caractère général
- Le budget des charges de personnel et des frais assimilés

□ Le budget de fonctionnement/charges à caractère général

Il s'établit à hauteur de 127 805.04 € et représente 24.97% du budget annexe de fonctionnement des charges à caractère général (colonne 3, ligne 68).

□ Le budget des charges de personnel et des frais assimilés

Il s'établit à hauteur de 383 951.68 € et représente 75.03 % du budget annexe de fonctionnement des charges à caractère général (colonne 3, ligne 84).

Les recettes de fonctionnement

○ L'Etat

L'Etat (DREAL) participera au financement des dépenses de fonctionnement à hauteur de 70 000,00 €.

○ Le Conseil Régional Hauts-de France

Le Conseil Régional participera au financement des dépenses de fonctionnement à hauteur de 179 737,00 €.

○ L'Office Français de la Biodiversité

L'OFB participera au financement des dépenses de fonctionnement à hauteur de 214 162,00 €.

○ L'Agence de l'Eau Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie participera au financement des dépenses de fonctionnement à hauteur de 25 000,00 €.

○ L'Agence de l'Eau Seine-Normandie

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie participera au financement des dépenses de fonctionnement à hauteur de 16 000,00 €.

Le budget : opérations programmées (colonnes 4 et 5)

Il est établi à hauteur de 112 924,00 € sur la base des financements acquis à ce jour et intégrera les recettes et les dépenses complémentaires lors du budget supplémentaire et des D.M.

Les opérations programmées proposées se répartissent de la manière suivante :

Projet Fonds Vert – Refonte de la plateforme numérique : 40 924,00 € de sollicitation financière

La mise en œuvre du projet nécessite le recours à une Assistance à maîtrise d'ouvrage, qui accompagnera l'ARB dans le cadrage et la définition des ressources à créer et des outils à utiliser, et un appui des ressources humaines consacrées à la communication de l'ARB. Une fois cadré le périmètre des ressources et des outils, l'AMO aura aussi en charge la définition du budget nécessaire à l'élaboration de l'outil et la rédaction du marché de sélection du/des prestataire(s) pour sa création.

Projet européen LIFE Biodiv'France : 72 000,00 € de sollicitation financière

Financé par l'Europe à hauteur de 60 %, par le Conseil Régional des Hauts-de-France à hauteur de 15 % et par l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 15 %, ce programme a pour objet de contribuer à l'état de conservation de la biodiversité et à la réduction des pressions directes et indirectes qui s'appliquent sur cette biodiversité. Il favorise la mise en œuvre de la Stratégie nationale Biodiversité. Le projet réunit 34 partenaires nationaux et régionaux, répartis sur différentes thématiques.

L'ARB Hauts de France, représentée par ENRx en tant que structure, déclinera un panel d'action durant les 6 années du programme (du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2031), relevant de l'appui aux territoires, avec pour ambition principale de faciliter l'accès à l'ingénierie technique et financière en faveur de la biodiversité. Nous identifierons dans un premier temps les freins et blocages à l'action des collectivités locales en faveur de la biodiversité. Puis un appel à manifestation d'intérêt leur sera proposé pour les accompagner dans leurs projets.

Le budget inscrit en budget d'investissement (6 857.72€) correspond à la dotation aux amortissements prélevée en section de fonctionnement à l'article 6811 ; cette somme est ventilée selon les différents bien antérieurs restant à amortir.

En conclusion, la balance générale du budget annexe 2026 (Colonne 6) s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'investissement	:	6 857.72 € (lignes 16 et 25)
En section de fonctionnement	:	624 680.72 € (lignes 86 et 95)

Soit un total général de : 631 538.44 €

Dans le cadre du vote du budget annexe de l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France, l'Assemblée délibérante doit :

- Voter la section d'investissement par chapitre,
- Voter la section de fonctionnement par chapitre.

**Considérant** la note de présentation du budget primitif annexe ARB 2026,

**Considérant** la présentation, ce jour, du budget primitif annexe ARB 2026,

La balance générale du budget primitif annexe ARB 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section d'investissement : 6 857.72 €
- En section de fonctionnement : 624 680.72 €
- Soit un total général de : 631 538.44 €

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Décide** d'approuver le budget primitif annexe ARB 2026,

**Autorise** le Président à solliciter les financements prévus au titre de l'année 2026 auprès de l'Etat, du Conseil régional Hauts-de-France, de l'Office Français de la Biodiversité, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

c. Mise en œuvre du Programme d'actions 2026

Les dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de l'Union

européenne et des Agences de l'Eau doivent comporter un certain nombre de pièces nécessaires à l'instruction des projets par les services instructeurs et notamment une délibération de l'organe compétent approuvant les actions concernées et les plans de financement.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,

Décide :

- **De consacrer** dans le cadre de son budget 2026 un crédit estimatif de 195 240,00 € à la programmation de l'action « **Renforcer et pérenniser la structuration d'une filière de production de ligneux et d'herbacées du label Végétal local® en région Hauts-de-France** » et de solliciter auprès de l'Etat / Fonds Vert une participation de 156 192,00 € ;
- **De consacrer** dans le cadre de son budget 2026 un crédit estimatif de 565 915,00 € à la programmation de l'action « **Amplifier la contribution de Plantons le décor® à la biodiversité régionale et aux trames vertes** » et de solliciter auprès de l'Etat / Fonds Vert une participation de 452 732,00 € ;
- **De consacrer** dans le cadre de son budget annexe 2026 un crédit de 631 405,00 € à la programmation de l'action « **Coordination et animation de l'Agence régionale de la biodiversité Hauts-de-France** » et de solliciter auprès de l'Etat (DREAL) une participation de 70 000,00 € ;
- **De consacrer** dans le cadre de son budget 2026-2027-2028 un crédit de 75 000,00 € à la programmation de la « **Convention pluriannuelle de partenariat 2026-2028** » et de solliciter auprès du Département du Nord une participation annuelle de 25 000,00 € ;
- **De consacrer** dans le cadre de son budget annexe 2026 un crédit de 126 226,00 € à la programmation de l'action « **Observatoire régional de la biodiversité de l'Agence régionale de la biodiversité Hauts-de-France** » et de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) une participation de 24 811,00 € ;
- **De consacrer** dans le cadre de son budget annexe 2026 un crédit de 126 226,00 € à la programmation de l'action « **Observatoire régional de la biodiversité de l'Agence régionale de la biodiversité Hauts-de-France** » et de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) une participation de 15 372,00 € ;
- **De consacrer** dans le cadre de son budget annexe 2026-2028 un crédit de 199 100,00 € à la programmation de l'action « **Observatoire transfrontalier-thématique biodiversité** » et de solliciter auprès du programme Interreg France-Wallonie-Flandre (Union européenne) une participation de 199 100,00 € ;
- **De consacrer** dans le cadre de son budget annexe 2026-2027 un crédit de 165 441,91 € à la programmation de l'action « **Animation régionale autour des Solutions fondées sur la Nature** » et de solliciter auprès de l'Union européenne (Fonds FEDER) une participation de 107 441,91 €, et de solliciter auprès de l'Office français de la biodiversité une participation de 58 000 € ;

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 3. Perspectives 2026

M. Michel MARCHYLLIE présente les documents remis pour la séance relative au prévisionnel 2026.

**Ce prévisionnel des activités 2026 se présente dans un contexte contraint et non encore stabilisé. Il s'inscrit toutefois dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 (et son avenant 2025-2026) avec la Région Hauts-de-France pour la dimension statutaire.**

D'autres programmes ou opérations prévisionnels sont ou seront encadrés dans les conventions pluriannuelles de partenariat avec le Département du Nord, avec le Département du Pas-de-Calais, ou des coopérations public-public : la Métropole européenne de Lille, la Communauté urbaine de Dunkerque et d'autres collectivités notamment.

Il s'agira pour cette année 2026 notamment de conforter des activités d'ENRx, quelles soient ponctuelles ou régionales, et d'assurer les capacités d'ENRx en animations, en coordinations ou en accompagnements par l'équipe technique et d'ingénierie.

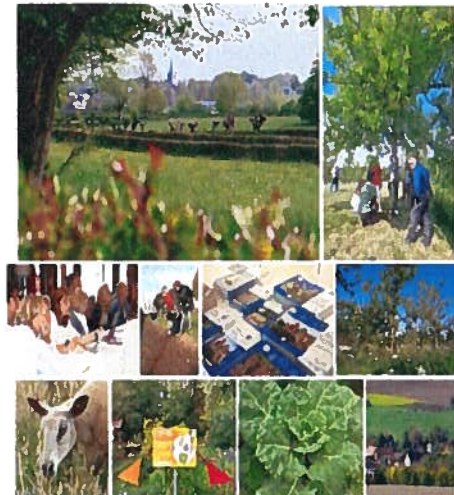
Ainsi le prévisionnel 2026 est organisé en 4 grandes lignes :

- Les actions liées aux missions structurelles
- Les projets programmés associés à des financements dédiés, d'ores et déjà engagés qui se poursuivront en 2026,
- de nouvelles opérations programmées
- les chantiers liés à la gouvernance d'ENRx à son avenir.

# Prévisionnel 2026 d'ENRx



## Programme prévisionnel d'activités 2026 d'ESPACES NATURELS REGIONAUX



Edition du Comité syndical du 02 février 2026

# Prévisionnel 2026 d'ENRx



o Introduction	3
o Espaces naturels régionaux aux côtés de la dynamique collective Rev3 pour lever les défis des Hauts-de-France	3
o CHAPITRE 1 : les activités ancrées dans les missions structurelles	4
□ 1.1. Les démarches d'accompagnement des territoires ruraux et des projets d'aménagement durable	4
□ 1.2. Les actions éducatives, écocitoyenneté et de partenariat avec les instances éducatives	4
□ 1.3. L'opération « Plantons le décor » et les actions associées en faveur des arbres, des paysages et de la biodiversité	4
□ 1.4. La mission de Centre régional de ressources génétiques (CRRG)	4
□ 1.5. Les valorisations et diffusions des expériences, la communication	4
□ 1.6. Les dynamiques de partenariats et la mise en œuvre des actions de mécénats	5
□ 1.7. La gouvernance d'ENRx et projet stratégique	5
□ 1.8. Les activités générales d'ENRx de gestion de la structure et des ressources	5
o CHAPITRE 2 : les projets et opérations engagés qui se poursuivront en 2026	5
□ 2.1. L'opération « Planter dans la cour du collège » en partenariat avec le Département du Nord	6
□ 2.2. Le « Pacte en faveur de la haie » avec le soutien de l'Etat	6
□ 2.3. Le projet de « Structuration de la filière Végétal local » en région Hauts-de-France » avec le soutien du Fonds vert (Etat)	6
□ 2.4. La poursuite du projet vers une « filière Cidre de Thiérache et de faisabilité d'un signe de qualité » avec le soutien de la Région Hauts-de-France	6
□ 2.5. La poursuite du programme « PREVALE : PREservation des VARIétés de LÉgumes » avec le soutien du Fonds de dotation national « Collections et Biodiversité »	6
□ 2.6. Le « Plan de sauvegarde et de valorisation des chevaux de trait du Nord et Boulonnais » soutenu par la Région Hauts-de-France	6
□ 2.7. Le projet Interreg VI Clim@Monts « Des continuités naturelles pour la biodiversité et les humains »	6
□ 2.8. Le projet Interreg VI Clim@Villes « Choisir ensemble de s'adapter pour éviter de subir »	6
□ 2.9. Le mécénat du Fonds de dotation Voix du Nord « 100 000 arbres pour demain »	7
o CHAPITRE 3 : les nouvelles opérations ou programmes en 2026	7
□ 3.1. L'opération « Planter dans les lycées des Hauts-de-France » soutenu par la Région Hauts-de-France	7
□ 3.2. Le nouveau projet « DIVAGRO » 2025-2029	7
□ 3.3. Des projets initiés ou à construire dans le cadre de ses missions	7
o CHAPITRE 4 : ENRx, partenaire associé central de l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France	8

## Prévisionnel 2026 de l'ARB mise en œuvre par ENRx



Programme prévisionnel d'activités 2026 de  
l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-  
France (ARB Hdf)  
mis en œuvre par Espaces naturels régionaux



Agence régionale de la Biodiversité  
des Hauts-de-France  
(ARB Hdf)



Membres fondateurs de l'ARB Hdf :



38

## Prévisionnel 2026 de l'ARB mise en œuvre par ENRx



SOMMAIRE .....	2
PRELAMBULE .....	3
Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France .....	3
Missions d'ENRx au titre de l'ARB des Hauts-de-France .....	4
Programme d'activités 2026 d'ENRx au titre de l'ARB des Hauts-de-France .....	4
☐ Implication et participation d'ENRx dans les instances de gouvernance de l'ARB .....	4
☐ Coordination générale de l'ARB .....	5
☐ Animation du pôle connaissance et appui au fonctionnement de l'Observatoire régional de la Biodiversité .....	5
☐ Animation du pôle mobilisation et appui aux acteurs .....	6
☐ Animation du pôle éducation, sensibilisation, communication .....	6
Lexique des sigles et glossaire .....	7

39

#### 4. Ligne de trésorerie, prorogation – Examen et vote

**Considérant** qu'une ligne de trésorerie constitue un outil de gestion de la trésorerie qui permet d'éviter de recourir à un emprunt alors que les besoins de trésorerie sont ponctuels dans l'attente de subventions ou d'autres rentrées,

**Considérant** les risques de difficulté de trésorerie ponctuelle que pourrait rencontrer le Syndicat mixte et sa volonté d'optimiser la gestion de sa trésorerie,

**Considérant** la consultation de l'organisme bancaire Caisse d'Epargne pour un montant de 600 000.00€ selon les conditions suivantes :

Montant : 600 000.00 Euros

Durée : un an maximum

Taux d'intérêt (base de calcul : exact/360) : l'Euro short-term rate + marge de 0.90%

Process de traitement automatique : Tirage crédit d'office / Remboursement débit d'office

Paiement des intérêts : chaque mois/trimestre civil par débit d'office

Frais de dossier : 0.20% prélevés en une seule fois

Commission d'engagement : néant

Commission de mouvement : néant

Commission de non-utilisation : 0.30% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie interactive et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts.

#### Après avoir délibéré et procédé au vote,

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité syndical :

**Décide** de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de Six cent mille euros (600 000.00 €) auprès de l'établissement bancaire Caisse d'Epargne Hauts-de-France,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 5. Présentation et validation du nouveau Plan d'actions « Mécénature® » à Espaces naturels régionaux

M. le Vice-Président laisse la parole à Mme Cathy TREMBLAY afin d'exposer les nouveaux axes de mécénats et le pilotage d'Espaces naturels régionaux.

Mme Cathy TREMBLAY précise que cette présentation fait suite à la décision du Comité syndical d'établir une nouvelle stratégie de mécénat pour Espaces naturels régionaux. Des travaux menés par l'équipe fin 2025 permettent d'exposer et d'établir de nouveaux axes pour l'avenir de l'outil « Mécénature® ».

Il est ainsi proposé prioritairement, que le mécénat soutienne les missions originelles et originales d'Espaces naturels régionaux, plus que de nouveaux projets.

Pour cela, des fiches « dites projets » sont et seront réalisées afin de décrire les missions, avec des illustrations concrètes et opérationnelles de projets « exemples » déjà mis en œuvre. L'approche opérationnelle et réaliste est un argument essentiel tant pour les actions que nous menons, que nous souhaitons conforter, que pour les entreprises qui demandent des réalisations concrètes, tangibles et des ancrages sur les territoires.

Ainsi, il est proposé de présenter les missions par des grandes entrées thématiques telles que : les missions « patrimoine légumier », « patrimoine fruitier », « patrimoine animal », « biodiversité et nature » (comprenant la mission « éducation, médiation »).

L'objectif est de soutenir par des financements complémentaires des actions spécifiques au sein des missions structurelles de notre structure. D'autres fiches projets pourront également être réalisées sur des projets d'investissements (création d'une halle technologique pour les semences potagères, établissements gardiens de la biodiversité cultivée, testing des sols, création de vidéos ou podcasts en accompagnement de réalisations pédagogiques, ou des achats de kits de graines, ...). Ces projets non réalisés pourront être présentés à l'occasion des appels à projet des fondations et fonds de dotation.



### Le plan d'actions 2026 « Mécénature® »

- Validation d'un catalogue de fiches de présentation des missions illustrées et des fiches projets,
- Exploration et expérimentation de pistes sur les mécénats de compétences et en nature,
- Plan de reconnaissance et communication pour la valorisation et la fidélisation des mécènes existants,
- Engager l'écriture d'un cadrage éthique pour une validation au cours de l'année,
- Présentation de ces éléments auprès de nouveaux entrepreneurs de la région Hauts-de-France et de leurs réseaux.

42

Il est proposé qu'un groupe de travail sur l'éthique puisse se tenir au cours de l'année 2026, composé de techniciens de l'équipe et d'élus du Comité syndical.

Le Comité syndical,

- Valide les priorités proposées et le plan d'actions 2026 «Mécénature®» proposés,
- Valide la mise en place d'un groupe de travail sur l'éthique composé d'élus du comité syndical et de techniciens de l'équipe,

Cette validation du Comité syndical n'amène pas de délibération. Elle valide la poursuite des travaux en matière d'éthique sur 2026 et la saisine d'opportunité de mécénats confortant nos missions.

### 6. Conventions et projets de délibérations :

Les nouvelles conventions qui vous sont présentées, se substituent aux précédentes arrivées à leurs termes ce 31/12/2025. Elles sont proposées pour une durée de 5 années (2026-2030).

L'objectif est de préciser les nouvelles modalités de collaborations entre les signataires, les organismes de sélection de races :

- l'association Mouton Boulonnais
- le syndicat hippique Boulonnais
- le syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord
- l'Union Bleue du Nord
- l'Union Rouge Flamande,

et le syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx), notamment dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG) des Hauts-de-France.

#### **De nouvelles conventions par espèce :**

**Cette contractualisation pose une première nouveauté**, la réduction de cinq conventions initialement mises en œuvre par race (Bleue du Nord, Rouge Flamande, Mouton Boulonnais, cheval Boulonnais et cheval Trait du Nord) à des conventions par espèce (bovine, équine, ovine).

**Le partenariat entre les organismes de sélection des races et ENRx est mis en œuvre depuis plus de 40 ans pour la sauvegarde et la valorisation des races régionales et patrimoniales des Hauts-de-France.** ENRx est membre statutaire des Commissions : génétique et d'agrément des races. Les organismes de races souhaitent continuer de bénéficier de l'appui technique et méthodologique d'ENRx pour les accompagner dans l'exercice de leurs responsabilités. ENRx entend poursuivre le partenariat sur la base d'engagements et d'objectifs partagés et contractualisés.

**Dans le cadre de ses contractualisations, ENRx pourra prendre, sous réserve, à sa charge des actions qui relèvent de ses responsabilités en matière de sauvegarde, de conservation et de valorisation des races régionales ou des missions qui lui sont confiées** par des financeurs au regard des moyens disponibles et affectés à ses activités.

**Cette contractualisation précise, une seconde nouveauté** au sein d'Espaces naturels régionaux, l'installation d'un Conseil des races régionales et patrimoniales nécessaire à la mise en œuvre de ses conventions.

#### **Création d'un Conseil des races régionales & patrimoniales :**

ENRx a proposé de constituer un Conseil des races régionales et patrimoniales. **Après des échanges et informations préalables lors des conseils d'administration de chacun des organismes de sélection de race, ce Conseil a été installé le 10 décembre 2025 en présence des cinq organismes de sélection représentant les cinq races.** Selon les attentes, les représentants de la Fédération régionale avicole des Hauts-de-France pourront s'ajouter. Chacun a assuré l'intérêt de ce conseil.

**Le Conseil des races régionales constitue un lieu d'échanges, de concertation et de programmation des activités et moyens associés d'ENRx en faveur de la sauvegarde et la valorisation des races régionales à court (actions annuelles) et moyen terme.** Ses membres ont un avis consultatif, ENRx restant décisionnaire des budgets alloués à ces activités. Ce Conseil est composé des représentants d'ENRx et des organismes de sélection agréés de races. Il se réunira à minima une fois par an (si possible entre septembre et début novembre) afin d'être force de proposition et d'avis sur les activités de l'année suivante et des réalisations en cours.

Le Comité syndical acte la constitution du Conseil des races régionales et patrimoniales avec les organismes de sélection des races équines : Trait du Nord et cheval Boulonnais, ovine : Boulonnaise et bovines : Bleue du Nord et Rouge Flamande, représentés par leurs représentants notamment au sein des Bureaux des associations respectives, et de compléter la composition de ce Conseil des races avec les représentants de la Fédération régionale avicole des Hauts-de-France et des invités selon les ordres du jour. Ainsi c'est maintenir le partenariat dans le cadre des programmes de conservation, de sauvegarde et de valorisation des races régionales et patrimoniales avec l'accompagnement d'ENRx aux associations d'éleveurs.

#### **a. Convention avec le Syndicat Hippique Boulonnais et le Syndicat d'Elevage Trait du Nord (races équines)**

**Considérant** les missions du Centre Régional de Ressources génétiques (CRRG) et Espaces naturels régionaux,

**Considérant** les objectifs de sauvegarde et de valorisation des races animales domestiques régionales menés par Centre Régional de Ressources Génétiques,

**Considérant** le partenariat développé par Espaces naturels régionaux et par les associations nationales de races en faveur de la préservation et de la valorisation des races régionales,

**Considérant** la création d'un « Conseil des races régionales » au sein du CRRG des Hauts-de-France, qui regroupe les organismes de sélection représentant les cinq grandes races régionales : ovine Boulonnaise, bovines Bleue du Nord et Rouge Flamande, équines Boulonnaise et Trait du Nord. C'est un lieu d'échanges et de validation de la programmation des activités, et budgets associés, du CRRG en faveur de la sauvegarde et la valorisation des races régionales à court (actions annuelles) et moyens termes,

#### **Le Comité Syndical,**

**Décide** d'approuver la convention entre le « Syndicat Hippique Boulonnais », le « Syndicat d'élevage Trait du Nord » et Espaces naturels régionaux (au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques) pour préciser les modalités de leur collaboration en faveur de la sauvegarde et de la valorisation de la race équine Boulonnaise pour la période 2026-2030,

#### **Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Impute** les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, service C.R.R.G.,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

#### **b. Convention avec l'Association Mouton Boulonnais (race ovine)**

**Considérant** les missions du Centre Régional de Ressources génétiques (CRRG) et Espaces naturels régionaux,

**Considérant** les objectifs de sauvegarde et de valorisation des races animales domestiques régionales menés par Centre Régional de Ressources Génétiques,

**Considérant** le partenariat développé par Espaces naturels régionaux et par les associations nationales de races en faveur de la préservation et de la valorisation des races régionales,

**Considérant** la création d'un « Conseil des races régionales » au sein du CRRG des Hauts-de-France, qui regroupe les organismes de sélection représentant les cinq grandes races régionales : ovine Boulonnaise, bovines Bleue du Nord et Rouge Flamande, équines Boulonnaise et Trait du Nord. C'est un lieu d'échanges et de validation de la programmation des activités, et budgets associés, du CRRG en faveur de la sauvegarde et la valorisation des races régionales à court (actions annuelles) et moyens termes,

#### **Le Comité Syndical,**

**Décide** d'approuver la convention entre l'« Association Mouton Boulonnais » et Espaces naturels régionaux (au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques) pour préciser les modalités de leur collaboration en faveur de la sauvegarde et de la valorisation de la race ovine Boulonnaise pour la période 2026-2030,

#### **Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Impute** les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, service C.R.R.G.,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**c. Convention avec l'Union Rouge Flamande et Union Bleue du Nord (races bovines)**

**Considérant** les missions du Centre Régional de Ressources génétiques (CRRG) et Espaces naturels régionaux,

**Considérant** les objectifs de sauvegarde et de valorisation des races animales domestiques régionales menés par Centre Régional de Ressources Génétiques,

**Considérant** le partenariat développé par Espaces naturels régionaux et par les associations nationales de races en faveur de la préservation et de la valorisation des races régionales,

**Considérant** la création d'un « Conseil des races régionales » au sein du CRRG des Hauts-de-France, qui regroupe les organismes de sélection représentant les cinq grandes races régionales : ovine Boulonnaise, bovines Bleue du Nord et Rouge Flamande, équines Boulonnaise et Trait du Nord. C'est un lieu d'échanges et de validation de la programmation des activités, et budgets associés, du CRRG en faveur de la sauvegarde et la valorisation des races régionales à court (actions annuelles) et moyens termes,

**Le Comité Syndical,**

**Décide** d'approuver les conventions avec l'Union Rouge Flamande, l'Union Bleue du Nord et Espaces naturels régionaux (au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques) pour préciser les modalités de leur collaboration en faveur de la sauvegarde et de la valorisation de la race bovine pour la période 2026-2030,

**Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Impute** les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, service C.R.R.G.,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**d. Convention pluriannuelle de partenariat 2026-2030 avec GSN-Semences**

**Le partenariat public-privé entre Espaces naturels régionaux (activités du CRRG Hauts-de-France) et l'entreprise GSN-Semences existe depuis de nombreuses années et apporte des bénéfices réciproques aux deux structures.**

**Il permet de nouer des relations partenariales et professionnelles pour :**

- assurer la conservation de la collection de pois et haricots, collections essentielles pour l'agriculture et l'alimentation des Hauts-de-France,

- identifier les besoins d'amélioration variétale auprès des professionnels notamment pour les haricots secs,
- réfléchir et mettre en œuvre des plans d'amélioration variétale ou sanitaire pour les haricots,
- valoriser et promouvoir les variétés anciennes auprès des amateurs (jardiniers) et professionnels (producteurs).

**Il est rappelé que les haricots secs et les pois sont les légumineuses emblématiques des Hauts-de-France** (alimentation, protéines végétales) et pour les haricots secs, pour la plupart, valorisés sous signes de qualité et d'origine : Label Rouge, Indication Géographique Protégée (IGP).

**Considérant** les missions du Centre Régional de Ressources génétiques (CRRG) et Espaces naturels régionaux,

**Considérant** le programme de conservation du patrimoine végétal domestique régional et plus particulièrement les actions menées en faveur de la préservation et de la valorisation des variétés légumières, **Considérant** le dispositif conservatoire des collections constituées, mis en place depuis 1997,

**Considérant** le savoir-faire de GSN Semences pour assurer la conservation, l'amélioration et la diffusion de variétés légumières tant auprès des amateurs, des professionnels que des industriels,

**Le Comité Syndical,**

**Décide** d'adopter la Convention entre la société GSN Semences et Espaces naturels régionaux pour mettre au point un protocole de conservation et de valorisation de variétés de pois et de haricots

**Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Impute** les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, service C.R.R.G.,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**e. Convention pour le suivi et la valorisation du verger conservatoire de pommiers, poiriers, cerisiers et pruniers de la Pévèle sur la commune Mons-en-Pévèle (59) entre ENRx, la commune de Mons-en-Pévèle et l'Institut de Genech (2026- 2031)**

Il s'agit ici d'une convention tripartite.

**La commune de Mons-en-Pévèle (59) et ENRx (activités du CRRG) sont associés depuis 2012 autour du verger conservatoire des variétés locales de pommiers, poiriers, cerisiers et pruniers typiques de la Pévèle.** Il s'agit d'un des 16 vergers conservatoires de la collection « fruitière » des Hauts-de-France et constitue un des doublons de sécurité de la collection centrale sis à Villeneuve d'Ascq.

Ce verger d'une surface de 1 hectare 2 ares 65 centiares, situé sur le haut du village dans la pâture « Bomard », parcelle qui jouxte le site inscrit du « Pas Roland », comporte 29 variétés : 5 pommiers, 5 pruniers, 5 cerisiers et 14 poiriers (dont la liste variétale est annexée à la présente convention). Cette pâture comporte également une quinzaine de vieux fruitiers notamment des poires à cuire typiques à cette région (Saint Mathieu, Belle de Moncheaux). L'aménagement d'un circuit de découverte valorisera la richesse patrimoniale de la commune à savoir, la fontaine Saint-Jean, le Pas Roland, le centre bourg ainsi que le verger conservatoire agencé pour maintenir l'effet belvédère sur le bassin minier inscrit au Patrimoine mondial.

Pour assurer l'entretien de la parcelle, **la commune a souhaité mettre en place un mode de gestion de l'herbe par pâturage bovin.**

**ENRx a proposé d'introduire des bovins de race Rouge Flamande (objectif de promouvoir la conservation des races régionales) et a établi des contacts avec l'exploitation de l'Institut de Genech (éleveur) pour inscrire ce partenariat dans cette présente convention (2026-2031).**

**Considérant** les missions du Centre Régional de Ressources génétiques (CRRG) et Espaces naturels régionaux,

**Considérant** les programmes de conservation des patrimoines fruitier et légumier régional développés par Espaces naturels régionaux dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG),

**Considérant** la volonté de la commune de Mons-en-Pévèle de poursuivre les coopérations engagées avec Espaces naturels régionaux (CRRG) en faveur de la gestion et de l'entretien de son verger conservatoire,

**Le Comité Syndical,**

**Décide** d'approuver la convention de partenariat avec la commune de Mons-en-Pévèle pour préciser les modalités de coopération pour la période 2026-2031 au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG),

**Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Impute** les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, service C.R.R.G.,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**f. Convention pour le suivi, la gestion et la valorisation du verger conservatoire du Boulonnais sur la commune de Crémarest (2026- 2031) entre ENRx, la commune de Crémarest et la PNR des Caps et marais d'Opale**

**La commune de Crémarest (62), ENRx (activités du CRRG) et le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale sont associés autour de trois espaces de vergers conservatoires présentant les quatre espèces fruitières avec les variétés de fruitiers traditionnelles de la région du Boulonnais et du Haut-Pays.**

**Il s'agit d'un des 16 vergers conservatoires de la collection « fruitière » des Hauts-de-France et constitue un des doublons de sécurité de la collection centrale sis à Villeneuve d'Ascq.**

**Installé à Crémarest dès 2007 au cœur du village, le verger conservatoire s'est développé ensuite en 2008 (verger de poiriers) et dans une troisième phase en 2018 (vergers de pruniers et cerisiers). Avec ses 7 ha de vergers, toutes espèces confondues, la commune de Crémarest possède le plus grand dispositif conservatoire haute tige de la région Hauts-de-France. Cette caractéristique singulière constitue aujourd'hui un atout patrimonial et touristique majeur pour le village et le territoire du PNR des Caps et marais d'Opale.**

**Les 3 partenaires souhaitent prolonger et élargir leurs relations de travail par la signature de cette nouvelle convention de six ans afin de poursuivre les engagements précédents et définir un mode de gestion des parcelles, les projets à mettre en œuvre pour valoriser au mieux les fruits et les sites.**

**Considérant** les missions du Centre Régional de Ressources génétiques (CRRG) et Espaces naturels régionaux,

**Considérant** les programmes de conservation des patrimoines fruitier et légumier régional développés par Espaces naturels régionaux au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG),

**Considérant** la volonté de la commune de Crémarest de poursuivre les coopérations engagées avec Espaces naturels régionaux (CRRG) en faveur de la gestion et de l'entretien de son verger conservatoire,

**Le Comité Syndical,**

**Décide** d'approuver la convention de partenariat avec la commune de Crémarest pour préciser les modalités de coopération pour la période 2026 – 2031 au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG),

**Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Impute** les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, service C.R.R.G.,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**g. Renouvellement des conventions et contrats avec les pépiniéristes producteurs d'arbres fruitiers des Hauts-de-France (conventions d'agrément et d'accompagnements) pour l'année 2026**

**Le renouvellement des conventions et contrats avec les pépiniéristes producteurs d'arbres fruitiers des Hauts-de-France (conventions d'agrément et contrats d'accompagnement) pour l'année s'inscrit dans la mission d'ENRx, soutenu par la Région Hauts-de-France de promouvoir les plantations d'essences et de variétés régionales et la production régionale de plants par des entreprises exerçant leurs activités dans les Hauts-de-France.**

**Le maintien d'un tissu dynamique de professionnels possédant un savoir-faire dans le domaine fruitier justifie la collaboration avec les pépiniéristes producteurs partenaires agréés régionaux.**

**Afin d'étendre le nombre de pépiniéristes producteurs partenaires agréés, ENRx œuvre depuis plusieurs années à démarcher, à solliciter, à accompagner et à former de nouveaux professionnels en Hauts-de-France aptes à produire des arbres fruitiers de variétés locales.**

**Ainsi, les présentes conventions d'agrément relèvent des engagements des pépiniéristes producteurs et de leurs aptitudes à être « producteurs d'arbres fruitiers de variétés locales Hauts-de-France ». Les présents contrats d'accompagnement relèvent de pépiniéristes producteurs à devenir « agréés » à court ou moyen terme selon les aptitudes professionnelles et les bases acquises des engagements demandés (le contrat d'accompagnement ne vaut pas agrément).**

**Il est proposé au Comité syndical 8 conventions d'agrément et 7 contrats d'accompagnement pour un total de 15 pépiniéristes producteurs d'arbres fruitiers de variétés locales en Hauts-de-France.**

**Conventions d'agrément**

**Considérant** le programme de conservation du patrimoine fruitier régional développé par Espaces naturels régionaux dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG),

**Considérant** l'intérêt pour le patrimoine fruitier régional de proposer au public, aux collectivités et aux professionnels une gamme variétale rustique nécessitant peu de traitements afin de mieux protéger l'environnement et de permettre une production de fruits originaux, goûteux et exempts de résidus de pesticides,

**Autorise** le Président à signer les conventions avec les 8 pépiniéristes-partenaires suivants :

**1. Pépinières de Conchy les Pots** – Monsieur Richard PUILLE

15, rue de l'Eglise, 60490 CONCHY LES POTS – ☎ 03.44.85.01.21.

**2. Pépinières CRÉTÉ** – Monsieur Clément CRÉTÉ

2, Hameau de St Jean Guibermesnil, 80430 LAFRESGUIMONT ST MARTIN – ☎ 03.22.90.54.29.

**3. Les pépinières de Gruson** – Monsieur Frédéric CEUGNIEZ

55, rue Calmette, 59152 GRUSON – ☎ 03.20.41.26.51.

**4. Pépinière fruitière de l'Artois** – Monsieur Raphaël JOLY

22, route nationale 25 « la bellevue », 62760 WARLINCOURT-LES-PAS – ☎ 06.03.17.73.44.

**5. Pépinière de la Cluse** – Monsieur Camille JOUGLEUX

7, Chemin de la Cluse, 62126 WIMILLE – ☎ 03.21.92.11.11.

**6. Pépinière de l'Haendries** – Monsieur Pierre DELZENNE

909, Krommestaete, 59270 BAILLEUL – ☎ 03.28.49.11.80.

**7. La pépinière du fruitier** – Monsieur Thomas PARENT

Route de Ghissignies, 59530 LE QUESNOY – ☎ 06.75.02.05.30.

**8. Pépinières la Nature des Correaux** – Monsieur Gérald DELPLANQUE

3, rue des correaux, 62650 ZOTEUX – ☎ 03.21.05.95.39.

**Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

- **Décide** en conséquence, d'adopter la convention-type qui organise et précise les modalités d'agrément et de collaboration entre chacun des pépiniéristes producteurs d'arbres fruitiers et de variétés locales repris ci-dessous pour l'année 2026 et ENRx au titre des activités du CRRG dans le but d'assurer la diffusion commerciale des variétés fruitières du patrimoine régional des Hauts-de-France,
- **Décide** en conséquence et pour chaque pépiniériste producteur qui s'engage, du règlement de la totalité de la participation forfaitaire de 150 (cent cinquante) euros à la signature de la convention avec le syndicat mixte Espaces naturels régionaux, sans quoi le pépiniériste contractant ne pourrait prétendre être agréé par le CRRG,
- **Impute** la recette liée à cette opération sur la ligne budgétaire dédiée aux activités du Centre régional de ressources génétiques,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Contrats d'accompagnements**

**Considérant** le programme de conservation du patrimoine fruitier régional développé par Espaces naturels régionaux dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG),

**Considérant** l'intérêt pour le patrimoine fruitier régional de proposer au public, aux collectivités et aux professionnels une gamme variétale rustique nécessitant peu de traitements afin de mieux protéger l'environnement et de permettre une production de fruits originaux, goûteux et exempts de résidus de pesticides,

**Autorise** le Président à signer les 7 contrats avec les pépiniéristes-partenaires suivants :

1. **Pépinière Saint-Martin** – Monsieur Jean-François CARLIER  
6, rue principale, 02360 CUIRY-LES-IVIERS – ☎ 03.23.97.64.06.
2. **Pépinière pour jardins - forêts** – Monsieur Mathieu LAGACHE  
2, rue de l'égalité, 62121 ACHIET-LE-GRAND – ☎ 06.66.97.71.78.
3. **GAEC des Pépinières THIEFFRY** – Monsieur Christophe ROUZE  
13 rue du Général Leclerc, 59152 CHERENG – ☎ 06.76.25.64.95.
4. **« Jardin de la Picterie »** – Monsieur David MORIN  
1178 rue de la Picterie, 59310 FAUMONT – ☎ 06.24.50.32.99.
5. **Pépinière La Pépiverte** – Monsieur Antoine BOROCH  
15 rue de Monsure, 60380 MORVILLERS – ☎ 06 87 92 28 88
6. **Pépinière du Bois Gourmand** – Madame Elodie BOUTELIER  
2009 rue Grand Voie, 62136 LESTREM – ☎ 06 15 95 39 24
7. **Pépinière des 4 clochers** – Monsieur Jérémie FINAS  
1 bis grand Place, 59570 TAISNIERES-SUR-HON – ☎ 06 12 38 15 14

**Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

- **Décide**, en conséquence, d'adopter la convention-type qui organise et précise les modalités d'accompagnement pour l'année 2026, entre chacun des pépiniéristes repris ci-dessous et ENRx au titre des activités du CRRG dans l'objectif de préparer les pépiniéristes à la production d'arbres fruitiers de variétés locales des Hauts-de-France,
- **Décide** de préciser, pour chaque pépiniériste, que ce contrat d'accompagnement ne vaut pas agrément du CCRG à la diffusion de variétés locales des Hauts-de-France,
- **Décide**, en conséquence, que chaque pépiniériste concerné s'engage à régler la totalité de la participation forfaitaire de 50 (cinquante) euros à la signature de la convention avec le syndicat mixte Espaces naturels régionaux selon les modalités prévues, sans quoi le pépiniériste contractant ne pourrait pas être accompagné techniquement par le CRRG et ne pourra bénéficier de la commande groupée organisée par le CRRG,
- **Impute** la recette liée à cette opération sur la ligne budgétaire dédiée aux activités du Centre régional de ressources génétiques,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **h. Conventions de Mécénat avec les sociétés GSCE et FCA Hauts-de-France**

Il est proposé au Comité syndical deux conventions de mécénat avec :

- la société GSCE
- la société FCA Hauts-de-France,

Toutes les deux ayant leurs sièges dans le département de l'Aisne.

### Société GSCE

**Considérant** un premier partenariat débuté en 2023 avec la société GSCE qui a débouché sur une convention de mécénat, ainsi qu'un avenant voté concernant l'année 2024,

**Considérant** que Monsieur Hervé Le Dref, Président de cette société souhaite poursuivre son soutien aux activités d'Espaces naturels régionaux et notamment pour ses activités de préservation des patrimoines domestiques et cultivés des Hauts-de-France, La société GSCE, fondée en 1995 est spécialisée dans la réparation et l'installation de machines et d'équipements frigorifiques. C'est une TPE (très petite entreprise) qui emploie moins de 19 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 2,29 millions d'euros en 2022 (n° de SIREN : 399 568 955.)

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Décide** d'accepter le don de 5000 euros (cinq mille euros) de l'entreprise GSCE,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Société FCA Hauts-de-France

**Considérant** un premier partenariat débuté en 2024 avec la société FCA Hauts-de-France qui a débouché sur une convention de mécénat,

**Considérant** que Monsieur Hervé Le Dref, Président de cette société souhaite poursuivre son soutien aux activités d'Espaces naturels régionaux et notamment pour ses activités de préservation des patrimoines domestiques et cultivés des Hauts-de-France,. La société FCA Hauts-de-France a son siège social au n°2521 route d'Hurtebise, La ferme d'Hurtebise 02860 Bouconville Vauclair,

Il a été conclu une convention de mécénat avec cette société dont le numéro de Siret est 82801703800013. Cette PME également connue sous le nom de FCA Groupe est une société de holding située à Beaurieux. Elle a été créée le 21 février 2017. Il est proposé de

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Décide** d'accepter le don de 2500 euros (deux mille cinq cents euros) de l'entreprise FCA Hauts-De-France

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Ressources Humaines**

### **a. Tableau des effectifs**

#### **Le Comité Syndical,**

**Décide** : d'adopter la délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs repris en séance.

**Décide** : de recourir à des agents non titulaires de droit public dans les cas prévus aux articles 3-1 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**Impute** les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coordination-Gestion-Administration

**Le Comité Syndical,**

**Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**b. Tableau des quotas**

**Le Comité Syndical,**

**Décide** d'adopter le tableau des quotas d'avancement de grade repris en séance et de créer les emplois correspondants.

**Impute** les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Gestion-Administration,

**Le Comité Syndical,**

**Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**c. Création d'un emploi non permanent au Syndicat mixte Espaces naturels régionaux (ENRx) de géomaticien de l'Observatoire régional de la biodiversité de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)**

**Considérant** la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel (contrat de projet) pour contribuer à mener à bien la programmation d'activités dans le cadre du pôle connaissance et de l'activité de l'Observatoire régional de la biodiversité de l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France

**Décide :**

- La création d'un emploi non-permanent de géomaticien de l'Observatoire régional de la biodiversité de l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A et du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à compter du 01/03/2026, pour une durée maximum de 36 mois, afin de mener à bien la conduite des actions menées par l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial au 1<sup>er</sup> échelon.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 3 pouvoirs),

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Impute** les dépenses au budget annexe de l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 8. Questions diverses

M. Frédéric COQUELET, représentant du personnel, souhaite intervenir et alerter tous les membres du Comité syndical d'ENRx et les élus régionaux présents sur les annonces de baisses budgétaires de la Région Hauts-de-France sur sa participation statutaire au Syndicat mixte qui s'ajoute aux baisses statutaires supportées en 2025... Il précise que le cumul des baisses statutaires subi depuis le début de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs (2024, 2025 et aujourd'hui 2026) met en péril l'action régionale d'ENRx voulue par la Région, ainsi que son ingénierie (personnel structurel) engagé auprès des territoires de la région. Il rappelle que des échanges ont déjà eu lieu entre les représentants du personnel et M. le Président d'ENRx, Anthony JOUVENEL, une nouvelle fois ce 29 janvier dernier, et qu'une réunion prochaine avec le Vice-Président de la Région, M. Daniel LECA permettra d'en savoir davantage sur le sujet et l'alerter sur les impacts importants. Il précise au nom des personnels d'ENRx être en alerte sur le sujet et il ne manquera pas de solliciter les élus le cas échéant pour agir vers des solutions moins impactantes.

M. le Vice-Président d'ENRx, Benoît Wascat, souligne que l'ensemble des Parcs naturels régionaux de la Région est, à moindre mesure, dans la même situation. Il rappelle qu'il faut absolument, dans ces circonstances, savoir saisir les opportunités et aller chercher des partenariats.

M. Alexandre COUSIN précise qu'il semble se préciser une baisse de l'ordre de 14% de la part du Conseil régional Hauts-de-France. Il invite M. le Président, Anthony JOUVENEL à être actif et de défendre cela au mieux auprès de la Région et de M. Xavier BERTRAND. Une baisse trop drastique ne peut s'envisager et remettrait en cause le fondement même de la structure, ce qui n'est pas entendable.

M. le Vice-Président d'ENRx, Benoît Wascat rappelle qu'un audit régional a eu lieu en début d'année 2025 et qu'il était très positif vis-à-vis d'Espaces naturels régionaux. Cela doit être souligné et doit être profitable au Syndicat mixte. Il rappelle que de nombreux efforts ont eu lieu ; le dernier en date étant les négociations en phase d'aboutir concernant le déménagement de l'antenne lilloise d'Espaces naturels régionaux au sein du siège de Région.

Aucune autre question n'est exprimée.

M. le Vice-Président rappelle les prochaines dates de réunion prévues

- Réunion de Bureau le jeudi 05 mars 2026 en Visio, à 8h30 et le jeudi 30 avril 2026 en visio à 8h30,
- Réunion du Comité syndical le mardi 26 mai 2026 à 14h, **en présentiel**.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, la séance est levée à 15h50.

M. le Vice-Président remercie toutes les personnes pour leurs présences et participations.

La séance est clôturée.

**Benoît WASCAT**

Vice-Président du Syndicat mixte

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1346

Réunion du : 26 mai 2026  
Date de convocation : 11 mai 2026  
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<u>PNR de l'Avesnois</u> Benoît WASCAT ( <i>Titulaire</i> ) Sylvie CLERC-CUVELIER ( <i>Suppléante</i> ) <u>PNR des Caps et marais d'Opale</u> Sophie WAROT-LEMAIRE ( <i>Titulaire</i> ) Benoît LEMAIRE ( <i>Suppléant</i> ) <u>PNR Scarpe-Escaut</u> Raymond ZINGRAFF ( <i>Titulaire</i> ) Vincent DOCHEZ ( <i>Suppléant</i> )	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,  
**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,  
**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Compte de Gestion 2025 du Budget principal

**Le Comité Syndical,**

*Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,*

*Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*

- 1) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*
- 2) *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*
- 3) *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :**

*Votants : 7 (dont 2 pouvoirs),*

*Pour : 7*

## Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Contre : 0

Abstention : 0

**Déclare** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Le Président du Syndicat mixte  
M. Anthony JOUVENEL

## ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI BUDGET PRINCIPAL

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2025

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M PHILIPPE JAECK

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2025 AU 09/03/2026

Nomenclature M57  
Voté par Nature

PRÉSENTÉ

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
1 Bilan synthétique .....	Etat I-1 4
2 Bilan .....	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif .....	
2.2 Bilan Passif .....	
3 Compte de résultat synthétique .....	Etat I-3 9
4 Compte de résultat .....	Etat I-4 11
5 Annexe .....	13
Etats des opérations pour compte de tiers .....	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution .....	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits .....	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations .....	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	28
1 Balance des comptes .....	Etat III-1 29
2 Situation des valeurs inactives .....	Etat III-2 42
4EME PARTIE : Page des signatures .....	43

# BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	562,50
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	39,78
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	695,48
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	-454,19
Terrains		Résultat de l'exercice	
Constructions		Droits du concédant, de l'affectant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>843,57</b>
Réseaux divers		<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel		<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIERES</b>	
Autres	62,83	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)	34,05	<b>TOTAL DETTES FINANCIERES (2)</b>	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>96,87</b>	<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36,51
Stocks		Autres dettes non financières	5,33
Créances	77,54	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)</b>	<b>41,84</b>
Trésorerie	710,99	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>788,53</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>41,84</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>885,41</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)</b>	<b>885,41</b>

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

## BILAN (en Euros)

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 059-255902918-20260526-261346-DE



Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025		Exercice 2024	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		9 432,64	9 432,64		
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		777 745,11	714 918,81	62 826,30	96 290,30
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		34 045,48		34 045,48	34 045,48
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>821 223,23</b>	<b>724 351,45</b>	<b>96 871,78</b>	<b>130 335,78</b>

## BILAN (en Euros)

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

ACTIF	NOTE	Exercice 2025		Exercice 2024	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		27 309,60		27 309,60	41 056,96
Créances sur les redevables et comptes rattachés		2 170,00		2 170,00	170,00
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		45 865,07		45 865,07	235 031,94
Créances sur les autres débiteurs		2 200,14		2 200,14	1 050,14
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>77 544,81</b>		<b>77 544,81</b>	<b>277 309,04</b>
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		710 989,82		710 989,82	957 423,01
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>710 989,82</b>		<b>710 989,82</b>	<b>957 423,01</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>1 609 757,86</b>	<b>724 351,45</b>	<b>885 406,41</b>	<b>1 365 067,83</b>

## BILAN (en Euros)

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261346-DE

Exercice 2025



FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		562 500,00	562 500,00
Rattachées à un actif amortissable		39 777,92	22 277,92
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		695 476,73	794 125,78
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-454 186,69	-98 649,05
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>843 567,96</b>	<b>1 280 254,65</b>

## BILAN (en Euros)

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 059-255902918-20260526-261346-DE



Exercice 2025

	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>		
PASSIF		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>		
DETTES FINANCIÈRES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		
DETTES NON FINANCIÈRES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 508,73	79 691,84
Dettes fiscales et sociales	5 222,79	3 093,60
Avances et acomptes reçus		
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		
Fonds gérés par la collectivité		
Dettes sur budgets annexes		
Autres dettes non financières	106,93	2 027,74
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>41 838,45</b>	<b>84 813,18</b>
TRÉSORERIE		
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>		
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>41 838,45</b>	<b>84 813,18</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)</b>	<b>885 406,41</b>	<b>1 365 067,83</b>

**COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 20**

En Milliers d'Euros

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261346-DE



POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	32,34	36,60
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>	<b>32,34</b>	<b>36,60</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>-454,19</b>	<b>-98,65</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>	<b>-454,19</b>	<b>-98,65</b>

# COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261346-DE

Exercice 2025

	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
<b>POSTES</b>				
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état		2 234 563,49	2 565 613,75	-331050.26
Participations		7 414,80	-36 074,00	43488.80
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services		443 189,24	445 134,25	-1945.01
Produits des cessions d'actifs		17 500,00	1 200,00	16300.00
Autres produits de gestion		24 335,20	49 727,35	-25392.15
Production stockée et immobilisée				
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>2 727 002,73</b>	<b>3 025 601,35</b>	<b>-298598.62</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		774 154,04	799 018,87	-24864.83
Charges de personnel		2 247 141,68	2 181 663,35	65478.33
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		1 654 591,50	1 617 858,56	36732.94
Dont charges sociales		592 550,18	563 804,79	28745.39
Indemnités des élus (et membres du CESR)		2 730,00	130,00	2600.00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		27 291,38	26 810,75	480.63
Impôts et taxes		46 566,84	47 091,07	-524.23
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		33 464,00	31 740,53	1723.47
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		17 500,00	1 200,00	16300.00
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>3 148 847,94</b>	<b>3 087 654,57</b>	<b>61193.37</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		32 341,48	36 595,83	-4254.35
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		32 341,48	36 595,83	-4254.35
Dont collectivités territoriales				

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261346-DE

Exercice 2025

RESEAU REGIONAL DE LA PFI



POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		32 341,48	36 595,83	-4254,35
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>-454 186,69</b>	<b>-98 649,05</b>	<b>-355537,64</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>				
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>		<b>-454 186,69</b>	<b>-98 649,05</b>	<b>-355537,64</b>

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
 Reçu en préfecture le 02/06/2026  
 Publié le



ID : 059-255902918-20260526-261346-DE

# OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
 Reçu en préfecture le 02/06/2026  
 Publié le  
 ID : 059-255902918-20260526-261346-DE



# OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

## Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
<b>RECETTES</b>						
Prévisions budgétaires totales (a)		497 906,14		3 747 507,89		4 245 414,03
Titres de recette émis (b)		50 964,00		2 825 675,80		2 876 639,80
Réductions de titres (c)				41 056,96		41 056,96
Recettes nettes (d = b - c)		50 964,00		2 784 618,84		2 835 582,84
<b>DEPENSES</b>						
Autorisations budgétaires totales (e)		497 906,14		3 747 507,89		4 245 414,03
Mandats émis (f)				3 292 797,49		3 292 797,49
Annulations de mandats (g)				53 991,96		53 991,96
Dépenses nettes (h = f - g)				3 238 805,53		3 238 805,53
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>						
(d - h) Excédent		50 964,00		454 186,69		403 222,69
(h - d) Déficit						

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnels

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	454 442,14		50 964,00		505 406,14
Fonctionnement	695 476,73		-454 186,69		241 290,04
<b>TOTAL I</b>	<b>1 149 918,87</b>		<b>-403 222,69</b>		<b>746 696,18</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
S6101-ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF					
Investissement	4 023,39		4 914,89		8 938,28
Fonctionnement	2 241,60		87 019,99		89 261,59
<b>Sous-Total</b>	<b>6 264,99</b>		<b>91 934,88</b>		<b>98 199,87</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>6 264,99</b>		<b>91 934,88</b>		<b>98 199,87</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>	<b>1 156 183,86</b>		<b>-311 287,81</b>		<b>844 896,05</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 156 183,86</b>		<b>-311 287,81</b>		<b>844 896,05</b>

## ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		10 000,00	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 464,00	429 442,14	462 906,14
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		25 000,00	25 000,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>33 464,00</b>	<b>464 442,14</b>	<b>497 906,14</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>33 464,00</b>	<b>464 442,14</b>	<b>497 906,14</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 464,00</b>	<b>464 442,14</b>	<b>497 906,14</b>



## ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	10 000,00				10 000,00
21	462 906,14				462 906,14
27	25 000,00				25 000,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>497 906,14</b>				<b>497 906,14</b>
<b>TOTAL</b>	<b>497 906,14</b>				<b>497 906,14</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>497 906,14</b>				<b>497 906,14</b>

# ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
024	Produits de cessions (recettes)		-17 500,00	-17 500,00
	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>		-17 500,00	-17 500,00
	<b>TOTAL</b>		-17 500,00	-17 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 464,00	27 500,00	60 964,00
	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>			
	<b>TOTAL</b>	33 464,00	27 500,00	60 964,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		454 442,14	454 442,14
<b>TOTAL GENERAL</b>		33 464,00	464 442,14	497 906,14

# ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
024	-17 500,00				-17 500,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-17 500,00</b>				<b>-17 500,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-17 500,00</b>				<b>-17 500,00</b>
040	60 964,00	50 964,00		50 964,00	10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>60 964,00</b>	<b>50 964,00</b>		<b>50 964,00</b>	<b>10 000,00</b>
001	454 442,14				454 442,14
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>497 906,14</b>	<b>50 964,00</b>		<b>50 964,00</b>	<b>446 942,14</b>

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Exercice 2025

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	590 125,22	249 324,65	839 449,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 473 872,17	274 721,85	2 748 594,02
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	47 614,77	49 885,23	97 500,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	1 000,00		1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 112 612,16</b>	<b>573 931,73</b>	<b>3 686 543,89</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 464,00	27 500,00	60 964,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 464,00</b>	<b>27 500,00</b>	<b>60 964,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 146 076,16</b>	<b>601 431,73</b>	<b>3 747 507,89</b>

# ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	839 449,87	747 845,78	39 460,22	708 385,56	131 064,31
012	2 748 594,02	2 431 624,85	14 531,74	2 417 093,11	331 500,91
65	97 500,00	62 362,86		62 362,86	35 137,14
66	1 000,00				1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 686 543,89</b>	<b>3 241 833,49</b>	<b>53 991,96</b>	<b>3 187 841,53</b>	<b>498 702,36</b>
042	60 964,00	50 964,00		50 964,00	10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>60 964,00</b>	<b>50 964,00</b>		<b>50 964,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 747 507,89</b>	<b>3 292 797,49</b>	<b>53 991,96</b>	<b>3 238 805,53</b>	<b>508 702,36</b>



# ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	519 385,96		519 385,96
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 606 019,00	-111 545,00	2 494 474,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 671,20		20 671,20
77	PRODUITS SPECIFIQUES	17 500,00		17 500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 146 076,16</b>	<b>-94 045,00</b>	<b>3 052 031,16</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté		695 476,73	695 476,73
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 146 076,16</b>	<b>601 431,73</b>	<b>3 747 507,89</b>

# ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013		57 616,11		57 616,11	-57 616,11
70	519 385,96	443 189,24		443 189,24	76 196,72
74	2 494 474,00	2 283 035,25	41 056,96	2 241 978,29	252 495,71
75	20 671,20	24 335,20		24 335,20	-3 664,00
77	17 500,00	17 500,00		17 500,00	
<b>TOTAL</b>	<b>3 052 031,16</b>	<b>2 825 675,80</b>	<b>41 056,96</b>	<b>2 784 618,84</b>	<b>267 412,32</b>
002	695 476,73				695 476,73
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 747 507,89</b>	<b>2 825 675,80</b>	<b>41 056,96</b>	<b>2 784 618,84</b>	<b>962 889,05</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 059080

NOM DU POSTE COMPTABLE : P. REG HAUTS-DE-FRANCE

ETABLISSEMENT

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
 Reçu en préfecture le 02/06/2026  
 Publié le  
 ID : 059-255902918-20260526-261346-DE



# Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission	Annulations	Dépenses nettes
		1	2	3 = 1 - 2



## Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	17 500,00		17 500,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 225,20		1 225,20
281828	Autres matériels de transport	18 625,10		18 625,10
281838	Autre matériel informatique	13 613,70		13 613,70
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>50 964,00</b>		<b>50 964,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>50 964,00</b>		<b>50 964,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>50 964,00</b>		<b>50 964,00</b>

## Etat de réalisation des opérations

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	538,40		538,40
60612	Énergie - Électricité	11 133,10	2 199,08	8 934,02
60621	Combustibles	1 112,64		1 112,64
60622	Carburants	20 929,03		20 929,03
60623	Alimentation	5 291,01		5 291,01
60624	Produits de traitement	1 397,05		1 397,05
60631	Fournitures d'entretien	24,52		24,52
60632	Fournitures de petit équipement	83 471,00	22 530,97	60 940,03
60636	Habillement et vêtements de travail	1 068,24		1 068,24
6064	Fournitures administratives	1 752,09		1 752,09
6068	Autres matières et fournitures.	327,88		327,88
611	Contrats de prestations de services	19 704,55	55,81	19 648,74
6132	Locations immobilières	174 600,39		174 600,39
61351	Matériel roulant	10 135,96		10 135,96
61358	Autres	42 630,05		42 630,05
614	Charges locatives et de copropriété	1 610,10		1 610,10
61521	Terrains	3 468,72		3 468,72
61551	Matériel roulant	17 689,02		17 689,02
61558	Autres biens mobiliers	5 521,42		5 521,42
6161	Multirisques	29 282,15		29 282,15
617	Études et recherches	16 646,16	9 209,72	7 436,44
6182	Documentation générale et technique	8 205,41		8 205,41
6184	Versements à des organismes de formation	2 430,00		2 430,00
6188	Autres frais divers	121 575,73	4 389,60	117 186,13
62268	Autres honoraires, conseils...	25 800,00		25 800,00
6228	Divers	23 738,00		23 738,00
6234	Réceptions	3 707,10		3 707,10
6236	Catalogues et imprimés	36 131,88		36 131,88
6251	Voyages, déplacements et missions	13 782,15		13 782,15
6261	Frais d'affranchissement	12 290,73		12 290,73
6262	Frais de télécommunications	24 668,16		24 668,16
627	Services bancaires et assimilés.	2 425,00		2 425,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 326,46		2 326,46
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 124,48	1 075,04	12 049,44
63512	Taxes foncières	9 307,20		9 307,20
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>747 845,78</b>	<b>39 460,22</b>	<b>708 385,56</b>

## Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6218	Autre personnel extérieur	89 596,94	14 521,26	75 075,68
6331	Versement mobilité	24 071,61		24 071,61
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 151,88		1 151,88
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	12 036,15		12 036,15
6411	Rémunération principale	1 047 688,48		1 047 688,48
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	11 089,80		11 089,80
64113	NBI	8 359,10		8 359,10
64131	Rémunérations	544 291,80		544 291,80
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	522,36		522,36
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	265 263,08	10,48	265 252,60
6453	Cotisations aux caisses de retraite	336 661,66		336 661,66
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C	21 093,38		21 093,38
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	6 231,00		6 231,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	4 752,00		4 752,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 023,61		4 023,61
6488	Autres	54 792,00		54 792,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 431 624,85</b>	<b>14 531,74</b>	<b>2 417 093,11</b>
65312	Frais de mission et de déplacement	2 730,00		2 730,00
65748	Autres personnes de droit privé	32 341,48		32 341,48
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	24 121,68		24 121,68
65888	Autres	3 169,70		3 169,70
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>62 362,86</b>		<b>62 362,86</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 241 833,49</b>	<b>53 991,96</b>	<b>3 187 841,53</b>
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	17 500,00		17 500,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	33 464,00		33 464,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>50 964,00</b>		<b>50 964,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 964,00</b>		<b>50 964,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 292 797,49</b>	<b>53 991,96</b>	<b>3 238 805,53</b>

## Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Exercice 2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	12 152,04		12 152,04
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	23 547,27		23 547,27
6479	Remboursements sur autres charges sociales	21 916,80		21 916,80
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>57 616,11</b>		<b>57 616,11</b>
70841	à la collectivité de rattachement	371 393,89		371 393,89
708721	non dotés de la personnalité morale	71 795,35		71 795,35
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>443 189,24</b>		<b>443 189,24</b>
74718	Autres	40 613,64		40 613,64
7472	Régions	2 083 942,60	20 732,00	2 063 210,60
7473	Départements	35 000,00		35 000,00
74748	Autres communes	6 000,00		6 000,00
74758	Autres groupements	1 500,00		1 500,00
74772	FEDER	21 538,21	14 656,38	6 881,83
747888	Autres	87 026,00	5 668,58	81 357,42
74888	Autres	7 414,80		7 414,80
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>2 283 035,25</b>	<b>41 056,96</b>	<b>2 241 978,29</b>
75888	Autres	24 335,20		24 335,20
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>24 335,20</b>		<b>24 335,20</b>
775	Produits des cessions d'immobilisations	17 500,00		17 500,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>PRODUITS SPECIFIQUES</b>	<b>17 500,00</b>		<b>17 500,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 825 675,80</b>	<b>41 056,96</b>	<b>2 784 618,84</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 825 675,80</b>	<b>41 056,96</b>	<b>2 784 618,84</b>

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)		794 125,78	98 649,05				98 649,05	794 125,78		695 476,73
11	Sous Total compte 11		794 125,78	98 649,05				98 649,05	794 125,78		695 476,73
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)	98 649,05			98 649,05			98 649,05	98 649,05		0,00
12	Sous Total compte 12	98 649,05			98 649,05			98 649,05	98 649,05		0,00
1322	Régions		562 500,00						562 500,00		562 500,00
132	Sous Total compte 132		562 500,00						562 500,00		562 500,00
13	Sous Total compte 13		562 500,00						562 500,00		562 500,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		22 277,92				17 500,00		39 777,92		39 777,92
19	Sous Total compte 19		22 277,92				17 500,00		39 777,92		39 777,92
	<b>Total classe 1</b>	<b>98 649,05</b>	<b>1 378 903,70</b>	<b>98 649,05</b>	<b>98 649,05</b>		<b>17 500,00</b>	<b>197 298,10</b>	<b>1 495 052,75</b>		<b>1 297 754,65</b>
2051	Concessions et droits similaires	9 432,64						9 432,64			9 432,64
205	Sous Total compte 205	9 432,64						9 432,64			9 432,64
20	Sous Total compte 20	9 432,64						9 432,64			9 432,64
2181	Installations générales, agencements et	148 062,22						148 062,22			148 062,22
21828	Autres matériels de transport	393 555,78			75 120,77			393 555,78	75 120,77		318 435,01
2182	Sous Total compte 2182	393 555,78			75 120,77			393 555,78	75 120,77		318 435,01
21838	Autre matériel informatique	92 971,46						92 971,46			92 971,46
2183	Sous Total compte 2183	92 971,46						92 971,46			92 971,46
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	100 848,79						100 848,79			100 848,79

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2184	Sous Total compte	100 848,79								100 848,79	
2184	Matériel de téléphonie	23 045,21								23 045,21	
2188	Autres	94 382,42								94 382,42	
218	Sous Total compte	852 865,88			75 120,77					777 745,11	
21	Sous Total compte	852 865,88			75 120,77					777 745,11	
21	Dépôts et cautionnements versés	34 045,48								34 045,48	
27	Sous Total compte	34 045,48								34 045,48	
27	Concessions, brevets, licences, droits e		9 432,64								9 432,64
280	Sous Total compte		9 432,64								9 432,64
28181	Installations générales, agencements et autres matériels de transport		138 166,90				1 225,20				139 392,10
28182	Sous Total compte		337 143,57				18 625,10				355 768,67
28182	Autre matériel informatique		62 988,60				13 613,70				76 602,30
28183	Sous Total compte		62 988,60				13 613,70				76 602,30
28184	Autres matériels de bureau et mobiliers		100 848,88								100 848,88
28184	Sous Total compte		100 848,88								100 848,88
28185	Matériel de téléphonie		23 045,21								23 045,21
28188	Autres		94 382,42								94 382,42
2818	Sous Total compte		756 575,58				33 464,00				790 039,58
2818	Sous Total compte		75 120,77								75 120,77
2818	Sous Total compte										94 382,42
2818	Sous Total compte										714 918,81

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes			
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
281	Sous Total compte		756 575,58		75 120,77				75 120,77		790 039,58		714 918,81
28	Sous Total compte		766 008,22		75 120,77				75 120,77		799 472,22		724 351,45
4011	Total classe 2	896 344,00	766 008,22		75 120,77				971 464,77	821 223,23	874 592,99		724 351,45
401	Fournisseurs		25 710,36		740 818,88		727 444,64		740 818,88		753 155,00		12 336,12
401	Sous Total compte		25 710,36		740 818,88		727 444,64		740 818,88		753 155,00		12 336,12
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		53 981,48		53 981,48		24 172,61		53 981,48		78 154,09		24 172,61
40	Sous Total compte		79 691,84		794 800,36		751 617,25		794 800,36		831 309,09		36 508,73
411	Redevables	170,00			2 000,00				2 170,00				
41	Sous Total compte	170,00			2 000,00				2 170,00				
421	Personnel - Rémunérations dues				1 224 405,16		1 224 405,16		1 224 405,16		1 224 405,16		0,00
42	Sous Total compte				1 224 405,16		1 224 405,16		1 224 405,16		1 224 405,16		0,00
431	Sécurité sociale				498 745,67		498 745,67		498 745,67		498 745,67		0,00
437	Autres organismes sociaux		3 093,60		506 679,52		508 808,71		506 679,52		511 902,31		5 222,79
43	Sous Total compte		3 093,60		1 005 425,19		1 007 554,38		1 005 425,19		1 010 647,98		5 222,79
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r				63 284,78		63 284,78		63 284,78		63 284,78		0,00
442	Sous Total compte				63 284,78		63 284,78		63 284,78		63 284,78		0,00
44321	Depenses				35 915,39		35 915,39		35 915,39		35 915,39		0,00
4432	Sous Total compte				35 915,39		35 915,39		35 915,39		35 915,39		0,00
44342	Recettes - Amiable				6 000,00		3 000,00		6 000,00	3 000,00	3 000,00		0,00

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides			
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4434	Sous Total compte			6 000,00	3 000,00					6 000,00	3 000,00		
4434										15 001,48	15 001,48		0,00
44351	Depenses			15 001,48	15 001,48					1 500,00	1 500,00		0,00
44352	Recettes - Amiable			1 500,00	1 500,00					16 501,48	16 501,48		0,00
4435	Sous Total compte			16 501,48	16 501,48					11 053,89	11 053,89		0,00
4435										11 053,89	11 053,89		0,00
44361	Depenses			11 053,89	11 053,89					443 189,24	443 189,24		0,00
4436	Sous Total compte			11 053,89	11 053,89					443 189,24	443 189,24		0,00
4436										512 660,00	509 660,00		3 000,00
44382	Recettes - Amiable			443 189,24	443 189,24					9 307,20	9 307,20		0,00
4438	Sous Total compte			443 189,24	443 189,24					65 366,56	41 056,96		24 309,60
4438										65 366,56	41 056,96		24 309,60
443	Sous Total compte			512 660,00	509 660,00					609 561,58	623 308,94		27 309,60
443										738 599,10	692 734,03		45 865,07
447	Autres impôts, taxes et versements assim			9 307,20	9 307,20								
4487	Produits à recevoir	41 056,96		24 309,60	41 056,96								
448	Sous Total compte	41 056,96		24 309,60	41 056,96								
448													
44	Sous Total compte	41 056,96		609 561,58	623 308,94								
44													
4511	Compte de rattachement avec... (à subdiv	235 031,94		503 567,16	692 734,03								
451	Sous Total compte	235 031,94		503 567,16	692 734,03								
451													
45	Sous Total compte	235 031,94		503 567,16	692 734,03								
45													
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	700,00		17 500,00	17 500,00								
462	Sous Total compte	700,00		17 500,00	17 500,00								
462													
46711	Autres comptes créditeurs		2 027,74	113 088,12	111 167,31					113 088,12	113 195,05		106,93

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4671	Sous Total compte		2 027,74	113 088,12	111 167,31			113 088,12	113 195,05		106,93
4671	Débiteurs divers - Amiable	350,14		59 976,86	58 826,86			60 327,00	58 826,86	1 500,14	
4672	Sous Total compte	350,14		59 976,86	58 826,86			60 327,00	58 826,86	1 500,14	
467	Sous Total compte	350,14	2 027,74	173 064,98	169 994,17			173 415,12	172 021,91	1 393,21	
46	Sous Total compte	1 050,14	2 027,74	190 564,98	187 494,17			191 615,12	189 521,91	2 093,21	
4711	Versements des régisseurs			2 794,00	2 794,00			2 794,00	2 794,00		0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct			576 418,00	576 418,00			576 418,00	576 418,00		0,00
47134	Subventions			1 618 261,64	1 618 261,64			1 618 261,64	1 618 261,64		0,00
47138	Autres			4 158,27	4 158,27			4 158,27	4 158,27		0,00
4713	Sous Total compte			2 198 837,91	2 198 837,91			2 198 837,91	2 198 837,91		0,00
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra			55 815,36	55 815,36			55 815,36	55 815,36		0,00
4717	Sous Total compte			55 815,36	55 815,36			55 815,36	55 815,36		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			33 051,05	33 051,05			33 051,05	33 051,05		0,00
471	Sous Total compte			2 290 498,32	2 290 498,32			2 290 498,32	2 290 498,32		0,00
47218	Autres dépenses			10 101,65	10 101,65			10 101,65	10 101,65		0,00
4721	Sous Total compte			10 101,65	10 101,65			10 101,65	10 101,65		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man			2 425,00	2 425,00			2 425,00	2 425,00		0,00
472	Sous Total compte			12 526,65	12 526,65			12 526,65	12 526,65		0,00
47	Sous Total compte			2 303 024,97	2 303 024,97			2 303 024,97	2 303 024,97		0,00

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Total classe 4</b>	<b>277 309,04</b>	<b>84 813,18</b>	<b>6 633 349,40</b>	<b>6 790 138,90</b>			<b>6 910 658,44</b>	<b>6 874 952,08</b>	<b>77 544,81</b>	<b>41 838,45</b>
515	Compte au Trésor	957 327,01		3 022 842,41	3 269 275,60			3 980 169,42	3 269 275,60	710 893,82	
51	Sous Total compte 51	957 327,01		3 022 842,41	3 269 275,60			3 980 169,42	3 269 275,60	710 893,82	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	96,00						96,00		96,00	
541	Sous Total compte 541	96,00						96,00		96,00	
54	Sous Total compte 54	96,00						96,00		96,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			50 964,00	50 964,00			50 964,00	50 964,00		0,00
584	Encaissement par lecture optique			550,00	550,00			550,00	550,00		0,00
586	Opérations financières entre le budget p			443 189,24	443 189,24			443 189,24	443 189,24		0,00
58	Sous Total compte 58			494 703,24	494 703,24			494 703,24	494 703,24		0,00
	<b>Total classe 5</b>	<b>957 423,01</b>		<b>3 517 545,65</b>	<b>3 763 978,84</b>			<b>4 474 988,66</b>	<b>3 763 978,84</b>	<b>710 989,82</b>	
60611	Eau et assainissement					538,40		538,40		538,40	
60612	Energie - Electricité					11 133,10		11 133,10		8 934,02	
6061	Sous Total compte 6061					11 671,50	2 199,08	11 671,50	2 199,08	9 472,42	
60621	Combustibles					1 112,64		1 112,64		1 112,64	
60622	Carburants					20 929,03		20 929,03		20 929,03	
60623	Alimentation					5 291,01		5 291,01		5 291,01	
60624	Produits de traitement					1 397,05		1 397,05		1 397,05	
6062	Sous Total compte 6062					28 729,73		28 729,73		28 729,73	

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60631	Fournitures d'entretien			24,52		24,52				24,52	
60632	Fournitures de petit équipement			83 471,00	22 530,97	83 471,00	22 530,97			60 940,03	
60636	Habillement et vêtements de travail			1 068,24		1 068,24				1 068,24	
<b>6063</b>	<b>Sous Total compte 6063</b>			<b>84 563,76</b>	<b>22 530,97</b>	<b>84 563,76</b>	<b>22 530,97</b>			<b>62 032,79</b>	
6064	Fournitures administratives			1 752,09		1 752,09				1 752,09	
6068	Autres matières et fournitures.			327,88		327,88				327,88	
<b>606</b>	<b>Sous Total compte 606</b>			<b>127 044,96</b>	<b>24 730,05</b>	<b>127 044,96</b>	<b>24 730,05</b>			<b>102 314,91</b>	
<b>60</b>	<b>Sous Total compte 60</b>			<b>127 044,96</b>	<b>24 730,05</b>	<b>127 044,96</b>	<b>24 730,05</b>			<b>102 314,91</b>	
611	Contrats de prestations de services			19 704,55	55,81	19 704,55				19 648,74	
6132	Locations immobilières			174 600,39		174 600,39				174 600,39	
61351	Matériel roulant			10 135,96		10 135,96				10 135,96	
61358	Autres			42 630,05		42 630,05				42 630,05	
<b>6135</b>	<b>Sous Total compte 6135</b>			<b>52 766,01</b>		<b>52 766,01</b>				<b>52 766,01</b>	
<b>613</b>	<b>Sous Total compte 613</b>			<b>227 366,40</b>		<b>227 366,40</b>				<b>227 366,40</b>	
614	Charges locatives et de copropriété			1 610,10		1 610,10				1 610,10	
61521	Terrains			3 468,72		3 468,72				3 468,72	
<b>6152</b>	<b>Sous Total compte 6152</b>			<b>3 468,72</b>		<b>3 468,72</b>				<b>3 468,72</b>	
61551	Matériel roulant			17 689,02		17 689,02				17 689,02	
61558	Autres biens mobiliers			5 521,42		5 521,42				5 521,42	

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 059-255902918-20260526-261346-DE

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6155	Sous Total compte 6155			23 210,44		23 210,44		23 210,44		23 210,44	
615	Sous Total compte 615			26 679,16		26 679,16		26 679,16		26 679,16	
6161	Multirisques			29 282,15		29 282,15		29 282,15		29 282,15	
616	Sous Total compte 616			29 282,15		29 282,15		29 282,15		29 282,15	
617	Etudes et recherches			16 646,16	9 209,72	16 646,16	9 209,72	7 436,44		7 436,44	
6182	Documentation générale et technique			8 205,41		8 205,41		8 205,41		8 205,41	
6184	Versements à des organismes de formation			2 430,00		2 430,00		2 430,00		2 430,00	
6188	Autres frais divers			121 575,73	4 389,60	121 575,73	4 389,60	117 186,13		117 186,13	
618	Sous Total compte 618			132 211,14	4 389,60	132 211,14	4 389,60	127 821,54		127 821,54	
61	Sous Total compte 61			453 499,66	13 655,13	453 499,66	13 655,13	439 844,53		439 844,53	
6218	Autre personnel extérieur			89 596,94	14 521,26	89 596,94	14 521,26	75 075,68		75 075,68	
621	Sous Total compte 621			89 596,94	14 521,26	89 596,94	14 521,26	75 075,68		75 075,68	
62268	Autres honoraires, conseils...			25 800,00		25 800,00		25 800,00		25 800,00	
6226	Sous Total compte 6226			25 800,00		25 800,00		25 800,00		25 800,00	
6228	Divers			23 738,00		23 738,00		23 738,00		23 738,00	
622	Sous Total compte 622			49 538,00		49 538,00		49 538,00		49 538,00	
6234	Receptions			3 707,10		3 707,10		3 707,10		3 707,10	
6236	Catalogues et imprimés			36 131,88		36 131,88		36 131,88		36 131,88	
623	Sous Total compte 623			39 838,98		39 838,98		39 838,98		39 838,98	

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 059-255902918-20260526-261346-DE



Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Voyages, déplacements et missions					13 782,15				13 782,15	
<b>625</b>	<b>Sous Total compte 625</b>			<b>13 782,15</b>		<b>13 782,15</b>				<b>13 782,15</b>	
6261	Frais d'affranchissement			12 290,73		12 290,73				12 290,73	
6262	Frais de télécommunications			24 668,16		24 668,16				24 668,16	
<b>626</b>	<b>Sous Total compte 626</b>			<b>36 958,89</b>		<b>36 958,89</b>				<b>36 958,89</b>	
627	Services bancaires et assimilés.			2 425,00		2 425,00				2 425,00	
6281	Concours divers (colisations...)			2 326,46		2 326,46				2 326,46	
6283	Frais de nettoyage des locaux			13 124,48	1 075,04	13 124,48	1 075,04			12 049,44	1 075,04
<b>628</b>	<b>Sous Total compte 628</b>			<b>15 450,94</b>	<b>1 075,04</b>	<b>15 450,94</b>	<b>1 075,04</b>			<b>14 375,90</b>	<b>1 075,04</b>
<b>62</b>	<b>Sous Total compte 62</b>			<b>247 590,90</b>	<b>15 596,30</b>	<b>247 590,90</b>	<b>15 596,30</b>			<b>231 994,60</b>	<b>15 596,30</b>
6331	Versement mobilité			24 071,61		24 071,61				24 071,61	
6332	Colisations versées au F.N.A.L.			1 151,88		1 151,88				1 151,88	
6336	Colisations au CNFPT et au centre de ges			12 036,15		12 036,15				12 036,15	
<b>633</b>	<b>Sous Total compte 633</b>			<b>37 259,64</b>		<b>37 259,64</b>				<b>37 259,64</b>	
63512	Taxes foncières			9 307,20		9 307,20				9 307,20	
<b>6351</b>	<b>Sous Total compte 6351</b>			<b>9 307,20</b>		<b>9 307,20</b>				<b>9 307,20</b>	
<b>635</b>	<b>Sous Total compte 635</b>			<b>9 307,20</b>		<b>9 307,20</b>				<b>9 307,20</b>	
<b>63</b>	<b>Sous Total compte 63</b>			<b>46 566,84</b>		<b>46 566,84</b>				<b>46 566,84</b>	
64111	Rémunération principale			1 047 688,48		1 047 688,48				1 047 688,48	



# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

Exercice 2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64112	Supplément familial de traitement et ind					11 089,80				11 089,80	
64113	NBI					8 359,10				8 359,10	
6411	<b>Sous Total compte</b>			<b>1 067 137,38</b>		<b>1 067 137,38</b>				<b>1 067 137,38</b>	
64131	Remunérations					544 291,80				544 291,80	
64132	Supplément familial de traitement et ind					522,36				522,36	
6413	<b>Sous Total compte</b>			<b>544 814,16</b>		<b>544 814,16</b>				<b>544 814,16</b>	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						12 152,04				12 152,04
641	<b>Sous Total compte</b>			<b>1 611 951,54</b>		<b>1 611 951,54</b>				<b>1 611 951,54</b>	
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.					265 263,08	10,48			265 263,08	10,48
6453	Cotisations aux caisses de retraite					336 661,66				336 661,66	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C					21 093,38				21 093,38	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					6 231,00				6 231,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					4 752,00				4 752,00	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						23 547,27				23 547,27
645	<b>Sous Total compte</b>			<b>634 001,12</b>		<b>634 001,12</b>				<b>634 001,12</b>	
6475	Médecine du travail, pharmacie					4 023,61				4 023,61	
6479	Remboursements sur autres charges social						21 916,80				21 916,80
647	<b>Sous Total compte</b>			<b>4 023,61</b>		<b>4 023,61</b>				<b>4 023,61</b>	
6488	Autres					54 792,00				54 792,00	

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
648	Sous Total compte					54 792,00				54 792,00	
64	Sous Total compte					2 304 768,27	57 626,59			2 247 141,68	57 626,59
65312	Frais de mission et de déplacement					2 730,00				2 730,00	
6531	Sous Total compte					2 730,00				2 730,00	
653	Sous Total compte					2 730,00				2 730,00	
65748	Autres personnes de droit privé					32 341,48				32 341,48	
6574	Sous Total compte					32 341,48				32 341,48	
657	Sous Total compte					32 341,48				32 341,48	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					24 121,68				24 121,68	
6581	Sous Total compte					24 121,68				24 121,68	
65888	Autres					3 169,70				3 169,70	
6588	Sous Total compte					3 169,70				3 169,70	
658	Sous Total compte					27 291,38				27 291,38	
65	Sous Total compte					62 362,86				62 362,86	
6761	Différences sur réalisations (positives)					17 500,00				17 500,00	
676	Sous Total compte					17 500,00				17 500,00	
67	Sous Total compte					17 500,00				17 500,00	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					33 464,00				33 464,00	
681	Sous Total compte					33 464,00				33 464,00	

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
68	Sous Total compte 68			33 464,00		33 464,00		33 464,00		33 464,00	
70841	Total classe 6 à la collectivité de rattachement			3 292 797,49	111 608,07	3 292 797,49	111 608,07	3 292 797,49	111 608,07	3 238 805,53	57 616,11
7084	Sous Total compte 7084				371 393,89		371 393,89		371 393,89		371 393,89
708721	non dotés de la personnalité morale				71 795,35		71 795,35		71 795,35		71 795,35
70872	Sous Total compte 70872				71 795,35		71 795,35		71 795,35		71 795,35
7087	Sous Total compte 7087				71 795,35		71 795,35		71 795,35		71 795,35
708	Sous Total compte 708				443 189,24		443 189,24		443 189,24		443 189,24
70	Sous Total compte 70				443 189,24		443 189,24		443 189,24		443 189,24
74718	Autres				40 613,64		40 613,64		40 613,64		40 613,64
7471	Sous Total compte 7471				40 613,64		40 613,64		40 613,64		40 613,64
7472	Régions				2 083 942,60		2 083 942,60		2 083 942,60		2 083 942,60
7473	Départements				35 000,00		35 000,00		35 000,00		35 000,00
74748	Autres communes				6 000,00		6 000,00		6 000,00		6 000,00
7474	Sous Total compte 7474			20 732,00	6 000,00	20 732,00	6 000,00	20 732,00	2 083 942,60		2 063 210,60
74758	Autres groupements				1 500,00		1 500,00		1 500,00		1 500,00
7475	Sous Total compte 7475				1 500,00		1 500,00		1 500,00		1 500,00
74772	FEDER			14 656,38	21 538,21	14 656,38	21 538,21	14 656,38	21 538,21		6 881,83
7477	Sous Total compte 7477			14 656,38	21 538,21	14 656,38	21 538,21	14 656,38	21 538,21		6 881,83

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 059-255902918-20260526-261346-DE



Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74788	Autres					5 668,58	87 026,00	5 668,58	87 026,00		81 357,42
74788	Sous Total compte					5 668,58	87 026,00	5 668,58	87 026,00		81 357,42
7478	Sous Total compte					5 668,58	87 026,00	5 668,58	87 026,00		81 357,42
747	Sous Total compte					41 056,96	2 275 620,45	41 056,96	2 275 620,45		2 234 563,49
74888	Autres						7 414,80		7 414,80		7 414,80
7488	Sous Total compte						7 414,80		7 414,80		7 414,80
748	Sous Total compte						7 414,80		7 414,80		7 414,80
74	Sous Total compte					41 056,96	2 283 035,25	41 056,96	2 283 035,25		2 241 978,29
75888	Autres						24 335,20		24 335,20		24 335,20
7588	Sous Total compte						24 335,20		24 335,20		24 335,20
758	Sous Total compte						24 335,20		24 335,20		24 335,20
75	Sous Total compte						24 335,20		24 335,20		24 335,20
775	Produits des cessions d'immobilisations						17 500,00		17 500,00		17 500,00
77	Sous Total compte						17 500,00		17 500,00		17 500,00
	Total classe 7	2 229 725,10	2 229 725,10	10 324 664,87	10 727 887,56	41 056,96	2 768 059,69	41 056,96	2 768 059,69		2 727 002,73
	Total général	2 229 725,10	2 229 725,10	10 324 664,87	10 727 887,56	3 333 854,45	2 930 631,76	15 888 244,42	15 888 244,42	4 848 563,39	4 848 563,39

# BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 059-255902918-20260526-261346-DE



DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT		CREDIT		SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	Balance d'entrée	Année en cours	Débiteurs	Créditeurs
Nature des valeurs inactives	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL		
861 Portefeuille						
NEANT						
Sous Total compte 861						
862 Correspondant						
NEANT						
Sous Total compte 862						
863 Prise en charge titre et valeur						
NEANT						
Sous Total compte 863						
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# Page des signatures

56100 - ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI

Exercice 2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

AMRAOUT Massilia (1038509219-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ESPACES NATURELS REGIONAUX - PRI pendant l'année 2025 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

JABCK Philippe (1001043760-0), Administrateur de l'Etat du deuxième grade

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

*26 mai 2026*

A DRPIP DE NORD-PAS-DE-CALAIS ... , le 10/03/2026

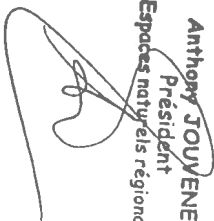
A HAUTS-DE-FRANCE, le 16/03/2026

A , le

*A Lille,*

*Le 26 mai 2026*

**Anthony JOUYENEL**  
Président  
Espaces naturels régionaux



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1347

Réunion du :

26 mai 2026

Date de convocation :

11 mai 2026

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT ( <i>Titulaire</i> ) Sylvie CLERC-CUVELIER ( <i>Suppléante</i> ) <b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE ( <i>Titulaire</i> ) Benoît LEMAIRE ( <i>Suppléant</i> ) <b>PNR Scarpe-Escaut</b> Raymond ZINGRAFF ( <i>Titulaire</i> ) Vincent DOCHEZ ( <i>Suppléant</i> )	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,

**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Compte Administratif 2025 du Budget principal

Comme il est d'usage, après la présentation du Compte Administratif 2025, Monsieur le Président quitte la salle de vote, la présidence de l'Assemblée étant confiée, avec l'accord unanime de celle-ci, à Mme Patricia POUPART.

**Le Comité Syndical,**

**Délibérant** sur le Compte Administratif 2025 dressé par Monsieur Anthony JOUVENEL, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	695 476,73 €	- €	454 442,14 €	- €	1 149 918,87 €
Opérations Exercice	3 238 805,53 €	2 784 618,84 €	- €	50 964,00 €	3 238 805,53 €	2 835 582,84 €
<b>TOTAUX</b>	<b>3 238 805,53 €</b>	<b>3 480 095,57 €</b>	<b>- €</b>	<b>505 406,14 €</b>	<b>3 238 805,53 €</b>	<b>3 985 501,71 €</b>

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261347-BF

S<sup>2</sup>LOW



### Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Résultats de clôture	- €	241 290,04 €	- €	505 406,14 €	- €	746 696,18 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>- €</b>	<b>241 290,04 €</b>	<b>- €</b>	<b>505 406,14 €</b>	<b>- €</b>	<b>746 696,18 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- €</b>	<b>241 290,04 €</b>	<b>- €</b>	<b>505 406,14 €</b>	<b>- €</b>	<b>746 696,18 €</b>

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :**

*Votants : 6 (dont 2 pouvoirs),*

*Pour : 6*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

**Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés.

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.*

**Le Président du Syndicat mixte**  
**M. Anthony JUVENEL**

# *Compte Administratif*

2025

## *Présentation de synthèse*

# Budget Principal

Le compte administratif du budget principal présente les résultats de l'exécution du budget 2025 voté lors de la réunion du Comité Syndical du 31 janvier 2025 et élaboré sur une période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le Compte administratif est le document par lequel l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le Compte Administratif fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture.

Les résultats de l'exercice budgétaire figurant au Compte Administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections (fonctionnement et investissement).

Le compte administratif 2025 du Syndicat Mixte Espaces naturels régionaux présente les résultats suivants :

□ Section de Fonctionnement

Report 2024	:	695 476.73 €
En dépenses	:	3 238 805.53 €
En recettes	:	2 784 618.84 €

Le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire de **241 290.04 €**.

□ Section d'Investissement

Report 2024	:	454 442.14 €
En dépenses	:	0.00 €
En recettes	:	50 964.00 €

Le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire de **505 406.14 €**.

Aussi, le compte administratif 2025 présente de manière globale un excédent de recettes de **746 696.18 €**.

Cet excédent de recettes se justifie de la manière suivante :

- Le résultat à la clôture de l'exercice précédent fait apparaître un excédent de recettes de **1 149 918.87 €**.
- Le résultat de l'exercice 2025, élaboré sur une période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, fait apparaître un déficit de **403 222.69 €**.

Ce déficit se justifie par :

- 1) Un déficit de **454 186.69 €** en section de fonctionnement,

2) Un excédent de **50 964.00 €** en section d'investissement.

Le déficit de fonctionnement se répartit comme suit :

Budget	Recettes	Dépenses	Résultats
Budget ordinaire	2 242 680,71 €	2 558 902,11 €	- 316 221,40 €
Opérations Programmées	541 938,13 €	679 903,42 €	- 137 965,29 €
<b>Total</b>	<b>2 784 618,84 €</b>	<b>3 238 805,53 €</b>	<b>- 454 186,69 €</b>

### Evolution des dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (voir le détail en pages 32-33 du document officiel) passent de 737 755.78 € en 2024 à 708 385.56€ en 2025.

Budget	2024	2025	Ecart
Budget ordinaire	617 254,94 €	605 966,71 €	- 11 288,23 €
Opérations Programmées	120 500,84 €	102 418,85 €	- 18 081,99 €
<b>Total</b>	<b>737 755,78 €</b>	<b>708 385,56 €</b>	<b>- 29 370,22 €</b>

Les charges de personnel (voir le détail en page 33 du document officiel) passent de 2 352 680.42 € en 2024 à 2 417 093.11€ en 2025.

Budget	2024	2025	Ecart
Budget ordinaire	1 944 134,69 €	1 845 141,95 €	- 98 992,74 €
Opérations Programmées	408 545,73 €	571 951,16 €	163 405,43 €
<b>Total</b>	<b>2 352 680,42 €</b>	<b>2 417 093,11 €</b>	<b>64 412,69 €</b>

Les autres charges de gestion courante et atténuations de produits (voir le détail en pages 33-34 du document officiel) passent de 99 610.58 € en 2024 à 62 362.86 € en 2025.

Budget	2024	2025	Ecart
Budget ordinaire	96 520,06 €	56 829,45 €	- 39 690,61 €
Opérations Programmées	3 090,52 €	5 533,41 €	2 442,89 €
<b>Total</b>	<b>99 610,58 €</b>	<b>62 362,86 €</b>	<b>- 37 247,72 €</b>

Les dotations aux amortissements, provisions et plus/moins-values (voir le détail en page 34 du document officiel) passent de 32 940.53 € en 2024 à 50 964.00 € en 2025.

Budget	2024	2025	Ecart
Budget ordinaire	32 940,53 €	50 964,00 €	18 023,47 €
<b>Total</b>	<b>32 940,53 €</b>	<b>50 964,00 €</b>	<b>18 023,47 €</b>

Les dotations aux amortissements calculées sont l'amortissement des acquisitions faites jusqu'au 31 décembre 2025.

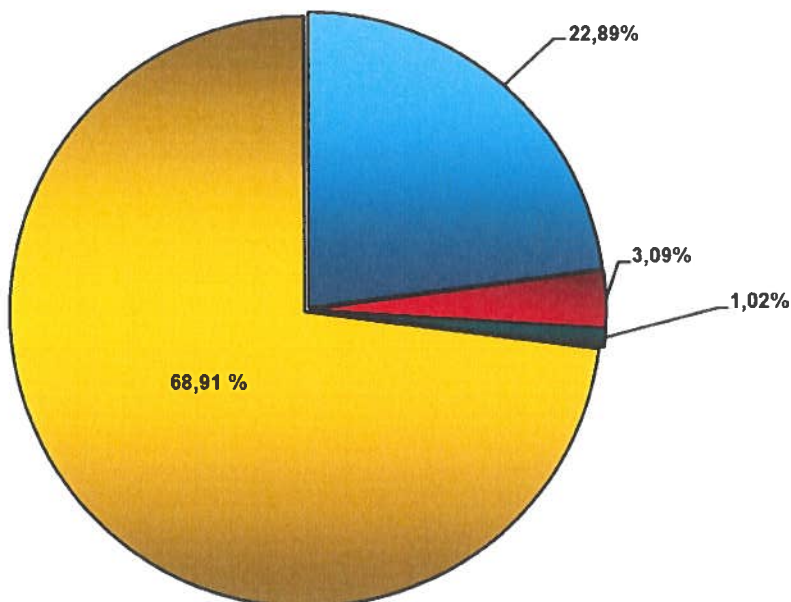
### Balance générale des dépenses

Les dépenses totales (voir le détail en page 28 du document officiel) passent de 3 222 987.31 € en 2024 à 3 238 805.53 € en 2025.

Budget	2024	2025	Ecart
Charges à caractère général	737 755,78 €	708 385,56 €	- 29 370,22 €
Charges de personnel	2 352 680,42 €	2 417 093,11 €	64 412,69 €
Charges de gestion et atténuations de produits	99 610,58 €	62 362,86 €	- 37 247,72 €
Amortissement, Plus/moins values	32 940,53 €	50 964,00 €	18 023,47 €
<b>Total</b>	<b>3 222 987,31 €</b>	<b>3 238 805,53 €</b>	<b>15 818,22 €</b>

Budget	2024	2025	Ecart
Budget ordinaire	2 690 850,22 €	2 558 902,11 €	- 131 948,11 €
Opérations Programmées	532 137,09 €	679 903,42 €	147 766,33 €
<b>Total</b>	<b>3 222 987,31 €</b>	<b>3 238 805,53 €</b>	<b>15 818,22 €</b>

### Dépenses de fonctionnement 2024



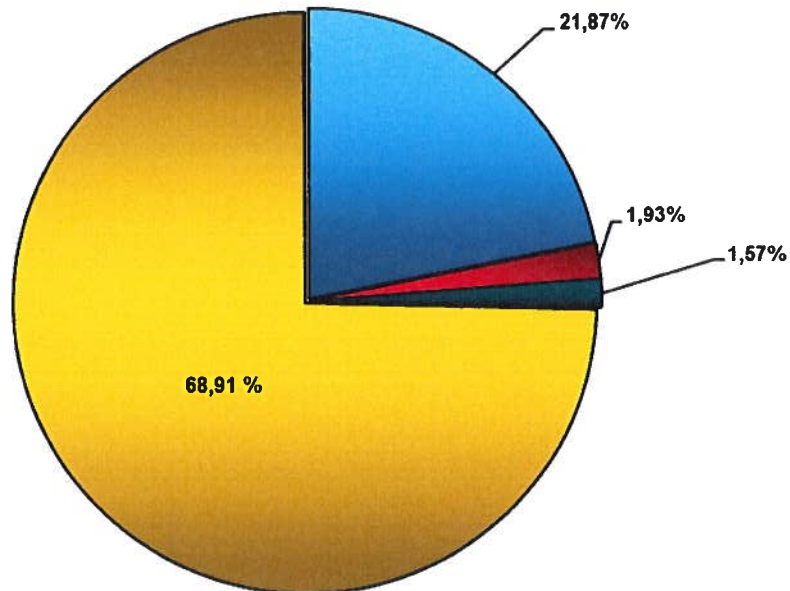
■ Charges à caractère général

■ Autres charges de gestion courante et atténuations de produits

■ Dotations aux amortissements / Plus-moins values

■ Charges de personnel

### Dépenses de fonctionnement 2025



■ Charges à caractère général	■ Autres charges de gestion courante et atténuations de produits
■ Dotations aux amortissements / Plus-moins values	■ Charges de personnel

### Evolution des recettes de fonctionnement

Dans la section de fonctionnement (*voir le détail en page 35 du document officiel*), la participation du Conseil Régional Hauts de France passe de 2 311 632.00 € en 2024 à 2 059 633.00 € en 2025 soit une baisse de 251 999.00 €.

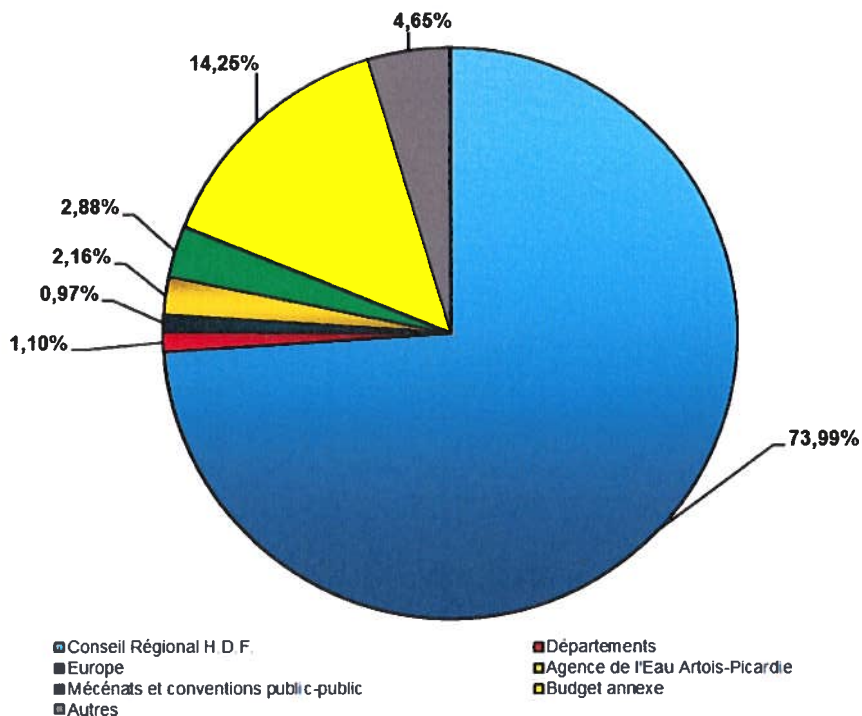
Les autres subventions et participations émanent notamment :

- 1) De l'Etat – DRAAF concernant l'opération « Pacte en faveur de la haie »
- 2) Du Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour le fonctionnement du C.R.R.G., du Conseil Départemental du Nord pour l'opération « Planter dans la cour du collège »,
- 3) De l'Union européenne pour les opérations « CLIM@VILLES » et « CLIM@MONTS »,
- 4) Des opérations Mécénature (Fonds de dotation Voix du Nord, GSCE, FCA Hauts-de-France) et des conventions public-public (Ville de Ronchin, Ville de Tourcoing, Centre hospitalier de Roubaix, Métropole européenne de Lille, Communauté urbaine de Dunkerque)
- 5) Du budget annexe pour les dépenses de personnel de la mission ARB-Hdf.

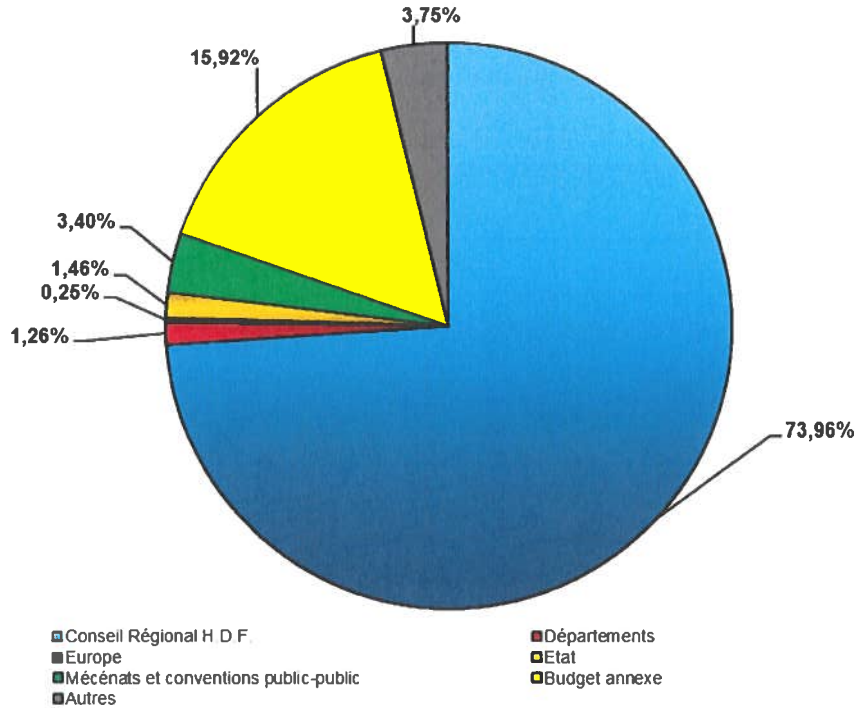
Budget	2024	2025	Ecart
Conseil régional Hauts-de-France	2 311 632,00 €	2 059 633,00 €	- 251 999,00 €
Etat	- €	40 613,64 €	40 613,64 €
Départements	34 513,80 €	35 000,00 €	486,20 €
Union européenne	30 211,65 €	6 881,83 €	- 23 329,82 €
Agences de l'Eau	67 345,72 €	- €	- 67 345,72 €
Mécénats et Conventions public-public	90 130,00 €	94 772,22 €	4 642,22 €
Budget annexe	445 134,25 €	443 189,24 €	- 1 945,01 €
Autres	145 370,84 €	104 528,91 €	- 40 841,93 €
<b>Total</b>	<b>3 124 338,26 €</b>	<b>2 784 618,84 €</b>	<b>- 339 719,42 €</b>

Budget	2024	2025	Ecart
Budget ordinaire	2 520 035,82 €	2 242 680,71 €	- 277 355,11 €
Opérations Programmées	604 302,44 €	541 938,13 €	- 62 364,31 €
<b>Total</b>	<b>3 124 338,26 €</b>	<b>2 784 618,84 €</b>	<b>- 339 719,42 €</b>

**Recettes de fonctionnement 2024**



**Recettes de fonctionnement 2025**



**Evolution des dépenses d'investissement**

Dans la section d'investissement (voir le détail en page 21 du document officiel), les dépenses d'équipement passent de 57 685.92 € en 2024 à 0.00 € en 2025.

Poste	2024	2025	Ecart
Logiciels	- €	- €	- €
Installations générales	- €	- €	- €
Matériel de transport	39 745,92 €	- €	- 39 745,92 €
Matériel informatique	17 940,00 €	- €	- 17 940,00 €
Mobilier, outillage, gros matériels, etc...	- €	- €	- €
<b>Total</b>	<b>57 685,92 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 57 685,92 €</b>

### Evolution des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (*voir le détail en page 26 du document officiel*) viennent de la dotation aux amortissements prélevées dans la section de fonctionnement et des plus-values réalisées sur les cessions d'immobilisations.

Poste	2024	2025	Ecart
Amortissements	31 740,53 €	33 464,00 €	1 723,47 €
Plus-value sur cessions	1 200,00 €	17 500,00 €	16 300,00 €
<b>Total</b>	<b>32 940,53 €</b>	<b>50 964,00 €</b>	<b>18 023,47 €</b>

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261347-BF

SLOW

**Département** Nord  
**Trésorerie** Trésorerie de Lille  
**Etablissement** Syndicat Mixte ESPACES NATURELS REGIONAUX  
**Budget** BUDGET PRINCIPAL  
**Délibération** COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE  
**2025**







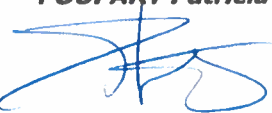
### ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président,  Pour copie Conforme, Le Président	Nombre de membres en exercice : 10
	Nombre de membres présents : 4 (+2 pouvoirs)
	Nombre de suffrages exprimés : 6
	Votes : Pour : 6                      Contre : 0 Abstention : 0
	Date de convocation : 11 mai 2026

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session le :  
Les membres du Comité Syndical :

26-mai-26

### Collège REGION HAUTS-DE-FRANCE

<b>COLSON Aurore</b> 	<b>COUSIN Alexandre</b> 	<b>HANSEN-CATTA Paul Henry</b> 	<b>JANIER-DUBRY Nelly</b> 
<b>JOUVENEL Anthony</b> 	<b>PONCHAUX Danièle</b> 	<b>POUPART Patricia</b> 	

### Collège PARCS NATURELS REGIONAUX

PNR AVESNOIS	TITULAIRE <b>WASCAT Benoît</b>	SUPPLEANT <b>CLERC-CUVELIER Sylvie</b>
	TITULAIRE <b>WAROT-LEMAIRE Sophie</b>	SUPPLEANT <b>LEMAIRE Benoît</b>
PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE	TITULAIRE <b>ZINGRAFF Raymond</b>	SUPPLEANT <b>DOCHEZ Vincent</b>

### Collège COLLECTIVITES PARTENAIRES

--	--	--	--

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le  
Et de la publication, le  
Le Président,



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1348

Réunion du :

26 mai 2026

Date de convocation :

11 mai 2026

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT ( <i>Titulaire</i> ) Sylvie CLERC-CUVELIER ( <i>Suppléante</i> ) <b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE ( <i>Titulaire</i> ) Benoît LEMAIRE ( <i>Suppléant</i> ) <b>PNR Scarpe-Escaut</b> Raymond ZINGRAFF ( <i>Titulaire</i> ) Vincent DOCHEZ ( <i>Suppléant</i> )	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,

**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Affectation des résultats 2025 du Budget principal

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le Comité Syndical a approuvé le Compte Administratif 2025 lequel fait apparaître les résultats suivants :

**INVESTISSEMENT :**

Excédent d'Investissement 2024 reporté : 454 442.14 €

Excédent d'Investissement 2025 : 50 964.00 €

**Excédent Global d'Investissement 2025 de : + 505 406.14 €**

**FONCTIONNEMENT :**

Excédent de Fonctionnement 2024 reporté : 695 476.73 €

Déficit de Fonctionnement 2025 : 454 186.69 €

**Excédent Global de Fonctionnement 2025 de : + 241 290.04 €**

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2025,

Considérant le résultat de la section de fonctionnement,

## Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Considérant le résultat de la section d'investissement,

**Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

- **Décide d'affecter au compte R002 (Excédent de Fonctionnement reporté) la somme de 241 290.04 €,**
- **Décide d'affecter au compte R001 (Excédent d'investissement reporté) la somme de 505 406.14 €,**
- **Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Le Président du Syndicat mixte  
M. Anthony JUVENEL

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1349

Réunion du :

26 mai 2026

Date de convocation :

11 mai 2026

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT ( <i>Titulaire</i> ) Sylvie CLERC-CUVELIER ( <i>Suppléante</i> ) <b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE ( <i>Titulaire</i> ) Benoît LEMAIRE ( <i>Suppléant</i> ) <b>PNR Scarpe-Escaut</b> Raymond ZINGRAFF ( <i>Titulaire</i> ) Vincent DOCHEZ ( <i>Suppléant</i> )	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,

**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Mise en conformité de l'inventaire comptable d'Espaces naturels régionaux avec l'état de l'actif du payeur régional / Budget principal**

**Le comité syndical,**

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le budget primitif 2026 du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux adopté le 02 février 2026 ;*

*Vu l'instruction comptable M57 relatives aux opérations d'ordre non budgétaires et aux amortissements des immobilisations ;*

*Vu la nécessité de régulariser les dotations aux amortissements par mobilisation du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».*

**Considérant** qu'il convient de procéder à une opération d'ordre non budgétaire neutre pour le budget, destinée à corriger / régulariser les amortissements des immobilisations concernées ; un sur-amortissement a été constaté au compte 281848 pour un montant de 9 centimes, correspondant à une erreur dans le tableau de transposition lors du passage de la M14 à la M57 entre les comptes 28184 en M14 et les comptes 21838 et 21848 en M57.

**Sur proposition du Président,**

**Après avoir délibéré et procédé au vote :**

*Votants : 7 (dont 2 pouvoirs),*

## Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

### DECIDE

- De procéder à une opération d'ordre non budgétaire visant à régulariser les amortissements des immobilisations, sans impact sur les résultats de fonctionnement et d'investissement.
- D'autoriser le comptable public à passer, au vu de la présente délibération, les écritures comptables d'ordre non budgétaire comme suit :
  - Débit au compte 281848 « Autres matériels de bureau et mobiliers » pour 0.09 €
  - Crédit au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 0.09 €

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Le Président du Syndicat mixte  
M. Anthony JOUVENEL

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1350

Réunion du :

26 mai 2026

Date de convocation :

11 mai 2026

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT (Titulaire) Sylvie CLERC-CUVELIER (Suppléante)	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>
	<b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE (Titulaire) Benoît LEMAIRE (Suppléant)	
	<b>PNR Scarpe-Escaut</b> Raymond ZINGRAFF (Titulaire) Vincent DOCHEZ (Suppléant)	

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,

**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Compte de Gestion 2025 du Budget annexe  
« Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France »**

**Le Comité Syndical,**

*Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 du Budget annexe et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,*

*Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*

- 1) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*
- 2) *Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*
- 3) *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :**

*Votants : 7 (dont 2 pouvoirs),*

## Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Déclare que le Compte de Gestion du Budget annexe dressé, pour l'exercice 2025 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,**

**Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.*



Le Président du Syndicat mixte  
M. Anthony JUVENEL

## ARB-Hdf Agence Reg Biodiv Hdf BUDGET ANNEXE

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2025

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M PHILIPPE JAECK

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2025 AU 09/03/2026

Nomenclature M57  
Voté par Nature

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
1 Bilan synthétique .....	Etat I-1 4
2 Bilan .....	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif .....	
2.2 Bilan Passif .....	
3 Compte de résultat synthétique .....	Etat I-3 9
4 Compte de résultat .....	Etat I-4 11
5 Annexe .....	13
Etats des Opérations pour compte de tiers .....	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution .....	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits .....	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations .....	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	27
1 Balance des comptes .....	Etat III-1 28
2 Situation des valeurs inactives .....	Etat III-2 34
4EME PARTIE : Page des signatures .....	35

**BILAN SYNTHETIQUE**

(En Milliers d'Euros)

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	30,44
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	2,24
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	87,02
Terrains		Résultat de l'exercice	
Constructions		Droits du concédant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>119,70</b>
Réseaux divers		<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel		<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIERES</b>	
Autres	21,50	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>		Dettes financières et autres emprunts	
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>		<b>TOTAL DETTES FINANCIERES (2)</b>	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>21,50</b>	<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,26
Stocks		Autres dettes non financières	45,87
Créances	144,33	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)</b>	<b>46,13</b>
Trésorerie		<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>144,33</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>46,13</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écart de conversion actif (IV)		Écart de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>165,83</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)</b>	<b>165,83</b>

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

## BILAN (en Euros)

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261350-DE

Exercice 2025

2025

**SLOW**

ACTIF	NOTE	Exercice 2025		Exercice 2024	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées		34 193,31	12 690,53	21 502,78	28 341,44
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>34 193,31</b>	<b>12 690,53</b>	<b>21 502,78</b>	<b>28 341,44</b>

## BILAN (en Euros)

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 059-255902918-20260526-261350-DE



Exercice 2025

ACTIF	NOTE	Exercice 2025		Exercice 2024	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		144 329,00		144 329,00	244 903,49
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>144 329,00</b>		<b>144 329,00</b>	<b>244 903,49</b>
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>178 522,31</b>	<b>12 690,53</b>	<b>165 831,78</b>	<b>273 244,93</b>

## BILAN (en Euros)

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261350-DE

Exercice 2025

MAIRIE DE SLOU



	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>			
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		30 441,06	32 364,83
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		2 241,60	16 346,39
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		87 019,99	-14 104,79
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>119 702,65</b>	<b>34 606,43</b>

## BILAN (en Euros)

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261350-DE

Exercice 2025

	FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024
	<b>PASSIF</b>			
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	PROVISIONS POUR RISQUES			
	PROVISIONS POUR CHARGES			
	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>			
	DETTES FINANCIÈRES			
	EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
	EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
	DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
	<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>			
	DETTES NON FINANCIÈRES			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		264,06	2 505,65
	Dettes fiscales et sociales			
	Avances et acomptes reçus			
	Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
	Fonds gérés par la collectivité			
	Dettes sur budgets annexes		45 865,07	235 031,94
	Autres dettes non financières			1 100,91
	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
	<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>46 129,13</b>	<b>238 638,50</b>
	TRÉSORERIE			
	AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>46 129,13</b>	<b>238 638,50</b>
	COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
	ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)</b>		<b>165 831,78</b>	<b>273 244,93</b>

# COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 059-255902918-20260526-261350-DE



POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état	592,16	531,55
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	1,92	1,92
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>	<b>594,08</b>	<b>533,47</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	498,09	536,41
Charges de personnel		0,05
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	2,14	5,26
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	6,84	5,85
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>507,06</b>	<b>547,57</b>

**COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023**

En Milliers d'Euros

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 059-255902918-20260526-261350-DE



POSTES	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	87,02	-14,10
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>	87,02	-14,10
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>	87,02	-14,10

# COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 059-255902918-20260526-261350-DE



Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état		592 159,54	531 545,33	60614.21
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion				
Production stockée et immobilisée				
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		1 923,77	1 923,77	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>594 083,31</b>	<b>533 469,10</b>	<b>60614.21</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		498 088,66	536 410,50	-38321.84
Charges de personnel			53,00	-53.00
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses			53,00	-53.00
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		2 136,00	5 258,52	-3122.52
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		6 838,66	5 851,87	986.79
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>507 063,32</b>	<b>547 573,89</b>	<b>-40510.57</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

# COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodioiv HdF

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 059-255902918-20260526-261350-DE



Exercice 2025

POSTES	NOTE	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		87 019,99	-14 104,79	101124.78
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>				
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		87 019,99	-14 104,79	101124.78
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>				



# OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2025

56101 - ARB-Hdf Agence Reg Biodiv Hdf

Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
 Reçu en préfecture le 02/06/2026  
 Publié le  
 ID : 059-255902918-20260526-261350-DE



# OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2025

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



## Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 862,05	656 481,37	667 343,42
Titres de recette émis (b)	31 508,42	814 317,04	845 825,46
Réductions de titres (c)	24 669,76	220 233,73	244 903,49
Recettes nettes (d = b - c)	6 838,66	594 083,31	600 921,97
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 862,05	656 481,37	667 343,42
Mandats émis (f)	1 923,77	507 063,32	508 987,09
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 923,77	507 063,32	508 987,09
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	4 914,89	87 019,99	91 934,88
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF					
Investissement	4 023,39		4 914,89		8 938,28
Fonctionnement	2 241,60		87 019,99		89 261,59
<b>Sous-Total</b>	<b>6 264,99</b>		<b>91 934,88</b>		<b>98 199,87</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>6 264,99</b>		<b>91 934,88</b>		<b>98 199,87</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>6 264,99</b>		<b>91 934,88</b>		<b>98 199,87</b>

## ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

### SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 838,66	2 099,62	8 938,28
	SOUS-TOTAL	6 838,66	2 099,62	8 938,28
	TOTAL	6 838,66	2 099,62	8 938,28
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 923,77	1 923,77
	TOTAL		1 923,77	1 923,77
	TOTAL GENERAL	6 838,66	4 023,39	10 862,05

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
21	8 938,28				8 938,28
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8 938,28</b>				<b>8 938,28</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 938,28</b>				<b>8 938,28</b>
040	1 923,77	1 923,77		1 923,77	
<b>TOTAL</b>	<b>1 923,77</b>	<b>1 923,77</b>		<b>1 923,77</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 862,05</b>	<b>1 923,77</b>		<b>1 923,77</b>	<b>8 938,28</b>

# ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2025

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS			
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 838,66		6 838,66
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 838,66		6 838,66
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		4 023,39	4 023,39
TOTAL GENERAL		6 838,66	4 023,39	10 862,05



# ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Soide prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13		24 669,76	5		
<b>SOUS-TOTAL</b>		24 669,76	24 669,76		
<b>TOTAL</b>		24 669,76	24 669,76		
040	6 838,66	6 838,66		6 838,66	
<b>TOTAL</b>	6 838,66	6 838,66		6 838,66	
001	4 023,39				4 023,39
<b>TOTAL GENERAL</b>	10 862,05	31 508,42	24 669,76	6 838,66	4 023,39

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	136 294,23	59 339,37	195 633,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	440 785,55		440 785,55
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 223,56		13 223,56
	<b>TOTAL</b>	<b>590 303,34</b>	<b>59 339,37</b>	<b>649 642,71</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 838,66		6 838,66
	<b>TOTAL</b>	<b>6 838,66</b>		<b>6 838,66</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>597 142,00</b>	<b>59 339,37</b>	<b>656 481,37</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	195 633,60	126 694,77		126 694,77	68 938,83
012	440 785,55	371 393,89		371 393,89	69 391,66
65	13 223,56	2 136,00		2 136,00	11 087,56
<b>TOTAL</b>	<b>649 642,71</b>	<b>500 224,66</b>		<b>500 224,66</b>	<b>149 418,05</b>
042	6 838,66	6 838,66		6 838,66	
<b>TOTAL</b>	<b>6 838,66</b>	<b>6 838,66</b>		<b>6 838,66</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>656 481,37</b>	<b>507 063,32</b>		<b>507 063,32</b>	<b>149 418,05</b>

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

56101 - ARB-HGF Agence Reg Biodiv HGF

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	597 142,00	55 174,00	652 316,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>597 142,00</b>	<b>55 174,00</b>	<b>652 316,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 923,77	1 923,77
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 923,77</b>	<b>1 923,77</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté		2 241,60	2 241,60
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>597 142,00</b>	<b>59 339,37</b>	<b>656 481,37</b>

## ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
74	652 316,00	812 393,27	220 233,73	592 159,54	60 156,46
<b>TOTAL</b>	<b>652 316,00</b>	<b>812 393,27</b>	<b>220 233,73</b>	<b>592 159,54</b>	<b>60 156,46</b>
042	1 923,77	1 923,77		1 923,77	
<b>TOTAL</b>	<b>1 923,77</b>	<b>1 923,77</b>		<b>1 923,77</b>	
002	2 241,60				2 241,60
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>656 481,37</b>	<b>814 317,04</b>	<b>220 233,73</b>	<b>594 083,31</b>	<b>62 398,06</b>

# Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

56101 - ARB-HQF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
13911	État et établissements nationaux	400,00		400,00
13912	Régions	1 523,77		1 523,77
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 923,77		1 923,77
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 923,77		1 923,77
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 923,77		1 923,77



## Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

56101 - ARB-HqF Agence Reg Biodiv HqF

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1318	Autres	24 669,76	24 669,76	
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 669,76</b>	<b>24 669,76</b>	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>24 669,76</b>	<b>24 669,76</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 669,76</b>	<b>24 669,76</b>	
281828	Autres matériels de transport	4 933,95		4 933,95
281838	Autre matériel informatique	1 904,71		1 904,71
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>6 838,66</b>		<b>6 838,66</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 838,66</b>		<b>6 838,66</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>31 508,42</b>	<b>24 669,76</b>	<b>6 838,66</b>

## Etat de réalisation des opérations

## SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60622	Carburants	575,25		575,25
60623	Alimentation	37,40		37,40
60632	Fournitures de petit équipement	98,40		98,40
6132	Locations immobilières	2 600,57		2 600,57
61358	Autres	2 088,00		2 088,00
61551	Matériel roulant	243,60		243,60
61558	Autres biens mobiliers	139,90		139,90
617	Études et recherches	5 850,00		5 850,00
6182	Documentation générale et technique	3 216,00		3 216,00
6185	Frais de colloques et séminaires	236,00		236,00
6188	Autres frais divers	17 906,80		17 906,80
6228	Divers	7 200,00		7 200,00
6234	Réceptions	1 490,15		1 490,15
6236	Catalogues et imprimés	768,00		768,00
6251	Voyages, déplacements et missions	8 604,53		8 604,53
6262	Frais de télécommunications	3 844,82		3 844,82
62871	A la collectivité de rattachement 4	71 795,35		71 795,35
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>126 694,77</b>		<b>126 694,77</b>
6218	Autre personnel extérieur	371 393,89		371 393,89
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>371 393,89</b>		<b>371 393,89</b>
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	2 136,00		2 136,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>2 136,00</b>		<b>2 136,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>500 224,66</b>		<b>500 224,66</b>
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6 838,66		6 838,66
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>6 838,66</b>		<b>6 838,66</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 838,66</b>		<b>6 838,66</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>507 063,32</b>		<b>507 063,32</b>

# Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
74718	Autres	82 277,20		82 277,20
7472	Régions	247 031,00	93 811,92	153 219,08
74772	FEDER	89 976,36		89 976,36
747888	Autres	393 108,71	126 421,81	266 686,90
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>812 393,27</b>	<b>220 233,73</b>	<b>592 159,54</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>812 393,27</b>	<b>220 233,73</b>	<b>592 159,54</b>
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	1 923,77		1 923,77
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 923,77</b>		<b>1 923,77</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 923,77</b>		<b>1 923,77</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>814 317,04</b>	<b>220 233,73</b>	<b>594 083,31</b>

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 059-255902918-20260526-261350-DE



Numéro de compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)		16 346,39	14 104,79				14 104,79	16 346,39		2 241,60
11	Sous Total compte 11		16 346,39	14 104,79				14 104,79	16 346,39		2 241,60
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)	14 104,79			14 104,79			14 104,79	14 104,79		0,00
12	Sous Total compte 12	14 104,79			14 104,79			14 104,79	14 104,79		0,00
1311	État et établissements nationaux		2 000,00						2 000,00		2 000,00
1312	Régions		7 618,84						7 618,84		7 618,84
1318	Autres		24 669,76			24 669,76		24 669,76	49 339,52		24 669,76
131	Sous Total compte 131		34 288,60			24 669,76		24 669,76	58 958,36		34 288,60
13911	État et établissements nationaux	400,00				400,00			800,00	800,00	
13912	Régions		1 523,77						3 047,54		
1391	Sous Total compte 1391		1 923,77			1 523,77		3 047,54	3 847,54		
139	Sous Total compte 139	1 923,77				1 923,77		3 847,54	3 847,54		
13	Sous Total compte 13	1 923,77	34 288,60			26 593,53		24 669,76	58 958,36		30 441,06
21828	Total classe 1	16 028,56	50 634,99	14 104,79	14 104,79	26 593,53		56 726,88	89 409,54	3 847,54	36 530,20
2182	Autres matériels de transport	24 669,76						24 669,76	24 669,76	24 669,76	
21838	Autre matériel informatique	9 523,55						9 523,55	9 523,55	9 523,55	
2183	Sous Total compte 2183	9 523,55						9 523,55	9 523,55	9 523,55	
218	Sous Total compte 218	34 193,31						34 193,31	34 193,31	34 193,31	

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	Sous Total compte	34 193,31						34 193,31			
281828	Autres matériels de transport		3 947,16				4 933,95			8 881,11	8 881,11
28182	Sous Total compte		3 947,16				4 933,95			8 881,11	8 881,11
281838	Autre matériel informatique		1 904,71				1 904,71			3 809,42	3 809,42
28183	Sous Total compte		1 904,71				1 904,71			3 809,42	3 809,42
2818	Sous Total compte		5 851,87				6 838,66			12 690,53	12 690,53
281	Sous Total compte		5 851,87				6 838,66			12 690,53	12 690,53
28	Sous Total compte		5 851,87				6 838,66			12 690,53	12 690,53
4011	Total classe 2	34 193,31	5 851,87				6 838,66	34 193,31		12 690,53	12 690,53
401	Fournisseurs		2 505,65	50 672,48	48 430,89			50 672,48	50 936,54	264,06	264,06
401	Sous Total compte		2 505,65	50 672,48	48 430,89			50 672,48	50 936,54	264,06	264,06
40	Sous Total compte		2 505,65	50 672,48	48 430,89			50 672,48	50 936,54	264,06	264,06
44381	Dépenses			443 189,24	443 189,24			443 189,24	443 189,24	0,00	0,00
4438	Sous Total compte			443 189,24	443 189,24			443 189,24	443 189,24	0,00	0,00
443	Sous Total compte			443 189,24	443 189,24			443 189,24	443 189,24	0,00	0,00
4487	Produits à recevoir	244 903,49		144 329,00	244 903,49			389 232,49	244 903,49	144 329,00	144 329,00
448	Sous Total compte	244 903,49		144 329,00	244 903,49			389 232,49	244 903,49	144 329,00	144 329,00
44	Sous Total compte	244 903,49		587 518,24	688 092,73			832 421,73	688 092,73	144 329,00	144 329,00
44											
4511	Compte de rattachement avec... (à subdiv)		235 031,94	692 734,03	503 567,16			692 734,03	738 599,10	45 865,07	45 865,07

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451	Sous Total compte		235 031,94	692 734,03	503 567,16			692 734,03	738 599,10		45 865,07
45	Sous Total compte		235 031,94	692 734,03	503 567,16			692 734,03	738 599,10		45 865,07
46711	Autres comptes créditeurs		1 100,91	9 705,44	8 604,53			9 705,44	9 705,44		0,00
4671	Sous Total compte		1 100,91	9 705,44	8 604,53			9 705,44	9 705,44		0,00
467	Sous Total compte		1 100,91	9 705,44	8 604,53			9 705,44	9 705,44		0,00
46	Sous Total compte		1 100,91	9 705,44	8 604,53			9 705,44	9 705,44		0,00
47134	Subventions			542 820,63	542 820,63			542 820,63	542 820,63		0,00
4713	Sous Total compte			542 820,63	542 820,63			542 820,63	542 820,63		0,00
47171	Recettes relevé BDF			149 913,40	149 913,40			149 913,40	149 913,40		0,00
4717	- hors Hera			149 913,40	149 913,40			149 913,40	149 913,40		0,00
471	Sous Total compte			692 734,03	692 734,03			692 734,03	692 734,03		0,00
47	Sous Total compte			692 734,03	692 734,03			692 734,03	692 734,03		0,00
580	Total classe 4	244 903,49	238 638,50	2 033 364,22	1 941 429,34			2 278 267,71	2 180 067,84	144 329,00	46 129,13
58	Opérations d'ordre budgétaires			8 762,43	8 762,43			8 762,43	8 762,43		0,00
58	Sous Total compte			8 762,43	8 762,43			8 762,43	8 762,43		0,00
60622	Total classe 5			8 762,43	8 762,43			8 762,43	8 762,43		0,00
60623	Carburants					575,25		575,25	575,25	575,25	
6062	Alimentation					37,40		37,40	37,40	37,40	
	Sous Total compte					612,65		612,65	612,65	612,65	
	6062					612,65		612,65	612,65	612,65	

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261350-DE



Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60632	Fournitures de petit équipement					98,40				98,40	
6063	Sous Total compte			98,40		98,40				98,40	
606	Sous Total compte			711,05		711,05				711,05	
60	Sous Total compte			711,05		711,05				711,05	
6132	Locations immobilières			2 600,57		2 600,57				2 600,57	
61358	Autres			2 088,00		2 088,00				2 088,00	
6135	Sous Total compte			2 088,00		2 088,00				2 088,00	
613	Sous Total compte			4 688,57		4 688,57				4 688,57	
61551	Matériel roulant			243,60		243,60				243,60	
61558	Autres biens mobiliers			139,90		139,90				139,90	
6155	Sous Total compte			383,50		383,50				383,50	
615	Sous Total compte			383,50		383,50				383,50	
617	Etudes et recherches			5 850,00		5 850,00				5 850,00	
6182	Documentation générale et technique			3 216,00		3 216,00				3 216,00	
6185	Frais de colloques et séminaires			236,00		236,00				236,00	
6188	Autres frais divers			17 906,80		17 906,80				17 906,80	
618	Sous Total compte			21 358,80		21 358,80				21 358,80	
61	Sous Total compte			32 280,87		32 280,87				32 280,87	
6218	Autre personnel extérieur			371 393,89		371 393,89				371 393,89	

# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 059-255902918-20260526-261350-DE



Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
621	Sous Total compte					371 393,89		371 393,89		371 393,89	
6228	Divers					7 200,00		7 200,00		7 200,00	
622	Sous Total compte					7 200,00		7 200,00		7 200,00	
6234	Receptions					1 490,15		1 490,15		1 490,15	
6236	Catalogues et imprimés					768,00		768,00		768,00	
623	Sous Total compte					2 258,15		2 258,15		2 258,15	
6251	Voyages, déplacements et missions					8 604,53		8 604,53		8 604,53	
625	Sous Total compte					8 604,53		8 604,53		8 604,53	
6262	Frais de télécommunications					3 844,82		3 844,82		3 844,82	
626	Sous Total compte					3 844,82		3 844,82		3 844,82	
62871	A la collectivité de rattachement 4					71 795,35		71 795,35		71 795,35	
6287	Sous Total compte					71 795,35		71 795,35		71 795,35	
628	Sous Total compte					71 795,35		71 795,35		71 795,35	
62	Sous Total compte					465 096,74		465 096,74		465 096,74	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					2 136,00		2 136,00		2 136,00	
6581	Sous Total compte					2 136,00		2 136,00		2 136,00	
658	Sous Total compte					2 136,00		2 136,00		2 136,00	
65	Sous Total compte					2 136,00		2 136,00		2 136,00	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					6 838,66		6 838,66		6 838,66	



# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
681	Sous Total compte 681			6 838,66		6 838,66		6 838,66		6 838,66	
68	Sous Total compte 68			6 838,66		6 838,66		6 838,66		6 838,66	
	Total classe 6			507 063,32		507 063,32		507 063,32		507 063,32	
74718	Autres				82 277,20		82 277,20		82 277,20		82 277,20
7471	Sous Total compte 7471				82 277,20		82 277,20		82 277,20		82 277,20
7472	Régions			93 811,92	247 031,00	93 811,92	247 031,00	93 811,92	247 031,00	153 219,08	89 976,36
74772	FEDER				89 976,36		89 976,36		89 976,36		89 976,36
7477	Sous Total compte 7477				89 976,36		89 976,36		89 976,36		89 976,36
747888	Autres			126 421,81	393 108,71	126 421,81	393 108,71	126 421,81	393 108,71	266 686,90	266 686,90
74788	Sous Total compte 74788			126 421,81	393 108,71	126 421,81	393 108,71	126 421,81	393 108,71	266 686,90	266 686,90
7478	Sous Total compte 7478			126 421,81	393 108,71	126 421,81	393 108,71	126 421,81	393 108,71	266 686,90	266 686,90
747	Sous Total compte 747			220 233,73	812 393,27	220 233,73	812 393,27	220 233,73	812 393,27	592 159,54	592 159,54
74	Sous Total compte 74			220 233,73	812 393,27	220 233,73	812 393,27	220 233,73	812 393,27	592 159,54	592 159,54
777	Recettes et quote-part des subventions d				1 923,77		1 923,77		1 923,77		1 923,77
77	Sous Total compte 77				1 923,77		1 923,77		1 923,77		1 923,77
	Total classe 7	295 125,36	285 125,36	220 233,73	814 317,04	220 233,73	814 317,04	220 233,73	814 317,04	689 433,17	594 083,31
	Total général	295 125,36	285 125,36	2 056 231,44	1 964 296,56	753 890,58	845 825,46	3 105 247,38	3 105 247,38	689 433,17	689 433,17

# BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2025

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2026  
Reçu en préfecture le 02/06/2026  
Publié le  
ID : 059-255902918-20260526-261350-DE



DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT		CREDIT		SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	Balance d'entrée	Année en cours	Débiteurs	Créditeurs
Nature des valeurs inactives	TOTAL	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	TOTAL
861 Portefeuille NEANT						
Sous Total compte 861						
862 Correspondant NEANT						
Sous Total compte 862						
863 Prise en charge titre et valeur NEANT						
Sous Total compte 863						
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Exercice 2025

## Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**AMRAOUI Wassila (1038509219-0), Inspecteur des Finances Publiques**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF** pendant l'année **2025** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**JAECK Philippe (1001043760-0), Administrateur de l'Etat du deuxième grade**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **DRFIP DE NORD-PAS-DE-CALAIS** ..., le 11/03/2026

A **HAUTS-DE-FRANCE**, le 16/03/2026

A, le

### Page des signatures

56101 - ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations:

**AMRAOUI Wassila** (1038509219-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable sousigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF pendant l'année 2025 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**JAECK Philippe** (1001043760-0), Administrateur de l'Etat du deuxième grade

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa

comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

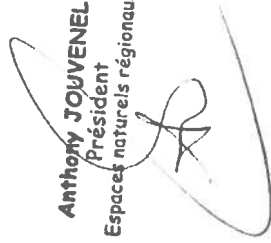
A , le

*26 mai 2025*

*A Lille,*

*Le 26 mai 2025*

**Anthony JOUVENEL**  
Président  
Espaces naturels régionaux



Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261350-DE

*SLOW*



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1351

Réunion du :

26 mai 2026

Date de convocation :

11 mai 2026

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT ( <i>Titulaire</i> ) Sylvie CLERC-CUVELIER ( <i>Suppléante</i> )	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>
	<b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE ( <i>Titulaire</i> ) Benoît LEMAIRE ( <i>Suppléant</i> )	
	<b>PNR Scarpe-Escout</b> Raymond ZINGRAFF ( <i>Titulaire</i> ) Vincent DOCHEZ ( <i>Suppléant</i> )	

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,

**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Compte Administratif 2025 du Budget annexe  
« Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France »**

Comme il est d'usage, après la présentation du Compte Administratif 2025, Monsieur le Président quitte la salle de vote, la présidence de l'Assemblée étant confiée, avec l'accord unanime de celle-ci, à Mme Patricia POUPART.

**Le Comité Syndical,**

**Délibérant** sur le Compte Administratif du Budget annexe 2025 dressé par Monsieur Anthony JOUVENEL, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	2 241,60 €	- €	4 023,39 €	- €	6 264,99 €
Opérations Exercice	507 063,32 €	594 083,31 €	1 923,77 €	6 838,66 €	508 987,09 €	600 921,97 €
<b>TOTAUX</b>	<b>507 063,32 €</b>	<b>596 324,91 €</b>	<b>1 923,77 €</b>	<b>10 862,05 €</b>	<b>508 987,09 €</b>	<b>607 186,96 €</b>

**Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »**

Résultats de clôture	- €	89 261,59 €	- €	8 938,28 €	- €	98 199,87 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	- €	<b>89 261,59 €</b>	- €	<b>8 938,28 €</b>	- €	<b>98 199,87 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	- €	<b>89 261,59 €</b>	- €	<b>8 938,28 €</b>	- €	<b>98 199,87 €</b>

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :**

*Votants : 6 (dont 2 pouvoirs),*

*Pour : 6*

*Contre : 0*

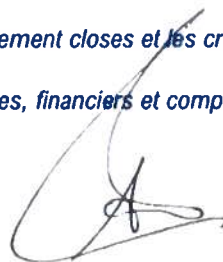
*Abstention : 0*

**Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

**Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés.

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.*



**Le Président du Syndicat mixte  
M. Anthony JUVENEL**

# *Compte Administratif*

2025

## *Présentation de synthèse*

# **Budget Annexe**

**Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France**

---

Le compte administratif du budget annexe présente les résultats de l'exécution du budget 2025 voté lors de la réunion du Comité Syndical du 31 janvier 2025 et élaboré sur une période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le Compte administratif est le document par lequel l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le Compte Administratif fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture.

Les résultats de l'exercice budgétaire figurant au Compte Administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections (fonctionnement et investissement).

Le compte administratif 2025 de l'Agence régionale de la Biodiversité Hauts-de-France présente les résultats suivants :

□ Section de Fonctionnement

Report 2024	:	2 241.60 €
En dépenses	:	507 063.32 €
En recettes	:	594 083.31 €

Le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire de **89 261.59 €**.

□ Section d'Investissement

Report 2024	:	4 023.39 €
En dépenses	:	1 923.77 €
En recettes	:	6 838.66 €

Le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire de **8 938.28 €**.

Aussi, le compte administratif 2025 présente de manière globale un excédent de recettes de **98 199.87 €**.

### Evolution des dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (voir le détail en page 32 du document officiel) passent de 160 723.35 € en 2024 à 126 694.77 € en 2025.

Budget	2024	2025	Ecart
Budget ordinaire	157 196,51 €	117 609,88 €	- 39 586,63 €
Opérations Programmées	3 526,84 €	9 084,89 €	5 558,05 €
<b>Total</b>	<b>160 723,35 €</b>	<b>126 694,77 €</b>	<b>- 34 028,58 €</b>

Les charges de personnel (voir le détail en page 32 du document officiel) passent de 375 740.15 € en 2024 à 371 393.89 € en 2025.

Budget	2024	2025	Ecart
Budget ordinaire	326 402,48 €	317 449,64 €	- 8 952,84 €
Opérations Programmées	49 337,67 €	53 944,25 €	4 606,58 €
<b>Total</b>	<b>375 740,15 €</b>	<b>371 393,89 €</b>	<b>- 4 346,26 €</b>

Les autres charges de gestion courante et atténuations de produits (voir le détail en page 32-33 du document officiel) passent de 5 258.52 € en 2024 à 2 136.00 € en 2025.

Budget	2024	2025	Ecart
Budget ordinaire	4 978,82 €	2 136,00 €	- 2 842,82 €
Opérations Programmées	279,70 €	- €	279,70 €
<b>Total</b>	<b>5 258,52 €</b>	<b>2 136,00 €</b>	<b>- 3 122,52 €</b>

Les dotations aux amortissements, provisions et plus/moins-values (voir le détail en page 33 du document officiel) passent de 5 851.87 € en 2024 à 6 838.66 € en 2025.

Budget	2024	2025	Ecart
Budget ordinaire	5 851,87 €	6 838,66 €	986,79 €
<b>Total</b>	<b>5 851,87 €</b>	<b>6 838,66 €</b>	<b>986,79 €</b>

Les dotations aux amortissements calculées sont l'amortissement des acquisitions faites jusqu'au 31 décembre 2025.

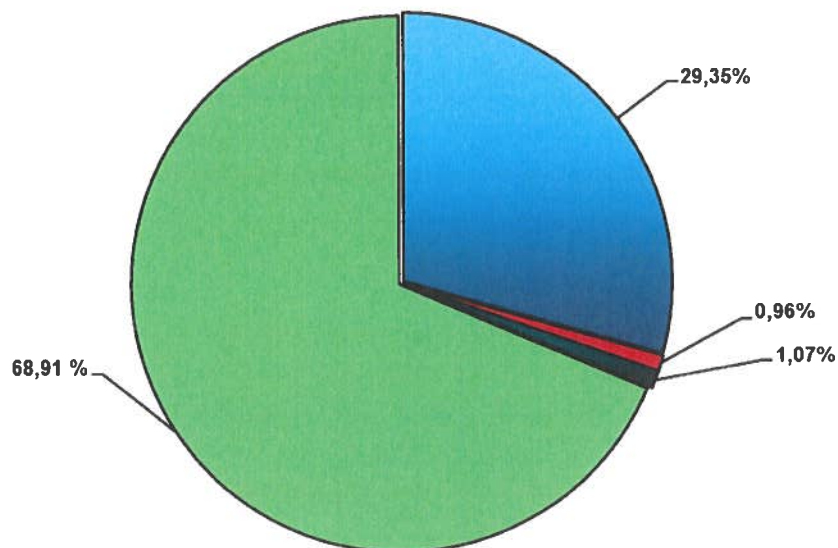
### Balance générale des dépenses

Les dépenses totales (voir le détail en page 28 du document officiel) passent de 547 573.89 € en 2024 à 507 063.32 € en 2025.

Budget	2024	2025	Ecart
Charges à caractère général	160 723,35 €	126 694,77 €	- 34 028,58 €
Charges de personnel	375 740,15 €	371 393,89 €	- 4 346,26 €
Charges de gestion et atténuations de produits	5 258,52 €	2 136,00 €	- 3 122,52 €
Amortissement, Plus/moins values	5 851,87 €	6 838,66 €	986,79 €
<b>Total</b>	<b>547 573,89 €</b>	<b>507 063,32 €</b>	<b>- 40 510,57 €</b>

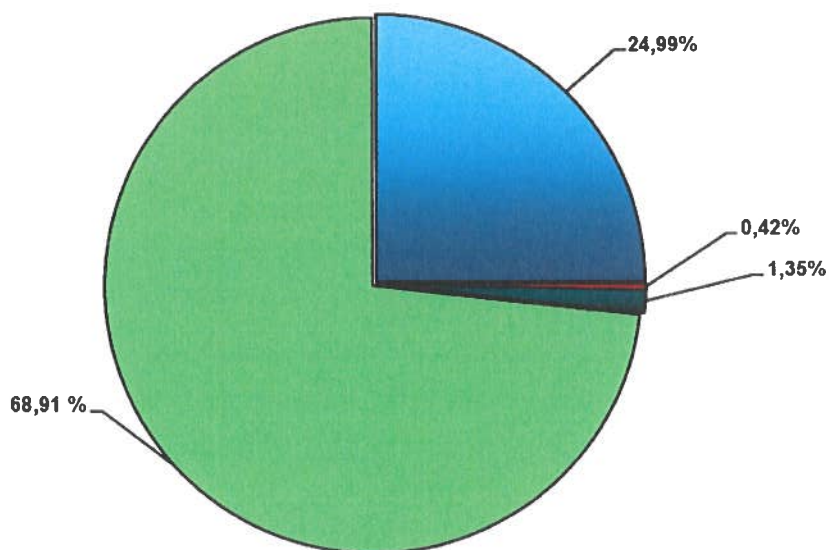
Budget	2024	2025	Ecart
Budget ordinaire	494 429,68 €	444 034,18 €	- 50 395,50 €
Opérations Programmées	53 144,21 €	63 029,14 €	9 884,93 €
<b>Total</b>	<b>547 573,89 €</b>	<b>507 063,32 €</b>	<b>- 40 510,57 €</b>

**Dépenses de fonctionnement 2024**



- Charges à caractère général
- Dotations aux amortissements / Plus-moins values
- Autres charges de gestion courante et atténuations de produits
- Charges de personnel

**Dépenses de fonctionnement 2025**



- Charges à caractère général
- Dotations aux amortissements / Plus-moins values
- Autres charges de gestion courante et atténuations de produits
- Charges de personnel

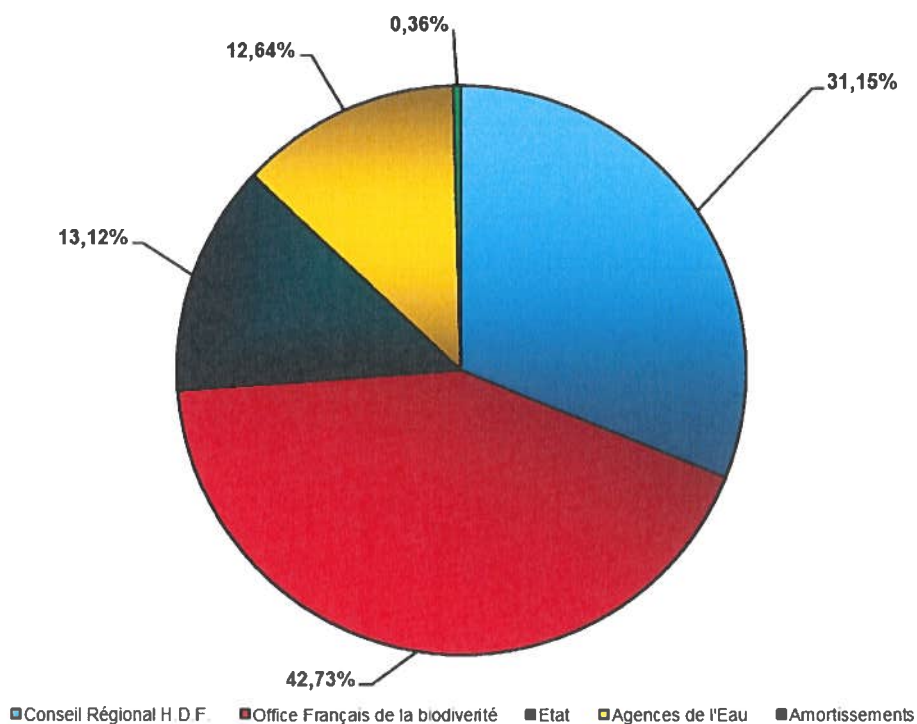
### Evolution des recettes de fonctionnement

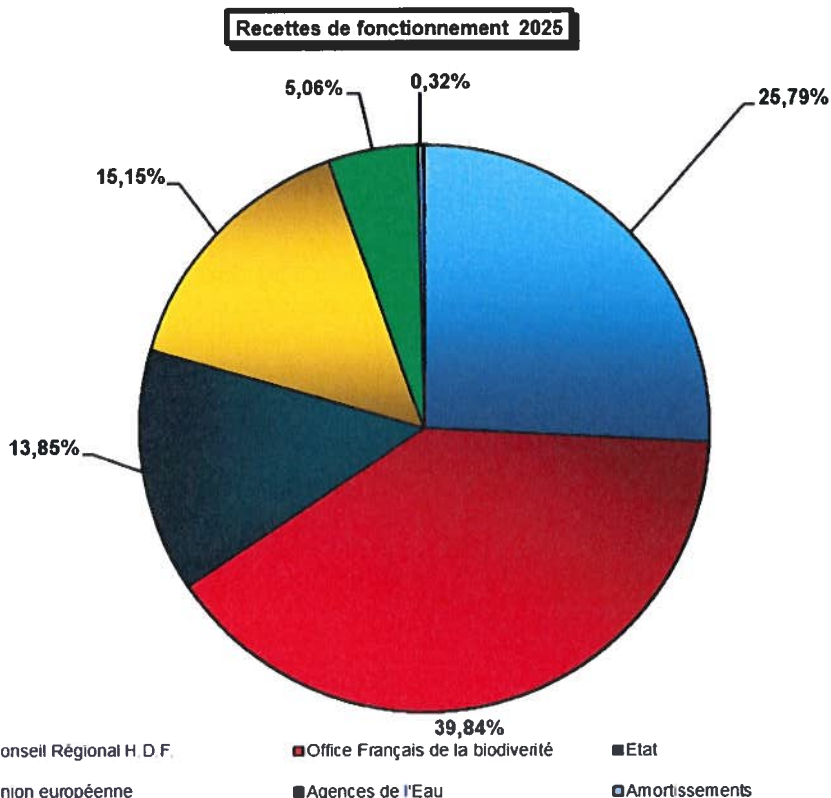
Dans la section de fonctionnement (voir le détail en page 34 du document officiel), les dotations, subventions et participations passent de **533 469.10 €** en 2024 à **594 083.31 €** en 2025 soit une augmentation de **60 614.21 €**.

Budget	2024	2025	Ecart
Conseil régional Hauts-de-France	166 162,14 €	153 219,08 €	- 12 943,06 €
Office Français de la biodiversité	227 963,00 €	236 655,49 €	8 692,49 €
Etat	70 000,00 €	82 277,20 €	12 277,20 €
Agences de l'Eau	67 420,19 €	30 031,41 €	- 37 388,78 €
Union Européenne	- €	89 976,36 €	89 976,36 €
Autres	1 923,77 €	1 923,77 €	- €
<b>Total</b>	<b>533 469,10 €</b>	<b>594 083,31 €</b>	<b>60 614,21 €</b>

Budget	2024	2025	Ecart
Budget ordinaire	492 501,58 €	469 335,66 €	- 23 165,92 €
Opérations Programmées	40 967,52 €	124 747,65 €	83 780,13 €
<b>Total</b>	<b>533 469,10 €</b>	<b>594 083,31 €</b>	<b>60 614,21 €</b>

**Recettes de fonctionnement 2024**





### Evolution des dépenses d'investissement

Dans la section d'investissement (voir le détail en page 21 du document officiel), les dépenses d'équipement passent de 26 593.53 € en 2024 à 1 923.77 € en 2025.

Poste	2024	2025	Ecart
Logiciels	- €	- €	- €
Installations générales	- €	- €	- €
Matériel de transport	24 669,76 €	- €	- 24 669,76 €
Matériel informatique	- €	- €	- €
Mobilier, outillage, gros matériels, etc...	- €		
Amortissements	1 923,77 €	1 923,77 €	- €
<b>Total</b>	<b>26 593,53 €</b>	<b>1 923,77 €</b>	<b>- 24 669,76 €</b>


### Evolution des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (voir le détail en page 26 du document officiel) passent de **30 521.63 €** en 2024 à **6 838.66 €** en 2025.








Poste	2024	2025	Ecart
Agence de l'Eau Artois-Picardie	24 669,76 €	- €	24 669,76 €
Amortissements	5 851,87 €	6 838,66 €	986,79 €
<b>Total</b>	<b>30 521,63 €</b>	<b>6 838,66 €</b>	<b>- 23 682,97 €</b>

<b>Département</b>	Nord
<b>Trésorerie</b>	Trésorerie de Lille
<b>Etablissement</b>	ARB-HdF Agence Reg Biodiv HdF
<b>Budget</b>	BUDGET ANNEXE
<b>Délibération</b>	COMPTE ADMINISTRATIF

**ARRETE - SIGNATURES**

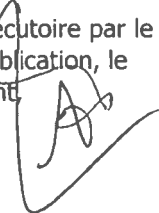
Présenté par le Président,  Pour copie Conforme, Le Président, 	Nombre de membres en exercice : 10  Nombre de membres présents : 4 (+2 pouvoirs)  Nombre de suffrages exprimés : 6  Votes : Pour : 6      Contre : 0 Abstention : 0 Date de convocation : 11 mai 2026
---	---

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session le : 26-mai-26  
 Les membres du Comité Syndical :

Collège REGION HAUTS-DE-FRANCE			
<b>COLSON Aurore</b> 	<b>COUSIN Alexandre</b> 	<b>HANSEN-CATTA Paul Henry</b> 	<b>JANIER-DUBRY Nelly</b> 
<b>JOUVENEL Anthony</b> 	<b>PONCHAUX Danièle</b> 	<b>POUPART Patricia</b> 	

Collège PARCS NATURELS REGIONAUX		
PNR AVESNOIS	TITULAIRE <b>WASCAT Benoît</b>	SUPPLEANT <b>CLERC-CUVELIER Sylvie</b>
PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE	TITULAIRE <b>WAROT-LEMAIRE Sophie</b>	SUPPLEANT <b>LEMAIRE Benoît</b>
PNR SCARPE-ESCAUT	TITULAIRE <b>ZINGRAFF Raymond</b>	SUPPLEANT <b>DOCHEZ Vincent</b>

Collège COLLECTIVITES PARTENAIRES			

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le  
 Et de la publication, le  
 Le Président,  


Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1352

Réunion du : 26 mai 2026  
Date de convocation : 11 mai 2026  
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT ( <i>Titulaire</i> ) Sylvie CLERC-CUVELIER ( <i>Suppléante</i> ) <b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE ( <i>Titulaire</i> ) Benoît LEMAIRE ( <i>Suppléant</i> ) <b>PNR Scarpe-Escaut</b> Raymond ZINGRAFF ( <i>Titulaire</i> ) Vincent DOCHEZ ( <i>Suppléant</i> )	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,  
**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,  
**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Affectation des résultats 2025 du Budget annexe  
« Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France »**

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le Comité Syndical a approuvé le Compte Administratif 2025 du Budget annexe lequel fait apparaître les résultats suivants :

**INVESTISSEMENT :**

Excédent d'Investissement 2024 reporté : 4 023.39 €  
Excédent d'Investissement 2025 : 4 914.89 €  
**Excédent Global d'Investissement 2025 de : + 8 938.28 €**

**FONCTIONNEMENT :**

Excédent de Fonctionnement 2024 reporté : 2 241.60 €  
Excédent de Fonctionnement 2025 : 87 019.99 €  
**Excédent Global de Fonctionnement 2025 de : + 89 261.59 €**

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2025,

## Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Considérant le résultat de la section de fonctionnement,

Considérant le résultat de la section d'investissement,

**Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

- **Décide d'affecter au compte R002 (Excédent de Fonctionnement reporté) la somme de 89 261.59 €,**
- **Décide d'affecter au compte R001 (Excédent d'investissement reporté) la somme de 8 938.28 €,**
- **Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Le Président du Syndicat mixte  
M. Anthony JUVENEL

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1353

Réunion du :

26 mai 2026

Date de convocation :

11 mai 2026

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT ( <i>Titulaire</i> ) Sylvie CLERC-CUVELIER ( <i>Suppléante</i> ) <b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE ( <i>Titulaire</i> ) Benoît LEMAIRE ( <i>Suppléant</i> ) <b>PNR Scarpe-Escout</b> Raymond ZINGRAFF ( <i>Titulaire</i> ) Vincent DOCHEZ ( <i>Suppléant</i> )	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,

**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Mise en conformité de l'inventaire comptable d'Espaces naturels régionaux avec l'état de l'actif du payeur régional / Budget annexe**

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le budget primitif 2025 du budget annexe « ARB » adopté le 31 janvier 2025 ;*

*Vu le budget supplémentaire 2025 du budget annexe « ARB » adopté le 19 mai 2025 ;*

*Vu la subvention de 24 669,76 € perçue le 24/09/2025 pour financer l'acquisition d'un véhicule (acheté en mars 2024 et enregistré à l'inventaire de l'ARB sous le numéro 2024-21828-6-10)*

*Vu l'instruction comptable M57 relatives aux subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables*

*Vu la nécessité de régulariser par mobilisation du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » l'absence de la reprise au compte de résultat des subventions d'investissement reçues,*

**Considérant que le budget annexe « ARB-HDF » (56101) a omis de comptabiliser au cours de l'exercice 2025 le transfert d'une subvention (compte 1318) au compte de résultat.**

*Cette subvention a financé l'acquisition du véhicule Renault Clio Techno E-Tech Full Hybrid (compte 21828), acheté en mars 2024 (avant encaissement de la subvention, effectuée en septembre 2025), enregistré à l'inventaire de l'ARB sous le numéro 2024-21828-6-10 et amorti dès 2024.*

**Considérant l'instruction budgétaire et comptable M 57 / 2026 Tome 1**

**Compte 131 – Subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables**

*Le compte 131 enregistre les subventions d'investissement reçues dans le but de financer soit un équipement déterminé, soit un ensemble d'équipement.*

*Sont imputées au crédit du compte 131 les subventions d'investissement reçues servant à acquérir ou à réaliser des*

## Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

*immobilisations amortissables.*

*Chaque année, elles doivent faire l'objet d'une reprise au compte de résultat. Ainsi, leur solde diminue progressivement sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation qu'elles financent pour devenir nul au moment de l'amortissement total du bien financé.*

*Dans ce cas, la reprise annuelle est constatée au débit du compte 1391 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat » par le crédit du compte 777 « Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat » dans le cadre d'une opération d'ordre budgétaire.*

*Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapporté à la durée de l'amortissement du bien subventionné*

*Lorsque la quote-part des subventions d'investissement reçues n'a pas été transférée au compte de résultat, la régularisation des comptes de l'entité s'effectue par opération d'ordre non budgétaire :*

- débit du compte 139x « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat »*
- crédit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».*

*Considérant que le montant des amortissements comptabilisés sur le bien 2024-21828-6-10 s'élève à 8 881,11 €, décomposé comme suit : 3 947,16 € en 2024 et 4 933,95 € en 2025*

**Sur proposition du Président,  
Le Comité syndical :**

**Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

### **DECIDE**

- De procéder à une opération d'ordre non budgétaire visant à régulariser l'absence de la reprise au compte de résultat 2025 des subventions d'investissement reçues via le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », sans impact sur les résultats de fonctionnement et d'investissement.*
- D'autoriser le comptable public à passer, au vu de la présente délibération, l'écriture comptable d'ordre non budgétaire suivante pour le montant de 8 881,11 € :*
  - Débit compte 13918 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat »*
  - Crédit compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 8 881,11 €*

*Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.*



Le Président du Syndicat mixte  
M. Anthony JUVENEL

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1354

Réunion du :

26 mai 2026

Date de convocation :

11 mai 2026

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT ( <i>Titulaire</i> ) Sylvie CLERC-CUVELIER ( <i>Suppléante</i> )	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>
	<b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE ( <i>Titulaire</i> ) Benoît LEMAIRE ( <i>Suppléant</i> )	
	<b>PNR Scarpe-Escaut</b> Raymond ZINGRAFF ( <i>Titulaire</i> ) Vincent DOCHEZ ( <i>Suppléant</i> )	

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,

**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Budget Supplémentaire 2026 Espaces naturels régionaux (Budget principal)

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,*

*Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,*

*Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 57,*

*Vu la délibération n° 26-1328 votée par le comité syndical d'ENRx le 02 février 2026 pour l'approbation du budget primitif 2026,*

**Considérant la note de présentation du budget supplémentaire 2026 annexée,**

**Considérant la présentation, ce jour, du budget supplémentaire d'Espaces naturels régionaux 2026,**

La balance générale du budget supplémentaire d'Espaces naturels régionaux 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement	:	502 790.04 €.
- En section d'investissement	:	515 406.14 €.
Soit un total général de	:	1 018 196.18 €.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 2 pouvoirs),

## Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Décide d'approuver le budget supplémentaire d'Espaces naturels régionaux 2026,**

**Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.*



Le Président du Syndicat mixte  
M. Anthony JUVENEL

# *Projet de Budget Supplémentaire*

## 2026

### *Présentation de synthèse*

# Budget Principal

Le budget supplémentaire de l'exercice 2026 soumis à l'approbation du Comité Syndical a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2025.

Il est présenté sous la forme de deux documents :

- ✓ Un premier document qui reprend la nomenclature du plan comptable M57,
- ✓ Un deuxième document synthétique où les budgets sont individualisés,

Pour rappel, le compte administratif et le compte de gestion affichent un excédent de **241 290.04 €** en section de fonctionnement et de **505 406.14 €** en section d'investissement.

Le compte administratif et le compte de gestion 2025 présentent de manière globale un excédent de recettes de **746 696.18 €**.

#### □ Section de fonctionnement

##### 1. Administration et gestion des ressources (colonne 3, ligne 101)

Intégration de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 soit **241 290.04 €**,

Réajustement des crédits en les répartissant en :

- Charges à caractères général : 111 500.00 € (colonne 3, ligne 71)
- Charges de personnel : 129 790.04 € (colonne 3, ligne 87)

##### 2. Projet Interreg VI DIVAGRO

Intégration des recettes complémentaires accordées par l'Union européenne dans le cadre de l'obtention du projet Feder Interreg et prise en compte des reversements auprès des autres opérateurs du programme.

- Charges à caractères général : 135 000.00 € (colonne 4, ligne 71)
- Charges de personnel : 126 500.00 € (colonne 4, ligne 87)

#### □ Section d'investissement

##### 1. Administration et gestion des ressources (colonne 3, ligne 15)

Intégration du solde de l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2025 soit **505 406.14 €** et des mouvements d'amortissements pour **10 000.00 €**

Les crédits ont été répartis entre les différents poste d'investissement (colonne 3, lignes 5 à 11).

**En conclusion, la balance générale du budget supplémentaire 2026 (colonne 5) s'équilibre en dépenses et en recettes :**

- En section de fonctionnement :	<b>502 790.04 € (lignes 89 et 101)</b>
- En section d'investissement :	<b>515 406.14 € (lignes 12 et 23)</b>
<b>Soit un total général de :</b>	<b>1 018 196.18 €</b>

**Dans le cadre du vote du budget supplémentaire du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux, l'Assemblée délibérante doit :**

- **Voter la section de fonctionnement et d'investissement par chapitre,**

**Syndicat Mixte Espaces naturels régionaux : Budget Supplémentaire 2026**

Articles	Libellés	Administration et gestion des ressources	Projet Interreg VI DIVAGRO	Total B.S.	Rappel B.P. 2026	Total B.P. + B.S.
1	2	3	4	5	6	7
<b>INVESTISSEMENTS : DEPENSES</b>						
2051	Marques, brevets, licences	10 000,00 €		10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
2181	Installations générales	91 608,78 €		91 608,78 €	0,00 €	91 608,78 €
21828	Matériels de transport	125 000,00 €		125 000,00 €	20 380,00 €	145 380,00 €
21838	Matériels de bureau et matériels informatiques	93 797,36 €		93 797,36 €	0,00 €	93 797,36 €
21848	Mobilier	75 000,00 €		75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €
2188	Autres immobilisations	95 000,00 €		95 000,00 €	0,00 €	95 000,00 €
275	Dépôts et cautionnements	25 000,00 €		25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
<b>Dépenses totales investissements</b>		<b>515 406,14 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>515 406,14 €</b>	<b>20 380,00 €</b>	<b>535 786,14 €</b>
<b>INVESTISSEMENTS : RECETTES</b>						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	505 406,14 €		505 406,14 €	0,00 €	505 406,14 €
2805	Amortissements marques, brevets	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
28181	Amortissements des installations	1 000,00 €		1 000,00 €	1 230,00 €	2 230,00 €
281828	Amortissements matériels de transport	3 000,00 €		3 000,00 €	14 750,00 €	17 750,00 €
281838	Amortissements matériels informatiques	5 000,00 €		5 000,00 €	4 400,00 €	9 400,00 €
281848	Amortissements du mobilier	1 000,00 €		1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
28188	Autres amortissements	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
1318	Autres	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Recettes totales investissements</b>		<b>515 406,14 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>515 406,14 €</b>	<b>20 380,00 €</b>	<b>535 786,14 €</b>
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>						
60611	Eau et assainissement	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
60612	Energie - Electricité	1 000,00 €		1 000,00 €	9 250,00 €	10 250,00 €
60621	Combustibles	0,00 €		0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
60622	Carburants	3 000,00 €		3 000,00 €	22 750,00 €	25 750,00 €
60623	Alimentation	1 500,00 €		1 500,00 €	6 000,00 €	7 500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	0,00 €		0,00 €	133 396,02 €	133 396,02 €
60636	Vêtements de travail	500,00 €		500,00 €	0,00 €	500,00 €
6064	fournitures administratives	0,00 €		0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
611	contrats de prestation de services avec entreprises	0,00 €		0,00 €	23 300,00 €	23 300,00 €
6132	localions immobilières	0,00 €		0,00 €	170 684,00 €	170 684,00 €
61358	localions mobilières	1 000,00 €		1 000,00 €	44 580,00 €	45 580,00 €
614	Charges locatives	0,00 €		0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
61551	Entretien et réparation de matériel roulant	0,00 €		0,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00 €		0,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €
6156	Maintenance	16 000,00 €		16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
6161	primes d'assurance	500,00 €		500,00 €	30 000,00 €	30 500,00 €
617	Etudes et recherches	0,00 €		0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
6182	documentation générale et technique	0,00 €		0,00 €	8 470,00 €	8 470,00 €
6184	versements à des organismes de formation	13 500,00 €		13 500,00 €	2 500,00 €	16 000,00 €
6185	Frais de colloques	0,00 €		0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6188	autres frais divers	35 000,00 €		35 000,00 €	94 561,63 €	129 561,63 €
62268	honoraires	0,00 €		0,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - divers	0,00 €		0,00 €	9 100,00 €	9 100,00 €
6231	Annonces et insertions	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6234	Réceptions	500,00 €		500,00 €	7 000,00 €	7 500,00 €
6236	Catalogues et imprimés	0,00 €		0,00 €	48 450,00 €	48 450,00 €
6238	divers	1 000,00 €		1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6247	transports collectifs	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6251	voyages, déplacements et missions	0,00 €		0,00 €	14 300,00 €	14 300,00 €
6261	frais d'affranchissement	1 000,00 €		1 000,00 €	10 500,00 €	11 500,00 €
6262	frais de télécommunications	0,00 €		0,00 €	24 200,00 €	24 200,00 €
627	Frais bancaires et assimilés	0,00 €		0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
6281	Concours divers, cotisations	0,00 €		0,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
6283	Frais de nettoyage	2 000,00 €		2 000,00 €	12 700,00 €	14 700,00 €
62871	Remboursements de frais	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6288	divers - autres	0,00 €		0,00 €	6 300,00 €	6 300,00 €
63512	taxes foncières	10 000,00 €		10 000,00 €	11 000,00 €	21 000,00 €
63512	Frais de mission et de déplacement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
65748	subventions de fonctionnement aux organismes privés	5 000,00 €		5 000,00 €	55 200,00 €	60 200,00 €
65811	Droits d'utilisation-informatique en nuage	1 000,00 €		1 000,00 €	31 500,00 €	32 500,00 €
65888	Charges diverses de gestion courante	8 000,00 €		8 000,00 €	3 350,00 €	11 350,00 €
6615	Intérêts des comptes courants	0,00 €		0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
673	Titres annulés	0,00 €		0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6811	Dotations aux amortissements	10 000,00 €		10 000,00 €	20 380,00 €	30 380,00 €
7498	Autres versements sur dotations et participations	0,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €	0,00 €	135 000,00 €
<b>Dépenses totales charges à caractère général</b>		<b>111 500,00 €</b>	<b>135 000,00 €</b>	<b>246 500,00 €</b>	<b>902 071,65 €</b>	<b>1 148 571,65 €</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>						
6218	Autre personnel extérieur	0,00 €		0,00 €	62 400,00 €	62 400,00 €
6331	versement de transport	2 500,00 €		2 500,00 €	22 183,00 €	24 683,00 €
6332	cotisations versées au FNAL	500,00 €		500,00 €	1 021,00 €	1 521,00 €
6336	cotisations versées au CNFPT	1 000,00 €		1 000,00 €	11 522,00 €	12 522,00 €
64111	personnel titulaire	0,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €	1 147 907,09 €	1 200 907,09 €
64112	indemnité de résidence	0,00 €		0,00 €	14 616,00 €	14 616,00 €
64131	personnel non titulaire	50 000,00 €	60 000,00 €	110 000,00 €	469 285,68 €	579 285,68 €
6451	cotisations à l'URSSAF	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	245 669,00 €	275 669,00 €
6453	cotisations aux caisses de retraites	36 790,04 €	8 500,00 €	45 290,04 €	280 884,00 €	326 174,04 €
6454	cotisations aux ASSEDIC	6 000,00 €		6 000,00 €	22 333,00 €	28 333,00 €
6458	cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €		0,00 €	12 132,00 €	12 132,00 €
6475	Autres charges sociales, médecine	0,00 €		0,00 €	3 687,00 €	3 687,00 €
6488	Autres charges	8 000,00 €		8 000,00 €	64 598,00 €	72 598,00 €
<b>Dépenses totales charges de personnel</b>		<b>129 790,04 €</b>	<b>126 500,00 €</b>	<b>256 290,04 €</b>	<b>2 358 237,77 €</b>	<b>2 614 527,81 €</b>
<b>Dépenses totales fonctionnement</b>		<b>241 290,04 €</b>	<b>261 500,00 €</b>	<b>502 790,04 €</b>	<b>3 260 309,42 €</b>	<b>3 763 099,46 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT : RECETTES</b>						
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	Excédent antérieur reporté	241 290,04 €		241 290,04 €	0,00 €	241 290,04 €
70841	Mise à disposition de personnel facturé	0,00 €		0,00 €	438 951,68 €	438 951,68 €
708721	Remboursement de frais	0,00 €		0,00 €	76 790,34 €	76 790,34 €
7472	Conseil Régional	0,00 €		0,00 €	2 240 400,00 €	2 240 400,00 €
7473	Départements	0,00 €		0,00 €	35 367,00 €	35 367,00 €
74772	Budgets communautaires et fonds structurels	0,00 €	261 500,00 €	261 500,00 €	250 000,00 €	511 500,00 €
747888	sub et part autres org publics dont org consulaires	0,00 €		0,00 €	198 842,00 €	198 842,00 €
75888	Autres produits	0,00 €		0,00 €	19 958,40 €	19 958,40 €
<b>Recettes totales fonctionnement</b>		<b>241 290,04 €</b>	<b>261 500,00 €</b>	<b>502 790,04 €</b>	<b>3 260 309,42 €</b>	<b>3 763 099,46 €</b>

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1355

Réunion du :

26 mai 2026

Date de convocation :

11 mai 2026

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT ( <i>Titulaire</i> ) Sylvie CLERC-CUVELIER ( <i>Suppléante</i> ) <b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE ( <i>Titulaire</i> ) Benoît LEMAIRE ( <i>Suppléant</i> ) <b>PNR Scarpe-Escaut</b> Raymond ZINGRAFF ( <i>Titulaire</i> ) Vincent DOCHEZ ( <i>Suppléant</i> )	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,

**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Budget supplémentaire 2026 Budget annexe ENRx /  
« Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France »**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,*

*Vu les statuts du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux,*

*Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 57,*

*Vu la convention portant création de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France, entre L'Etat, la Région Hauts-de-France, l'Office français pour la biodiversité, les Agences de l'eau Seine-Normandie et Artois-Picardie,*

*Vu la délibération n°22 – 1134 adoptée par le Comité syndical d'ENRx réuni le 5 décembre 2022 pour la création d'un Budget annexe dédié au portage par ENRx des activités de l'ARB Hauts-de-France,*

*Vu la délibération n° 26-1329 votée par le comité syndical d'ENRx le 02 février 2026 pour l'approbation du budget primitif 2026,*

**Considérant** la note de présentation du budget supplémentaire 2026 annexée,

**Considérant** la présentation, ce jour, du budget supplémentaire de l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France 2026,

La balance générale du budget supplémentaire de l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement	:	104 261.59 €.
- En section d'investissement	:	8 938.28 €.
Soit un total général de	:	113 199.87 €.

## Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :**

**Votants : 7 (dont 2 pouvoirs),**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Décide d'approuver le Budget supplémentaire de l'Agence de la Biodiversité Hauts-de-France 2026,**

**Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.**



**Le Président du Syndicat mixte  
M. Anthony JOUVENEL**

# *Projet de Budget Supplémentaire*

2026

## *Présentation de synthèse*

# **Budget Annexe**

**Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France**

---

Le budget supplémentaire de l'exercice 2026 soumis à l'approbation du Comité Syndical a pour objet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2025.

Il est présenté sous la forme de deux documents :

- ✓ Un premier document qui reprend la nomenclature du plan comptable M57,
- ✓ Un deuxième document synthétique où les budgets sont individualisés,

Pour rappel, le compte administratif et le compte de gestion affichent un excédent de **89 261.59 €** en section de fonctionnement et de **8 938.28 €** en section d'investissement.

Le compte administratif et le compte de gestion 2025 présentent de manière globale un excédent de recettes de **98 199.87 €**.

#### □ Section de fonctionnement

##### 1. Budget général (colonne 3, ligne 97)

Intégration de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025, soit **89 261.59 €** et réajustement des crédits en les répartissant en :

- Charges à caractères général : 59 161.59 € (colonne 3, ligne 68)
- Charges de personnel : 30 100.00 € (colonne 3, ligne 84)

##### 2. Projet européen Observatoire transfrontalier GOT FWVI (colonne 4, ligne 97)

Le projet Observatoire transfrontalier WPTH Biodiversité a pour objectif de créer une vision partagée de la biodiversité entre la France, la Wallonie et la Flandre, en harmonisant et rendant interopérables les données existantes. Il vise à faciliter leur accès et leur analyse pour soutenir les politiques publiques et les actions locales, tout en promouvant des méthodes et un vocabulaire communs.

Entre **2025 et 2029**, le projet organisera des échanges entre experts pour identifier les données prioritaires, élaborer des plans d'action annuels, et expérimenter de nouvelles collectes. Une phase clé consistera à harmoniser les jeux de données et à étudier leur interopérabilité via des démonstrations de faisabilité. Enfin, les résultats seront valorisés sous forme de rapports, graphiques et cartographies, avec une réflexion sur leur pérennisation.

Ce projet renforce la coopération transfrontalière pour une gestion durable de la biodiversité.

- Charges de personnel : 15 000.00 € (colonne 4, ligne 86)

□ **Section d'investissement**

1. **Budget général (colonne 3, ligne 25)**

Intégration du solde de l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2025 soit **8 938.28 €**.

Les crédits ont été répartis entre les différents postes d'investissement (colonne 3, lignes 5 à 13).

**En conclusion, la balance générale du budget supplémentaire 2026 (colonne 5) s'équilibre en dépenses et en recettes :**

- En section de fonctionnement : **104 261.59 € (lignes 86 et 97)**
- En section d'investissement : **8 938.28 € (lignes 14 et 25)**

**Soit un total général de : 113 199.87 €**

**Dans le cadre du vote du budget supplémentaire de l'Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France, l'Assemblée délibérante doit :**

- **Voter la section de fonctionnement et d'investissement par chapitre,**



Agence Régionale de la Biodiversité Hauts-de-France : Budget supplémentaire 2026

Articles	Libellés	Budget général	Projet Observatoire transfrontalier Projet GOT FWVI	Total B.S.	Rappel B.P. 2026	Total B.P. + B.S.
1	2	3	4	5	6	7
<b>INVESTISSEMENTS : DEPENSES</b>						
13911	Etat et établissement nationaux	0,00 €		0,00 €	400,00 €	400,00 €
13912	Régions	0,00 €		0,00 €	1 523,77 €	1 523,77 €
13918	Autres	0,00 €		0,00 €	4 933,95 €	4 933,95 €
2181	Installations générales	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
21828	Matériels de transport	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
21838	Matériels de bureau et matériels informatiques	6 938,28 €		6 938,28 €	0,00 €	6 938,28 €
21848	Mobilier	2 000,00 €		2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
2188	Autres immobilisations	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
275	Dépôts et cautionnements	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dépenses totales Investissements</b>		<b>8 938,28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 938,28 €</b>	<b>6 857,72 €</b>	<b>15 796,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENTS : RECETTES</b>						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 938,28 €		8 938,28 €	0,00 €	8 938,28 €
2805	Amortissements marques, brevets	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
28181	Amortissements des installations	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
281828	Amortissements matériels de transport	0,00 €		0,00 €	4 933,95 €	4 933,95 €
281838	Amortissements matériels informatiques	0,00 €		0,00 €	1 923,77 €	1 923,77 €
281848	Amortissements du mobilier	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
28188	Autres amortissements	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
1318	Autres	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Recettes totales Investissements</b>		<b>8 938,28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 938,28 €</b>	<b>6 857,72 €</b>	<b>15 796,00 €</b>

<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>						
60611	Eau et assainissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
60612	Energie - Electricité	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
60621	Combustibles	1 000,00 €		1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
60622	Carburants	0,00 €		0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
60623	Alimentation	0,00 €		0,00 €	500,00 €	500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	2 661,59 €		2 661,59 €	5 000,00 €	7 661,59 €
6064	fournitures administratives	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
611	contrats de prestation de services avec entreprises	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6132	locations immobilières	3 500,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €	7 000,00 €
61358	locations mobilières	1 000,00 €		1 000,00 €	2 500,00 €	3 500,00 €
614	Charges locales	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
61551	Entretien et réparation de matériel roulant	0,00 €		0,00 €	500,00 €	500,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00 €		0,00 €	500,00 €	500,00 €
6156	Maintenance	6 000,00 €		6 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €
6161	primes d'assurance	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
617	Etudes et recherches	30 000,00 €		30 000,00 €	31 424,00 €	61 424,00 €
6182	documentation générale et technique	0,00 €		0,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
6184	versements à des organismes de formation	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6185	Frais de colloques	0,00 €		0,00 €	750,00 €	750,00 €
6188	autres frais divers	2 000,00 €		2 000,00 €	13 500,00 €	15 500,00 €
62268	honoraires	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - divers	0,00 €		0,00 €	500,00 €	500,00 €
6231	Annonces et insertions	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6234	Réceptions	0,00 €		0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	7 500,00 €		7 500,00 €	2 000,00 €	9 500,00 €
6238	divers	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6247	transports collectifs	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6251	voyages, déplacements et missions	0,00 €		0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
6261	frais d'affranchissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6262	frais de télécommunications	0,00 €		0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
6281	Concours divers, cotisations	500,00 €		500,00 €	0,00 €	500,00 €
6283	Frais de nettoyage	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
62871	Remboursements de frais	0,00 €		0,00 €	76 790,34 €	76 790,34 €
6288	divers - autres	0,00 €		0,00 €	750,00 €	750,00 €
63512	taxes foncières	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
65748	subventions de fonctionnement aux organismes privés	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
65811	Droits d'utilisation-informatique en nuage	5 000,00 €		5 000,00 €	13 156,98 €	18 156,98 €
65888	Charges diverses de gestion courante	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6811	Dotations aux amortissements	0,00 €		0,00 €	6 857,72 €	6 857,72 €
<b>Dépenses totales charges à caractère général</b>		<b>59 161,59 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>59 161,59 €</b>	<b>185 729,04 €</b>	<b>244 890,63 €</b>

<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>						
6218	Autre personnel extérieur	30 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €	438 951,68 €	483 951,68 €
6331	versement de transport	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6332	cotisations versées au FNAL	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6336	cotisations versées au CNFPT	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
64111	personnel titulaire	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
64112	indemnité de résidence	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
64131	personnel non titulaire	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6451	cotisations à l'URSSAF	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6453	cotisations aux caisses de retraites	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6454	cotisations aux ASSEDIC	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6458	cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6475	Autres charges sociales, médecine	100,00 €		100,00 €	0,00 €	100,00 €
6488	Autres charges	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dépenses totales charges de personnel</b>		<b>30 100,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>45 100,00 €</b>	<b>438 951,68 €</b>	<b>484 051,68 €</b>

<b>Dépenses totales fonctionnement</b>		<b>89 261,59 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>104 261,59 €</b>	<b>624 680,72 €</b>	<b>728 942,31 €</b>
--	--	--------------------	--------------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>FONCTIONNEMENT : RECETTES</b>						
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	Excédent antérieur reporté	89 261,59 €		89 261,59 €	0,00 €	89 261,59 €
74718	Etat	0,00 €		0,00 €	110 924,00 €	110 924,00 €
7472	Conseil Régional	0,00 €		0,00 €	191 737,00 €	191 737,00 €
7473	Départements	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
74772	Budgets communautaires et fonds structurels	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	48 000,00 €	63 000,00 €
747888	subv et part autres org publics dont org consulaires	0,00 €		0,00 €	267 162,00 €	267 162,00 €
75888	Autres produits	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
777	Recettes et quote part des subv. d'investissement	0,00 €		0,00 €	6 857,72 €	6 857,72 €
<b>Recettes totales fonctionnement</b>		<b>89 261,59 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>104 261,59 €</b>	<b>624 680,72 €</b>	<b>728 942,31 €</b>

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1356

Réunion du : 26 mai 2026  
Date de convocation : 11 mai 2026  
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT (Titulaire) Sylvie CLERC-CUVELIER (Suppléante) <b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE (Titulaire) Benoît LEMAIRE (Suppléant) <b>PNR Scarpe-Escaut</b> Raymond ZINGRAFF (Titulaire) Vincent DOCHEZ (Suppléant)	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,

**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Déménagement des bureaux lillois (6 rue du Bleu Mouton) au Siège de Région à Lille**

*Considérant l'état comparatif du coût annuel des locaux occupés par le Syndicat mixte,*

*Considérant la proposition des services de la Région Hauts-de-France pour la prise en location de locaux inoccupés au sein du Siège de Région et son accord par courrier en date 30 mars 2026 ;*

*Considérant les procédures et modalités de résiliation des baux des locaux actuellement occupés par le Syndicat mixte au 6, rue du Bleu Mouton à Lille, ainsi que des contrats et conventions associés,*

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Décide de donner son accord à la prise à bail et au déménagement des bureaux lillois d'Espaces naturels régionaux au sein du 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment Lame du Siège de Région, sis 151 avenue du Président Hoover, 59555 Lille cedex,**

**Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.*

  
Le Président du Syndicat mixte  
M. Anthony JOUVENEL

Signé électroniquement par :

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1357

Réunion du :

26 mai 2026

Date de convocation :

11 mai 2026

Présidence :

Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT ( <i>Titulaire</i> ) Sylvie CLERC-CUVELIER ( <i>Suppléante</i> )	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>
	<b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE ( <i>Titulaire</i> ) Benoît LEMAIRE ( <i>Suppléant</i> )	
	<b>PNR Scarpe-Escaut</b> Raymond ZINGRAFF ( <i>Titulaire</i> ) Vincent DOCHEZ ( <i>Suppléant</i> )	

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,

**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,*

*Vu l'art 3-1 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (congé annuel, congé maladie, congé parental...),*

*Vu l'art 3-2 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (vacance temporaire dans l'attente de recrutement de fonctionnaire),*

*Vu l'art 3-3 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon permanente sur des emplois permanents (impossibilité de trouver un fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes),*

*Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,*

*Vu le décret n°90-126 du 09 février 1990 portant statut des ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n°2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,*

*Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre des attachés territoriaux,*

## Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

*Vu le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire aux attachés territoriaux,*  
*Vu le décret n°2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire,*  
*Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier d'emploi des techniciens territoriaux,*  
*Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à des divers cadres d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,*  
*Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire,*  
*Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,*  
*Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010,*  
*Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre des rédacteurs territoriaux,*  
*Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,*  
*Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,*  
*Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,*  
*Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre des emplois des adjoints techniques territoriaux,*  
*Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,*  
*Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,*  
*Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,*  
*Vu le décret n°88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux,*  
*Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2024-2026,*  
*Considérant qu'il y a lieu de supprimer deux postes : un poste de CDI de droit public (grille ingénieur territorial) et un poste de CDI Sapin (grille d'ingénieur principal territorial)*

### **Le Comité Syndical,**

**Décide** : d'adopter la délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs repris en annexe.

**Décide** : de recourir à des agents non titulaires de droit public dans les cas prévus aux articles 3-1 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**Impute** les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coopération-Gestion-Administration

### **Le Comité Syndical,**

**Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Votants : 7 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

## Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

*Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



*Le Président du Syndicat mixte*  
M. Anthony JOUVENEL

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 059-255902918-20260526-261357-DE

Signé électroniquement par :  
Anthony JOUVENEL  
Date de signature : 02/06/2026  
Qualité : Président

## Tableau des effectifs des services du Syndicat Mixte ESPACES NATURELS REGIONAUX

### Emplois sur postes permanents à temps complet

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	0	0
Attaché principal	2	2
Attaché	1	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	2	2
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	5	5
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1
Adjoint administratif	1	1
<b>2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
Ingénieur en chef hors classe	0	0
Ingénieur en chef	0	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	2	2
Ingénieur	7	7
Technicien principal 1ère classe	0	0
Technicien principal 2ème classe	1	1
Technicien	0	0
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	0	0
Adjoint technique	2	2
<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

### Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Rédacteur	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS**

**27**

**27**

### Emplois de CDD

Emplois créés par référence à l'article L332-23 du code général de la fonction publique

120 mois / hommes

**Tableau des effectifs  
des services du Syndicat Mixte  
ESPACES NATURELS REGIONAUX**

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261357-DE



**Détail des emplois sur postes permanents**

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
<b>1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
Fonction publique	12	12
CDI Loi Sapin	1	1
CDI droit public L332-8	0	0
Agents mis à disposition	1	1

<b>2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
Fonction publique	12	12
CDI Loi Sapin	1	1
CDI droit public L332-8	0	0
Agents mis à disposition	0	0

<b>TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
--	-----------	-----------

**Agents en disponibilité**

Au 26 mai 2026	1
----------------	---

**Agents en congés pour convenances personnelles**

Au 26 mai 2026	1
----------------	---

**Agents en détachement**

Au 26 mai 2026	4
----------------	---

**Emplois de CDD (Article L332-13 et L332-14 du code général de la fonction publique)**

Délibérations au 26 mai 2026	0	0
------------------------------	---	---

TOTAL EMPLOIS CDD "Article L332-13 et L332-14"	0	0
--	---	---

**Emplois de CDD de projet (Article L332-24 du code général de la fonction publique)**

Délibérations au 26 mai 2026	10	7
------------------------------	----	---

TOTAL EMPLOIS CDD "Article L332-24"	10	7
-------------------------------------	----	---

RECAPITULATIF DES EFFECTIFS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET	24	24
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET	0	0
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)	2	2
TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION	1	1
TOTAL EMPLOIS CDI Article L332-8	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD Article L332-13 et L332-14	0	0
TOTAL EMPLOIS contrats de projet Article L332-24	10	7
<b>EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 26 MAI 2026</b>	<b>37</b>	<b>34</b>

**ANNEXE A LA DELIBERATION DE SUPPRESSION OU DE CREATION D'EMPLOI  
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS**

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le



ID : 059-255902918-20260526-261357-DE

A compter du 26/05/2026, le tableau des emplois permanents de la collectivité est modifié comme suit :

Service	Filière		Grade	Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
ENRx	A	1	Attaché principal	CMQ	chef de projet partenariats, mécénat, commande publique	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	2	Attaché principal	CMQ	RAF chargé du SG	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	3	Attaché	CM	resp. RH	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	4	Rédacteur principal 1ère classe	AAQ	assistante PLD, commande publique et communication	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	5	Rédacteur principal 2ème classe	AAQ	assistante communication, éducation, citoyenneté	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	6	Rédacteur principal 2ème classe	AAQ	Assistante de Direction	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	7	Rédacteur principal 1ère classe	AAQ	secrétaire adm et de gestion	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	8	Adj Adm Princ. 1è cl	AA	gestion paie - carrière	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	9	Adj Adm Princ. 1è cl	AA	Assistante de direction	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	10	Adj Adm Princ. 1è cl	AA	accueil et assistante administrative	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	11	Adj Adm Princ. 1ère cl	AA	Secrétariat	Temps complet	oui	oui	non

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261357-DE



ENRx	A	12	Adj Adm Princ. 1ère cl	AA	photographie, gestion iconographique, communication numérique	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	13	Adjoint Administratif Princ. 2è cl	CM	chargé d'éducation à l'environnement, d'impmt soutenable, Accitourisme	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	14	Adjoint Administratif	AA	chargé des études géohistoriques sur le patrimoine agricole régional	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	15	Ingénieur Principal	Directeur	Directeur Général	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	16	Ingénieur Principal	CMQ	coordonateur de l'ARB	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	17	Ingénieur	CM	responsable des collections fruitières régionales et conservation	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	18	Ingénieur	CM	chargé du patrimoine animal régional, génétique et filières	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	19	Ingénieur	CM	chargé du patrimoine légumier céréaliier régional et filières	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	20	Ingénieur	CM	chargé des valorisations du patrimoine fruitier filières et formations	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	21	Ingénieur	CM	chargé de la coordination des opérations PLD associées et événements CRRG	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	22	Ingénieur	CM	CM races régionales écopastoralisme et filières animales	Temps complet	oui	oui	non

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261357-DE



ENRx	T	23	Ingénieur	CM	expert technique de l'arbre hors forêt de PLD et programmes associés	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	24	Technicien princ 2ème classe	AT	responsable technique du verger en AB	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	25	Adjoint Technique princ 1ère classe	ETQ	assistance technique du patrimoine fruitier	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	26	Adjoint Technique	ETQ	technicien en arboriculture fruitière bio	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	27	Adjoint Technique	ETQ	Coursier, assistance technique	Temps complet	oui	oui	non

Les agents en disponibilité/congé pour convenances personnelles/détachement :

Service	Filière		Grade	Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
ENRx	A	1	Adj Adm Princ. 2è cl	CM	Europe/sport de nature/mécénat	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	2	Ingénieur	CM	responsable de la mission climat énergie	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	3	Ingénieur	CM	Patrimoine et milieux naturels	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	T	4	Ingénieur Principal	Directeur adjoint	Directeur adjoint ENRx	Temps complet	oui	oui	non
ENRx	A	5	Attaché	CM	Educateur à l'environnement et DD	Temps complet	oui	oui	non

ENRx	T	6	Ingénieur Principal	CMQ	responsable du pôle mobilisation-écocitoyenneté	Temps complet	oui
------	---	---	---------------------	-----	---	---------------	-----

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 059-255902918-20260526-261357-DE



Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1358

Réunion du : 26 mai 2026  
Date de convocation : 11 mai 2026  
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<p><b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT (<i>Titulaire</i>) Sylvie CLERC-CUVELIER (<i>Suppléante</i>)</p> <p><b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE (<i>Titulaire</i>) Benoît LEMAIRE (<i>Suppléant</i>)</p> <p><b>PNR Scarpe-Escaut</b> Raymond ZINGRAFF (<i>Titulaire</i>) Vincent DOCHEZ (<i>Suppléant</i>)</p>	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,  
**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,  
**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Adoption du tableau des quotas

*VU le Code Général de la fonction publique,*  
*VU la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2024-2026,*

**Le Comité Syndical,**

*Décide d'adopter le tableau des quotas d'avancement de grade repris en annexe et de créer les emplois correspondants.*

*Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Gestion-Administration,*

**Le Comité Syndical,**

**Après avoir délibéré et procédé au vote :**

Volants : 7 (dont 2 pouvoirs),

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

  
Le Président du Syndicat mixte  
M. Anthony JOUVENEL

Signé électroniquement par :

**Tableau des quotas d'avancement de grade au 26 mai 2026**

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Administrateur</i>	<i>0%</i>
<i>Directeur territorial</i>	<i>0%</i>
<i>Attaché principal</i>	<i>0%</i>
<i>Attaché</i>	<i>0%</i>
<i>Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	<i>100%</i>
<i>Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>100%</i>
<i>Rédacteur</i>	<i>0%</i>
<i>Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	<i>40 %</i>
<i>Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Administratif</i>	<i>100%</i>

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE TECHNIQUE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Ingénieur en chef hors classe</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur en chef</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur hors classe</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur principal</i>	<i>50%</i>
<i>Ingénieur</i>	<i>0%</i>
<i>Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	<i>0%</i>
<i>Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>100%</i>
<i>Technicien</i>	<i>0%</i>
<i>Agent de maîtrise principal</i>	<i>0%</i>
<i>Agent de maîtrise</i>	<i>0%</i>
<i>Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	<i>0%</i>
<i>Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Technique</i>	<i>100%</i>

Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°26 – 1359

Réunion du : 26 mai 2026  
Date de convocation : 11 mai 2026  
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Collège Région Hauts-de-France	Collège Parcs naturels régionaux	Collège Collectivités partenaires
Aurore COLSON Alexandre COUSIN Paul Henry HANSEN-CATTA Nelly JANIER-DUBRY Anthony JOUVENEL Danièle PONCHAUX Patricia POUPART	<b>PNR de l'Avesnois</b> Benoît WASCAT ( <i>Titulaire</i> ) Sylvie CLERC-CUVELIER ( <i>Suppléante</i> ) <b>PNR des Caps et marais d'Opale</b> Sophie WAROT-LEMAIRE ( <i>Titulaire</i> ) Benoît LEMAIRE ( <i>Suppléant</i> ) <b>PNR Scarpe-Escaut</b> Raymond ZINGRAFF ( <i>Titulaire</i> ) Vincent DOCHEZ ( <i>Suppléant</i> )	<i>Pas de collectivité adhérente au 26/05/2026</i>

**Membres présents :** Alexandre COUSIN, Paul Henry HANSEN-CATTA, Anthony JOUVENEL, Danièle PONCHAUX, Patricia POUPART,

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Aurore COLSON, Nelly JANIER-DUBRY,

**Membres absents excusés :** Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF.

- Soit 5 membres présents, représentant 7 voix sur un total statutaire de 10. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**Objet : Délibération fixant la composition du Comité Social Territorial, le maintien du paritarisme, le recueil du vote des représentants de l'employeur**

*Vu le Code Général de la Fonction Publique,*

*Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,*

*Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique,*

*Vu la délibération n°21-1070 du 22 novembre 2021 sur l'organisation des instances paritaires à Espaces naturels régionaux,*

**Considérant** que les élections professionnelles de la Fonction Publique Territoriale se tiendront le 10 décembre 2026,

**Considérant** la consultation des organisations syndicales,

**Considérant** l'état des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**Considérant** la nécessité de maintenir un dialogue social au sein du Comité Social Territorial d'Espaces naturels régionaux,

**Le Comité Syndical,**

**Maintient** le Comité Social Territorial,

**Fixe à 3** le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

**Fixe à 3** le nombre de représentants titulaires de l'administration (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

**Décide** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration titulaires et suppléants égal à celui des représentants des personnels titulaires et suppléants,

**Décide** le recueil, par le Comité social territorial, de l'avis des représentants de l'administration sur toutes les questions soumises à cette instance,

**Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux »**

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré et procédé au vote :**

*Votants : 7 (dont 2 pouvoirs),*

*Pour : 7*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.



Le Président du Syndicat mixte  
M. Anthony JUVENEL